ENSEMBLE!
Numéro 81 / Trimestriel
Décembre 2013
POUR LA SOLIDARITÉ, CONTRE L'EXCLUSION

Actiris vu par Actiris

- **GRÉGOR CHAPELLE:** "Une solution plutôt qu'un accompagnement"
- **CPAS:** Le coup de gueule des présidents
- **ÉNERGIE:** Attention aux Séraphin Lampion

Belgique - België
P.P.
1020 Bruxelles 2
P 003487

Infor GazElec

L'énergie, c'est un droit !

Choisir un meilleur fournisseur d'énergie, oui mais...

Quel est le fournisseur le plus intéressant pour votre consommation d'énergie?
Comment changer de fournisseur? Quels sont vos droits ?

Infor Gaz Elec fait pour vous une comparaison des offres et des prix, vous aide à faire un changement...

informations et conseils gratuits :

02/209.21.90

www.inforgazelec.be

Infor Gaz Elec est un centre d'information non commercial créé à l'initiative du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl et financé grâce au soutien de la Ministre Bruxelloise de l'Environnement et de l'Energie.

Éd. resp. A. Lismond, CSCE asbl / Infor Gaz Elec. 51 Ch. de Haecht 1210 Bxl.

Stop aux violences policières !

Guéric Bosmans
Rédacteur en chef adjoint

Les violences policières ont fait la une de l'actualité à plusieurs reprises ces dernières semaines. Tout d'abord lors de la répression violente de la manifestation des réfugiés afghans au mois d'octobre, ensuite lors de l'expulsion tout aussi violente des occupants du couvent du Gesu au mois de novembre. Lors de la répression de la manifestation des réfugiés afghans, des étapes supplémentaires ont été franchies avec l'arrestation de leur avocate et le matraquage d'une extrême violence d'un manifestant dont le sang a maculé la chaussée.

Au-delà de ces événements qui ont bénéficié d'un certain écho médiatique, même dans la presse *mainstream*, la présence de plus en plus évidente de la violence policière au quotidien est très inquiétante pour l'état de notre démocratie. L'augmentation des plaintes pour violence policière est dénoncée par La Ligue des Droits de l'Homme : "*Ce n'est plus seulement un manifestant, une indignée, un altermondialiste devant les centres fermés qui sont victimes de violences policières, finalement c'est Monsieur et Madame Tout le monde dans la vie de tous les jours où des interventions des policiers dérapent, où on constate un usage disproportionné de la force publique qui est un privilège dont bénéficie les policiers où il n'y a plus de proportionnalité par rapport à leur travail. Et quand c'est disproportionné, c'est illégal et ça il faut le dénoncer !*" Ⓐ
Dans le cas des Afghans, le silence des autorités politiques responsables est particulièrement interpellant et inquiétant. Pour ce qui concerne le Gesu, l'intervention policière violente est pleinement assumée par les autorités communales. De manière générale, des décisions politiques témoignent d'une vision de plus en plus sécuritaire. Pensons notamment aux sanctions administratives communales, qui ouvrent la voie à une justice arbitraire et permettent de sanctionner des mineurs dès l'âge de quatorze ans. Quant au budget 2014 du gouvernement fédéral, il prévoit plus de 10 millions d'euros de budget supplémentaire pour les forces de l'ordre, afin d'engager près de 1.500 policiers supplémentaires. Ⓑ
Tous les jours, travailleurs et travailleuses avec ou sans emploi tombent de plus en plus dans la précarité. Les raisons sont connues : blocage des salaires, recours massif à l'interim et aux titres-services, exclusions du chômage et de l'aide sociale,. Les différents gouvernements créent l'insécurité sociale et y répondent en renforçant le discours sécuritaire. À défaut d'apporter une réponse sociale à la crise, c'est une réponse répressive qui y est apportée. Que ce soit en s'attaquant aux plus précarisés ou en renforçant l'arsenal législatif.

L'urgence sociale ne se réglera pas à coups de matraque

Nous somme à la veille d'une importante campagne électorale. Et il y a fort à craindre que la question sécuritaire ne soit toujours plus mise en avant. Si cela se confirme, il sera de notre devoir de progressistes et de démocrates, de le dénoncer et d'y apporter une véritable réponse politique. Quelle devrait être cette réponse politique ? Tout d'abord, rappeler notre refus de voir la police échapper à tout contrôle démocratique. Il est indispensable que les violences policières ne restent plus dans l'ombre et soient portées sur la place publique. Dans cette optique, l'observatoire des violences policières mis en place Ⓒ par la Ligue des Droits de l'Homme est un outil indispensable. Mais également insister sur le fait que l'urgence sociale ne se réglera pas par les coups de matraque. Les travailleurs ont besoin de mesures qui améliorent leurs conditions de vie. Et cela ne passera pas par davantage de répression. ■

Ⓐ https://www.obspol.be/actualite.php.
Ⓑ http://premier.fgov.be/fr/budget-2014
Ⓒ Et en ligne https://www.obspol.be/non

SOUTENEZ-NOUS !

ABONNEZ-VOUS À ENSEMBLE!

- ▶ **15 euros / an : travailleurs**
- ▶ **8 euros / an : sans-emploi et étudiants**
- ▶ **30 euros / an: organisations**
- ▶ **Abonnements groupés : contactez notre secrétariat**

ADHÉREZ AU COLLECTIF

Vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales.

- ▶ **30 euros / an : travailleurs**
- ▶ **15 euros / an : sans-emploi et étudiants**
- ▶ **60 euros / an : organisations**
- ▶ **30 euros / an : petites organisations ou organisations de sans-emploi**

Numéro de compte au nom du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion:
BE77 068-8922948-42 (BIC GKCCBEBB)
Ajouter en communication: ABO (suivi de l'adresse à laquelle il faut envoyer la revue) ou COTIS, suivant votre choix

Merci à tou(te)s pour votre soutien !

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, c'est...

Créé en 1996, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion : emploi et revenus pour tous (asbl) associe des personnes, des associations et des acteurs syndicaux (dont la CSC-Bruxelles, la FGTB Bruxelles et la CNE) unissant leurs forces pour lutter contre l'exclusion.

Notre préoccupation centrale : renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser, dénoncer et combattre ensemble les mécanismes économiques, sociaux, politiques qui produisent l'exclusion sociale.

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion publie depuis sa création un journal trimestriel et s'est particulièrement impliqué ces dernières années dans la défense du droit à l'aide sociale et au chômage.

PLUSIEURS CAMPAGNES SONT EN COURS :

- ▶ Activation des chômeurs : www.stopchasseauxchomeurs.be
- ▶ Pour des CPAS conformes à la dignité humaine: www.asbl-csce.be

SI VOUS SOUHAITEZ CONTRIBUER À LA RÉUSSITE DE NOS ACTIONS VOUS POUVEZ :

- ▶ Faire connaître l'association et son journal à votre entourage.
- ▶ Vous impliquer dans la vie de l'asbl en collaborant au journal, aux actions.
- ▶ Devenir membre et soutenir ainsi pleinement le Collectif (et par là même recevoir le journal).
- ▶ Vous abonner au journal du Collectif.

www.ensemble.be

SOMMAIRE

ÉDITO

(3) Stop aux violences policières !
Guéric Bosmans

EN BREF

(6) L'actu

DOSSIER : ACTIRIS

(8) Aider ou contrôler ?
Isabelle Philippon et Arnaud Lismond

(10) L'interview de Grégor Chapelle : "Offrons une solution plutôt qu'un accompagnement."
Arnaud Lismond et Isabelle Philippon

(13) L'interview de Stéphane Royer :
"Ne nous trompons pas d'ennemi !"
Arnaud Lismond et Isabelle Philippon

(16) "Garantie Jeunes" : bluff ou opportunité ?
Philippe Van Muylder

(18) Une opération de com'
Guillaume Goor

CHÔMAGE

(20) Amanda, la galère et l'exclusion
Aïda Allouache

(22) Mettre les chômeurs au travail : une fausse évidence !
Elise Dermine

(23) Les temps sont durs pour les partiels
Zoé Genot

(25) Yanic Samzun et Christine Steinbach :
"Il faut secouer le cocotier des évidences"
Denis Desbonnet

CPAS

(28) Jean Spinette :
"Et si on se serrait les coudes ?"
Isabelle Philippon

(30) Ras-le-bol !
Claude Emonts

(32) Menaces sur l'aide médicale urgente
Stéphane Roberti

(34) Chronique du tribunal du travail : un jugement interpellant
Judith Lopes Cardozo

(36) Sortons les usagers sans défense de l'ombre
Bernadette Schaeck

L'HUMEUR

(38) #lesgens
Anne Löwenthal

SOCIÉTÉ

(39) Les jeunes ? C'est notre affaire !
Annette Pardaens

(41) Le capitalisme, c'est la mort !
Daniel Flinker et Arnaud Lismond

ÉNERGIE

(44) Attention aux Séraphin Lampion
Nicolas Poncin

(46) "L'Europe de l'énergie est un échec"
Paul Vanlerberghe

(48) Le consommateur mieux protégé
Nicolas Poncin

DIVERS

(50) Allocations familiales : avançons !
Pierre Lemaire

(53) L'université, fabrique des inégalité
Renaud Maes

(56) Héritage : un archaïsme indépassable ?
Martin Willems

PORTRAIT

(58) Bernard Fenerberg : à jamais résistant
Denis Desbonnet

INTERNATIONAL

(60) La Turquie : ses parcs, ses violences policières
Daniel Flinker

ENSEMBLE!
POUR LA SOLIDARITÉ, CONTRE L'EXCLUSION

UNE PUBLICATION DU
Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, Place Loix 7 (bte 27), 1060 Bruxelles. 02/535.93.50.

RÉDACTEUR EN CHEF
Carlos Crespo
(crespoxc@hotmail.com)

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Guéric Bosmans
(Gueric.Bosmans@accg.be)

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Isabelle Philippon
(isabelle.philippon@asbl-csce.be)

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO
Aïda Allouache, Élise Dermine, Denis Desbonnet, Claude Emonts, Daniel Flinker, Zoé Genot, Guillaume Goor, Pierre Lemaire, Arnaud Lismond, Judith Lopes Cardozo, Anne Löwenthal, Renaud Maes, Annette Pardaens, Isabelle Philippon, Nicolas Poncin, Stéphane Roberti, Bernadette Schaeck, Paul Vanlerberghe, Philippe Van Muyleder, Martin Willems

DESSINS
Titom *(www.bxl.attac.be/titom)*
Stiki *(ledessindulundi.net)*
Manu Scordia (www.manuscordia.blogspot.com)
Oli (www.humeurs.be)

Les illustrations de Titom ainsi que ce journal sont mis à disposition suivant la licence Creative commons.

MISE EN PAGE
La valeur de X

REMERCIEMENTS
Christian Nauwelaers pour sa relecture attentive

ÉDITEUR RESPONSABLE
Arnaud Lismond
Place Loix 7 (bte 27),
1060 Bruxelles

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s). Tous les articles peuvent librement être reproduits à condition de mentionner la source.

AVEC LE SOUTIEN DE
La Fédération Wallonie-Bruxelles
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl a été reconnu en tant qu'association d'éducation permanente inscrivant son action dans l'axe 3,2; soit la production d'analyses et d'études, diffusées par imprimés et Internet.

Pauvres Bruxellois

Plus d'un tiers des Bruxellois (33,7 %) doivent vivre avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté, et un cinquième (20,5 %) de la population bruxelloise âgée de 18 à 64 ans dépend d'un revenu de l'aide sociale ou de remplacement (pensions non comprises). C'est ce qu'indique le Baromètre social 2013, qui rassemble et analyse les chiffres les plus récents en matière de pauvreté et d'exclusion sociale en Région bruxelloise. Un Bruxellois sur cinq entre 18 et 64 ans bénéficie du revenu d'intégration sociale (ou équivalent), et c'est le cas de près d'un jeune adulte sur 10 (9,5 %). La Région enregistre un taux de chômage de 20,1 %, et ce pourcentage grimpe à 30,9 % parmi les jeunes. Environ un jeune homme (entre 18 et 24 ans) sur quatre et une jeune femme sur six ne disposent pas du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Pauvres vieux

Un grand nombre de personnes âgées sont exposées au risque de pauvreté : tel est le constat posé récemment par le Bureau du plan, le conseiller économique du gouvernement. Malgré le relèvement (2,6 % au-delà de l'inflation) des pensions les plus basses et de la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa), la proportion de personnes âgées en situation de risque de pauvreté n'a que très peu évolué entre 2000 et 2102 : il est passé de 21 à 20,2 %, en passant par un maximum de 23,2 % en 2005. Le Bureau du plan s'interroge sur l'efficacité des politiques publiques censées sortir ce public fragilisé de la pauvreté : "Les revenus des personnes âgées les plus pauvres sont-ils insuffisamment soutenus par les minima sociaux ?" Poser la question, c'est déjà y répondre…

Pauvres Wallons

Frank Vandenbroucke, l'ancien ministre fédéral des Affaires sociales, celui-là même qui a introduit en Belgique le concept génial de l'État social actif à la fin des années 1990, se penche à présent sur l'augmentation de la pauvreté, augmentation à laquelle il a lui-même contribué. "La performance de la Belgique en matière de lutte contre la pauvreté est médiocre", a-t-il affirmé au Congrès des économistes de novembre dernier. Il a tiré ses chiffres de l'enquête européenne Silc (*Statistics on Income en Living Conditions*), laquelle démontre qu'un enfant wallon sur quatre vit dans une famille sous le seuil de pauvreté. Le pire, estime en substance Vandenbroucke, c'est que l'évolution va dans le mauvais sens. Ce qui est d'autant plus décevant que "la Belgique est réputée pour avoir une longue tradition sociale". Ben oui, mais il s'est tellement ingénié, et d'autres à sa suite, à la saper, cette "tradition sociale"…

Pauvres Européens

Dans son dernier rapport *Le piège de l'austérité – L'Europe s'enlise dans les inégalités*, Oxfam estime que les politiques d'austérité pratiquées par les gouvernements européens pourraient plonger de 15 à 25 millions d'Européens dans la pauvreté d'ici à 2025. "Les seules personnes à bénéficier de l'austérité sont les 10 % les plus riches de la population européenne, qui ont vu leur fortune s'accroître", a dénoncé Xavier Declercq, directeur politique chez Oxfam. Une tendance qui s'observe également en Belgique, où l'écart entre les riches et les pauvres n'a jamais été aussi grand, pointe le rapport. "La gestion de la crise économique en Europe menace de démanteler les droits sociaux acquis depuis des dizaines d'années", conclut Xavier Declercq.

Pauvres finances publiques

En 2012, on comptait 3,7 actifs (les 15-64 ans susceptibles de payer des cotisations) pour une personne de 65 ans et plus (susceptible de toucher une pension légale). D'ici à 2060, il n'y aura plus que 2,2 actifs pour un aîné. Les experts du Bureau du plan se sont penchés sur la soutenabilité de la protection sociale en Belgique. Selon leurs calculs, les dépenses sociales augmenteront de 5,4 % du PIB à l'horizon 2060. "Un scénario intenable", souligne-t-on au Bureau du plan. Pour pouvoir faire face à ce *papy boom*, les experts préconisent une série de mesures au rang desquelles figurent l'amélioration de la compétitivité, l'amélioration du taux d'emploi (ils ne disent rien sur le "comment"), le durcissement de l'accès à la pension anticipée et une moindre liaison au bien-être des prestations sociales. Que du bon !

Torture et traitements inhumains

Le Comité contre la torture et les traitements inhumains et dégradants des Nations Unies n'est pas tendre avec la Belgique dans son dernier rapport quinquennal. Il pointe, en vrac, la surpopulation des prisons, l'inapplicabilité de la loi Salduz, l'usage abusif de la violence par les forces de l'ordre, l'incarcération de malades mentaux dans des prisons où ils ne bénéficient pas de soins adéquats, le manque de contrôle lors des expulsions, le renvoi de certains mineurs devant des juridictions d'adultes, etc. Le Comité estime en outre que la Belgique devrait créer une institution nationale des droits de l'Homme pour assurer la protection des droits fondamentaux sur son territoire.

Surendettés et isolés

L'Observatoire du crédit et de l'endettement a étudié le profil des personnes surendettées. Entre 76 et 80 % des gens en médiation de dettes (via un CPAS ou un service juridique) vivent avec moins de 2.000 euros par mois. Le phénomène concerne donc les personnes sans activité professionnelle, mais également – et de plus en plus – des actifs gagnant un faible salaire. Le profil général du surendetté ? Une personne qui cumule un faible capital économique, un faible capital social et culturel, bref, peu de moyens pour faire face aux accidents de la vie. Loin du "négligent" que l'on s'ingénie trop souvent à dépeindre.

Chantage patronal

Selon une étude de la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB), un chef d'entreprise sur deux s'apprêterait à licencier si aucun "signal fort" n'était lancé par le gouvernement en matière de compétitivité d'ici aux élections de 2014. C'est ce qu'indique un sondage réalisé par la fédération patronale auprès de 350 patrons. De cette enquête, il ressort que 60 % des chefs d'entreprise interrogés affirment qu'ils vont rater des commandes si les responsables politiques ne prenaient pas davantage de mesures pour relancer la compétitivité des entreprises. Et, qui dit moins de commandes dit licenciements. Si les 500.000 entreprises petites, moyennes ou grandes licenciaient ne fût-ce qu'un employé d'ici au 25 mai prochain, cela représenterait quelque 500.000 emplois en moins ! Bain de sang social en vue dans les prochains mois ou chantage patronal ?

Soutenons Ali Aarrass

Free Ali Aarrass, le Comité de soutien à ce citoyen belgo-marocain qui purge actuellement une peine de douze ans de prison au Maroc pour faits de "terrorisme", a organisé un goûter de soutien en sa faveur, le 1er décembre dernier. Privé d'assistance consulaire de la part des autorités belges au motif qu'il est aussi marocain, Ali Aarrass subit tortures et mauvais traitements dans sa prison marocaine. Le recours à la torture a été confirmé par Javier Mendez, le rapporteur spécial de l'ONU qui lui a rendu visite en prison avec un médecin légiste. Rappelons qu'au terme d'une longue et minutieuse enquête, le juge Baltasar Garzon avait conclu à l'innocence d'Aarrass en mars 2009. Contre toute attente, l'Espagne a pourtant maintenu Ali en détention avant de l'extrader vers le Maroc, en décembre 2010! Aveux extorqués, procès-verbal truqué et procès inique : le tribunal l'a condamné à douze ans d'emprisonnement. Les autorités belges, Didier Ryenders en tête, l'ont abandonné à son sort.

Le Comité de soutien à Ali Aarrass refuse d'abandonner ce citoyen belgo-marocain à son sort.

CPAS d'Anvers : au boulot !

Liesbeth Homans (N-VA), présidente du CPAS d'Anvers, veut contraindre les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale à travailler, en contrepartie de l'argent qu'ils reçoivent de l'État. Les réfractaires perdraient leur allocation. Homans s'inspire d'une loi entrée en vigueur aux Pays-Bas, où les bénéficiaires de l'aide sociale devront, en échange, fournir un travail (nettoyer les rues, par exemple), et ce dès 2014. Homans de regretter qu'il soit impossible, en Belgique, de contraindre les usagers à travailler. Elle réclame donc une modification de la loi fédérale. Bizarre que Rik Daems et consorts, qui réclament virilement le travail obligatoire des chômeurs, n'aient pas pensé aux usagers des CPAS. Deux poids, deux mesures ?

Les chômeurs se font entendre à Bruxelles…

Le Réseau de Collectifs de Chômeurs Bruxellois a organisé un rassemblement de demandeurs d'emploi le 6 décembre, à Bruxelles, devant le cabinet de Rudy Vervoort, ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale. Le Réseau s'est en effet inquiété de l'intensification de la chasse aux chômeurs qui ne manquera pas de se produire après l'entrée en vigueur de l'accord de coopération entre les Régions et l'Etat fédéral. "Si cet accord est adopté, les offices régionaux de placement devront encore plus participer à la machine à exclusions, notamment à travers la multiplication des convocations de chômeurs et le développement des transmissions de données à l'ONEm, dénonce-t-il. Le ministre-président n'a répondu ni à nos questions, ni à nos attentes."

… et manifestent en France

Cinq millions de chômeurs en France, dont un peu moins de la moitié sont indemnisés. Les organisations de chômeurs ont appelé à une grande manifestation nationale des personnes privées d'emploi, à Paris et dans les régions, le 7 décembre, "contre le chômage et la précarité qui se généralisent pour des millions de personnes, alors que les profits et les dividendes explosent". Les quatre organisations de défense des chômeurs et précaires (AC, APEIS, CGT chômeurs et MNCP) réclament "une véritable politique de l'emploi et du revenu", grâce à "une autre répartition des richesses". Elles demandent aussi "un système d'indemnisation du chômage juste et équitable", l'augmentation des allocations versées aux chômeurs, davantage de moyens pour accompagner les chômeurs, et l'arrêt des radiations-sanctions *(voir les affiches de la manifestation en p. 3 de couverture).*

Menaces sur le non marchand

Les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs du secteur socioculturel sont inquiètes pour l'avenir et l'ont fait savoir aux ministres du gouvernement de la Communauté française, le 18 décembre, à Bruxelles. Leurs revendications : stop aux mesures d'austérité qui touchent le secteur socioculturel et, à travers lui, les bénéficiaires ; stop aux menaces sur l'emploi APE et ACS ; oui à un plan de relance du secteur non marchand.

Actiris : aider ou contrôler ?

TRAVAILLEURS DÉBORDÉS, CHERCHEURS D'EMPLOI EXCÉDÉS : DERRIÈRE LE VERNIS MODERNE D'ACTIRIS, SE CACHE UNE RÉALITÉ PLUS "NUANCÉE". DOSSIER.

/ **Isabelle Philippon et Arnaud Lismond**
CSCE

Actiris ne change pas seulement de "paradigme", comme se plaît à le répéter Grégor Chapelle, son directeur général. Il change petit à petit de métier. D'un service public aidant les demandeurs d'emploi à trouver du travail, il évolue vers un service de contrôle des chômeurs et de recrutement au service des entreprises. L'intégration de son travail avec celui de l'ONEm, et le transfert prévu des compétences en matière de contrôle de la disponibilité active des chômeurs en sont une illustration. Son "service de conseil et recrutement" destiné aux employeurs - privés et publics – en est une autre. Depuis un an, des "conseillers en recrutement" sélectionnent les chômeurs dont le profil correspond le mieux aux besoins de l'entreprise avec laquelle Actiris a passé une convention d'"offres en centralisation". Pour chacune de ces offres d'emploi, l'Office régional de l'emploi propose 6 candidats triés sur le volet à l'employeur : un service gratuit, et sans contraintes pour l'employeur qui, de son côté, n'a évidemment aucune obligation envers les demandeurs d'emploi.
La pub d'Actiris cet automne le clame avec fierté : "Actiris change l'avenir de votre entreprise."
Mais est-ce bien à Actiris de présélectionner, pour les entreprises, "la crème des chômeurs" ?, ainsi que le ramasse Alain, l'un des conseillers emploi d'Actiris que nous avons rencontrés. Les autres, la grande masse des 120.000 demandeurs d'emploi inscrits chez Actiris, sont de plus en plus soumis à un carrousel d'obligations absurdes et destructrices dans l'état actuel du marché du travail bruxellois. Ils ne savent plus où donner de la tête, entre Contrats/Construction de projet professionnel (CPP), contrôles ONEm, rédactions de lettres de motivation avec l'aide d'un travailleur du secteur associatif, et entretiens de suivi chez Actiris. Ces sans-emploi vont, pour une bonne part, alimenter le "stock" du chômage de longue durée, si pas des exclusions.
Ce n'est certes pas la réalité telle qu'on l'admet chez Actiris, où l'on met en avant les évolutions à l'oeuvre, la modernisation des services, les transformations opérées dans le but de mieux répondre aux besoins des chercheurs d'emploi – ne dites plus "demandeurs d'emploi", encore moins "chômeurs", mais bien "chercheurs d'emploi" - et, surtout, de leur fournir des "solutions".

CHOYÉS, LES JEUNES ?

Le nouveau plan "Garantie Emploi Jeunes" - ou, mieux, *Youth Guarantee* -, lui aussi particulièrement choyé par la direction d'Actiris, prétend "offrir une solution" à tout jeune demandeur d'emploi, dans les six mois de son inscription chez Actiris. Par "solution", il ne faut – c'est évident - pas nécessairement entendre "emploi", mais bien "stage de transition" en entreprise ou encore "formation". Cible de cette "Garantie Emploi Jeunes" ? Les jeunes de moins de 30 ans peu ou moyennement qualifiés. L'ouverture, positive, de nouvelles places de formation professionnelle est prévue en 2014 et 2015. Mais, à ce stade, la Garantie Emploi Jeunes se limite à l'ambition d'Actiris et du gouvernement Bruxellois de mettre au travail 1.650 jeunes bruxellois dans le

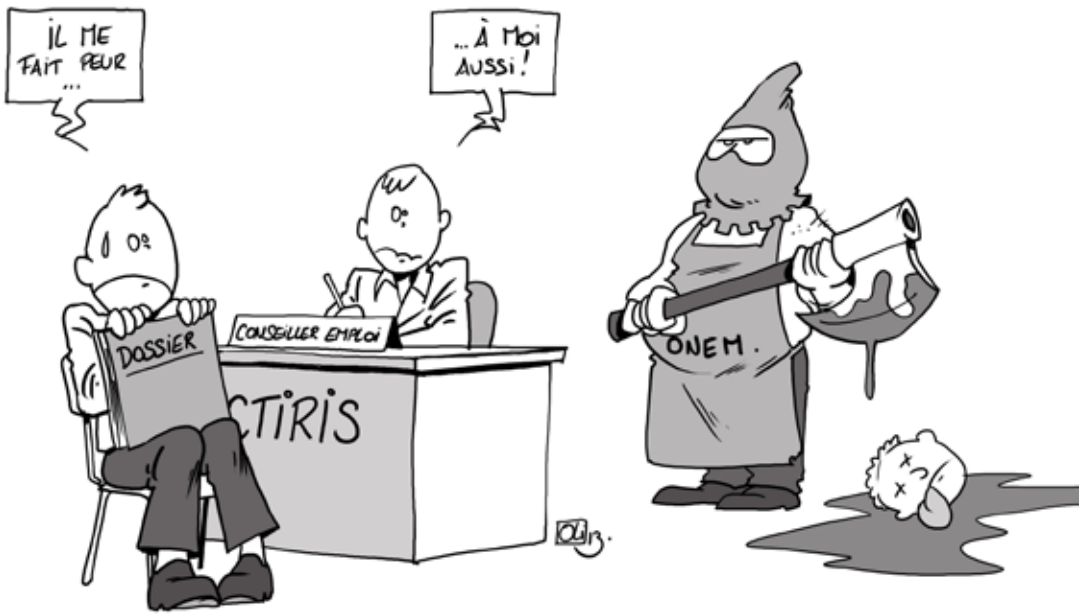

cadre de “stages de transition”, pour un coût patronal mensuel de 200 euros et une rémunération poche de 860 euros pour le jeune. À ce compte, l’employeur peut engager dix stagiaires pour le même coût que celui d’un jeune travailleur barémisé. Le jeune travaille pour une rémunération d’un tiers inférieure au barème, et la sécurité sociale perd les cotisations et finance les trois quarts de la rémunération du jeune. Le jeune aura ainsi appris à travailler… tout en restant pauvre. Tout sauf un progrès social!

HEUREUX QUI COMMUNIQUE

“*Matching :* on n’entend plus que ces mots-là dans la bouche des cadres, témoigne Nathalie Ⓐ, qui travaille chez Actiris depuis dix ans. Ce jargon emprunté au privé (*NDLR :* le *matching* est l’art de présenter au candidat-employeur le meilleur candidat-travailleur possible) me hérisse. De même que le fait de nous présenter comme des “fournisseurs de solutions” aux chômeurs, alors qu’il y a moins de solutions que jamais pour résorber le chômage.”

C’est que, à défaut de pouvoir réellement infléchir la courbe du chômage, la direction d’Actiris soigne sa communication et modernise son vocabulaire. Terminé, l’“accompagnement” stérile du chômeur. Désormais, on l’outille, “on le rapproche de l’emploi”, on augmente le “taux d’employabilité”. La direction ne lésine pas sur les moyens pour convaincre son personne qu’une nouvelle ère s’est ouverte : “On organise une réception pour chacun des services, à tour de rôle. Petits fours pour tout le monde. Pendant ce temps, le personnel des antennes locales manque de cartouches d’imprimante. Et les locaux d’Actiris dans le centre-ville sont quasiment insalubres”, peste Mireille, conseillère emploi depuis sept ans.

DES CONSEILLERS EMPLOI SOUS PRESSION

Tandis que la direction com-mu-ni-que, les conditions d’accueil des chômeurs et de travail des conseillers emploi d’Actiris, elles, se dé-gra-dent continuellement. Soyons de bon compte, la direction d’Actiris doit composer avec des décisions institutionnelles, politiques et budgétaires qui lui sont imposées, ainsi qu’avec la réalité socio-économique bruxelloise. Mais, à en croire le personnel, l’organisation du travail mise en place n’est pas de nature à faciliter la tâche de ses agents. “La systématisation de l’accompagnement des chômeurs (*NDLR :* jusqu’au début des années 2000, seuls les demandeurs d’emploi qui le désiraient étaient “accompagnés”), couplée avec la “taylorisation” du travail des conseillers emploi, nuisent à la qualité de l’accompagnement”, estime un syndicaliste. “Les conseillers emploi n’ont plus aucune maîtrise de leur agenda, et plus aucune autonomie dans leur travail, soupire Alain, conseiller emploi depuis deux ans. Notre travail se borne à mettre les gens dans des cases, et puis à les recevoir pendant vingt minutes ; quarante minutes dans le meilleur des cas, en fonction du “segment” dans lequel ils se trouvent et du type d’entretien – inscription ? entretien de diagnostic ? entretien de suivi ? - dont il s’agit. Il m’arrive de recevoir quinze personnes en une matinée. Nous devenons des automates. Quant aux usagers, ils se sentent de moins en moins aidés, et parfois ils pètent les plombs.”

Rien d’étonnant, dans pareil contexte, si les agents Actiris s’“arrangent” parfois avec les règles pour pouvoir insuffler un peu d’humanité dans leurs contacts avec les chercheurs d’emploi. Ni si nombre d’entre eux souffrent de ce mal du siècle qui s’appelle burn-out. Ni, enfin, si des gardes de sécurité feront leur apparition dès janvier 2014 dans des antennes locales d’Actiris.

La délégation syndicale CGSP d’Actiris va ouvrir une réflexion sur le sens du travail à Actiris. Aider ou contrôler ? Ce n’est pas le même métier. Il faudra que tous les acteurs se positionnent par rapport à cette question. Si les revendications des travailleurs de l’Office de l’emploi et celles des chômeurs pouvaient converger pour défendre un accompagnement régional à visage humain, qui aide à retrouver un emploi sans produire une pluie de sanctions, un grand pas en avant serait réalisé. ■

Ⓐ Tous les prénoms utilisés dans cet article sont des prénoms d’emprunt.

Notre obiectif : fédérer !

Actiris est en pleine mutation. L’Office régional bruxellois de l’emploi avait, jusqu’il y a peu, essentiellement le “beau” rôle : il aidait les demandeurs d’emploi sur base volontaire dans leurs recherches, les soutenait, les accompagnait. L’ONEm, quant à lui, faisait figure de Père fouettard : à lui les contrôles et, surtout, les sanctions. Mais voilà. Dans le contexte général de “chasse aux chômeurs”, que nous dénonçons depuis longtemps déjà au Collectif Solidarité contre l’Exclusion (CSCE) et qui s’est encore intensifiée ces dernières années, Actiris a vu son travail de plus en plus intégré à celui de l’ONEm et participe, même s’il s’en défend, au processus de contrôle renforcé des demandeurs d’emploi.

Le secteur associatif “partenaire” d’Actiris – Missions Locales, Maisons de l’emploi, etc. - dénonce régulièrement cette dérive, qui hypothèque la qualité du travail des travailleurs sociaux. En février 2013, les Missions Locales publiaient d’ailleurs un Livre Blanc Ⓐ dans lequel elles brocardaient la politique d’Actiris et rappelaient le “refus de toute participation des Missions Locales à un mécanisme de contrôle-sanction des chômeurs”. Comme il se doit, ce Livre Blanc a été mal reçu par les dirigeants d’Actiris. De la même manière, l’article *L’accompagnement d’Actiris vu par les chômeurs : bienvenue en Absurdie !* publié par notre journal Ⓑ a-t-il choqué les travailleurs qui tentent, au quotidien, de soutenir les demandeurs d’emploi, et ce malgré des directives et des changements imposés d’“en haut”, sans qu’on sollicite leur avis.

Les agents d’Actiris que nous avons approchés aspirent, disent-il, à ce que l’on tente de “fédérer ceux qui essaient de venir en aide aux chômeurs” et que l’on cesse de “monter les uns contre les autres”.

Grégor Chapelle, de son côté, minimise ces reproches et les estime déjà dépassés par le “changement de paradigme” en cours. Le CSCE a donc estimé que le moment était venu de mettre à plat les données qui interviennent dans ce dossier complexe et sensible. De donner la parole à toutes les parties prenantes – direction d’Actiris, conseillers emploi, représentants du personnel d’Actiris, usagers, secteur associatif -, afin d’en avoir une vision globale et nuancée. Pleins feux, donc, sur la “philosophie” d’Actiris, son mode de fonctionnement, les axes principaux de son action, et le travail de ses conseillers emploi.

L’interview de Grégor Chapelle, directeur-général d’Actiris pp.10-12
L’interview de Stéphane Royer, délégué syndical CGSP pp.13-15
Le plan “Garantie Emploi Jeunes” décortiqué pp.16-19

Ⓐ *Ensemble !* n°77, p. 36.
Ⓑ *Ensemble !* N°79, p. 34

"Offrons une **solution** plutôt qu'un **"accompagnement" !"**

GRÉGOR CHAPELLE EST LE DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ACTIRIS. SON NOUVEAU PLAN "GARANTIE JEUNES" CORRESPOND, DIT-IL, À UN VRAI CHANGEMENT DE PARADIGME.

/ **Entretien : Arnaud Lismond et Isabelle Philippon**
CSCE

Le directeur général d'Actiris a accepté de recevoir *Ensemble!* pour évoquer la politique de l'Office régional de placement des chômeurs, qui apparaît souvent comme le bras armé de l'ONEm. Il s'insurge contre les critiques, selon lui caricaturales, émises sur Actiris par notre journal – sur la foi de témoignages d'usagers et de conseillers emploi -, et défend bec et ongles le nouveau plan "Garantie Jeunes". Interview.

ENSEMBLE : ***Cent vingt mille demandeurs d'emploi à Bruxelles, pour seulement environ 2000 offres d'emploi bruxelloises mensuelles. Comment, dans un tel contexte, Actiris peut-il prétendre "accompagner" les demandeurs d'emploi. Vers quoi les "accompagne"-t-on ?***

GRÉGOR CHAPELLE : Bienvenue dans le monde réel ! Vous avez raison, la situation est très difficile. Mais, dans ce contexte difficile, les conseillers emploi d'Actiris font du mieux qu'ils peuvent. À ce propos, permettez-moi de vous dire qu'ils ont trouvé votre article *L'accompagnement d'Actiris vu par les chômeurs : bienvenue en Absurdie!"* (A), qui les accusait quasiment d'être des bourreaux pour les chercheurs d'emploi, injuste et biaisé. Les caricatures qui l'illustrent sont particulièrement choquantes : dessiner les travailleurs d'Actiris une mitraillette à la main, franchement, ce n'est pas sérieux, et cela contribue à la violence sociale. Le texte lui-même est un condensé de préjugés et ne dit rien du travail admirable effectué tous les jours par les conseillers emploi. Certes, vous n'avez pas inventé les témoignages de chômeurs mécontents que vous avez recueillis. Mais votre échantillon ne compte pas un seul demandeur d'emploi jeune et peu qualifié, alors que c'est précisément sur ce public-là que nous ciblons nos efforts ! Vous n'interrogez que des chômeurs âgés et très qualifiés, c'est-à-dire ceux que nous "accompagnons" le moins.

GRÉGOR CHAPELLE, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ACTIRIS : "LA RESPONSABILITÉ DU CHÔMAGE EST COLLECTIVE. L'ÉTAT DOIT DONC OFFRIR DES OUTILS AUX CHÔMEURS."

Tout va bien, vraiment ? Les demandeurs d'emploi ont toutes les raisons d'être satisfaits d'Actiris ? Permettez-nous d'en douter, car nous venons également de recueillir des témoignages de plusieurs conseillers emploi salariés chez Actiris, qui se plaignent de ne plus pouvoir faire du bon boulot avec les chômeurs…

Je ne vais pas dire que tout est faux dans votre article. Je lui reproche d'être caricatural et sans nuances. Je ne vais évidemment pas nier que l'urgence à laquelle sont confrontés les travailleurs d'Actiris nuit au travail du conseiller emploi et nuit aussi, par conséquent, au demandeur d'emploi. Je ne vais pas nier non plus que, faute de temps et de moyens, notre accompagnement ressemble parfois davantage à un suivi administratif qu'à une véritable fourniture de solution pour le chômeur. Je ne nierai pas davantage que les conseillers emploi ne disposent pas actuellement de suffisamment d'outils pour fournir des solutions. Ni que l'outil informatique qu'ils utilisent est obsolète, et qu'il dicte des réponses automatisées et pas toujours adaptées aux cas individuels. Je rejoins *Ensemble!* lorsqu'il dit que beaucoup de choses sont à améliorer si l'on veut changer la situation des chômeurs. Mais ce n'est pas une raison pour diviser le monde comme vous le faites entre, d'un côté, les gentils demandeurs d'emploi et, de l'autre, les méchants conseillers emploi. Ces derniers sont les premiers frustrés lorsqu'ils sont impuissants à aider les chercheurs d'emploi.

COM-MU-NI-QUER !

Ce qui apparaît comme particulièrement choquant, c'est le transfert, à l'ONEm, de données concernant les chômeurs qui passent par les services d'Actiris. En 2012, quelque 3.800 chômeurs été sanctionnés sur la base d'une communication faite par Actiris suite à une non-présentation à une convocation.

Sur le flux de 120.000, on est à moins de 3 %, mais c'est encore 3 % de trop ! Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter aux chercheurs d'emploi d'être sanctionnés. C'est pourquoi nous avons mis en place des moyens pour essayer de faire diminuer la non-présence aux convocations. Depuis novembre dernier, nous avons pris la décision de rappeler à chaque chercheur d'emploi, via un sms et un mail, la date et l'heure de sa convocation, et ce, quarante-huit heures avant le rendez-vous. Précisément pour éviter une sanction pour non-présentation au rendez-vous.

La violence ressentie par les chômeurs que nous avons rencontrés n'est-elle pas corroborée par la récente décision d'introduire des vigiles dans les antennes d'Actiris ? Pourquoi ces gardes de sécurité si Actiris apporte une aide aux chômeurs ?

Oui, la violence augmente. Les incidents sont de plus en plus graves, de plus en plus agressifs. Les passages à l'acte sont plus nombreux que dans le passé. En cause, notamment, l'augmentation de la précarité des demandeurs d'emploi. Et, vu la crise, il est incontestable que la pression augmente, tant sur les conseillers emploi que sur les usagers, dont une minorité a un comportement violent. Les travailleurs d'Actiris arrivent donc au boulot, plus qu'avant, avec la peur au ventre. C'est inacceptable.

> **"SI ON SE REND COMPTE QUE LES "BONS" EMPLOIS ONT ÉTÉ CHASSÉS PAR LES "MAUVAIS", ON AURA ÉCHOUÉ SUR TOUTE LA LIGNE."**

En 2012, le nombre de chômeurs sanctionnés en Région bruxelloise a augmenté de 172 % par rapport à 2003. Il y a bien une "chasse aux chômeurs" et Actiris y participe. L'agressivité de certains chômeurs n'est-elle pas expliquée par cette pluie de sanctions ?

Chez Actiris, nous faisons tout pour éviter que le chercheur d'emploi soit sanctionné. Par ailleurs, je rappelle que c'est l'État fédéral, et pas la Région bruxelloise, qui a mis en place l'activation des chercheurs d'emploi. C'est faux de dire qu'Actiris ne dénonce pas cette situation ; je le rappelais lors de mes premières interviews. Quand on a 105.000 chercheurs d'emploi et seulement 2.000 offres d'emploi mensuelles, l'activation à tout prix ne sert à rien. Il ne faut pas investir dans du contrôle, mais bien de financer des solutions.
Le problème que l'on rencontre à Bruxelles est que les offres d'emploi ne correspondent pas au profil des demandeurs d'emploi. Sur les 24.000 offres d'emploi disponibles en 2012, 41 % s'adressaient à des candidats diplômés de l'enseignement supérieur, pour 21 % aux diplômés de fin de secondaire et 10 % aux peu qualifiés (*NDLR :* 27 % ne spécifiaient pas le niveau d'études requis). Or 68 % des chercheurs d'emploi accompagnés par Actiris n'ont aucun diplôme. Autrement dit, il y a du boulot. Pas pour tout le monde, certes, mais il y en a. Mais il n'y a pas d'adéquation entre les profils recherchés par les employeurs et le profil de la majorité des demandeurs d'emploi à Bruxelles.

Notre volonté est de considérer le chômage comme une responsabilité collective. À défaut d'un emploi qu'il sera impossible d'offrir à tout le monde, la société doit proposer des outils susceptibles de rapprocher le chercheur d'emploi du monde du travail. Qu'on arrête de parler d'"accompagnement" →

des chômeurs, puisqu'il n'y a pas ni emploi ni solution à la clé pour la grande majorité d'entre eux. Je préfère parler de "matching" : il faut mettre tout en oeuvre pour permettre aux employeurs et aux chômeurs de se trouver.

Mais encore ?

Puisqu'il est impossible de trouver une solution pour tout le monde, nous avons fait le choix, chez Actiris, de cibler la catégorie de chercheurs d'emploi que nous suivons plus intensivement : il s'agit des jeunes peu qualifiés. D'où notre nouveau plan "Garantie Jeunes", qui correspond à un véritable changement de paradigme. Nous avons été aidés en cela par l'Europe, qui a débloqué des moyens pour ces usagers.

Un "changement de paradigme", dites-vous, ce plan "Garantie Jeunes" ?

Oui. La société, l'État dit au jeune : "Dans les six mois qui suivent votre inscription comme chercheur d'emploi, une solution vous sera proposée." Cette solution consistera, au mieux, en un emploi. À défaut d'un emploi en bonne et due forme, le jeune se verra offrir la possibilité de faire un stage rémunéré en entreprise, ou encore de suivre une formation professionnelle. Si l'État – par l'intermédiaire d'Actiris - ne parvient pas à proposer une de ces trois solutions au jeune, alors, en toute logique, il ne devrait pas pouvoir être sanctionné.

Vous parlez des stages rémunérés en entreprise comme d'une "solution". La réalité n'est-elle pas plutôt que l'on contraint les jeunes peu qualifiés à travailler en dessous des barèmes légaux, avec un coût quasiment nul pour le patron qui, après avoir engagé un jeune sous cette forme, va le remercier à la fin du stage et le remplacer par un autre ?

Ce n'est pas parce que ce risque existe qu'il faut limiter la définition du stage de transition en entreprise à ce risque ! Certains employeurs profitent, c'est vrai, de cet effet d'aubaine. Et certains travailleurs peu qualifiés (mais qui cotisent à la sécurité sociale) sont remplacés par des jeunes en stage d'insertion parce qu'ils coûtent moins cher, ce qui précarise certaines fonctions. Pour lutter contre ces risques, les inspecteurs d'Actiris et de Bruxelles-Formation contrôlent les offres de stages. Ils vérifient les descriptions des postes, ainsi que les contrats de formation. À la fin du processus, il est procédé à un nouveau contrôle détaillé, ainsi qu'à une évaluation. Tout cela, précisément, pour tenter d'éviter les effets d'aubaine. Si, au moment de l'évaluation globale des stages en entreprise, on se rend compte que les "bons emplois" ont été chassés par les "mauvais", alors on aura échoué sur toute la ligne. Le monde étant ce qu'il est, nous nous trouverons vraisemblablement quelque part au milieu : certains employeurs auront respecté la philosophie du stage de transition en entreprise (et des stagiaires auront été engagés de manière pérenne), et d'autres pas. Je voudrais également souligner ceci : pour certains jeunes, ce stage en entreprise est l'occasion de retrouver un rythme, de s'intégrer dans une équipe, de rendre compte à un responsable hiérarchique. Et, pour des jeunes issus de l'immigration, ce stage leur permet de franchir l'écueil de la discrimination, qui existe toujours dans le chef de certains employeurs.

> **"IL FAUT TENTER DE RAPPROCHER LE CHERCHEUR D'EMPLOI DE L'EMPLOI."**

Par ailleurs, il n'y a aucune obligation, pour le demandeur d'emploi, d'accepter le stage en entreprise ou une formation. Nous les lui proposons, il a le droit de refuser. Et, dans ce cas, il n'y a aucune transmission de données à l'ONEm. Quant aux barèmes, oui, ils sont bas. Mais mieux vaut recevoir 825 euros par mois durant son stage d'insertion que rien du tout.

Revenons-en au nombre de personnes suivies par Actiris. Les convocations des personnes que vous suivez dans le seul cadre des Contrats de projet professionnel (CCP) imposés aux chômeurs ont augmenté de 200 % entre 2009 et 2012 (de 14.000 à 44.000). Avec le nouvel accord de coopération sur l'accompagnement des chômeurs, le nombre des personnes convoquées va encore augmenter. Les moyens d'Actiris, eux, ne suivent pas. À quoi riment ces convocations ?

La réponse est "Vous avez raison." Mais vous vous trompez d'interlocuteur. Ce n'est pas le Directeur général d'Actiris qui a conclu cet accord, mais les responsables politiques élus des gouvernements régionaux et fédéral. Cet accord de coopération *(NDLR* : à l'heure de boucler ces lignes, il n'était pas encore soumis au parlement bruxellois, mais devait bientôt l'être) appartient à l'ancien paradigme, celui qui était en vigueur au temps où Actiris "accompagnait" les chômeurs sans proposer de solution. En outre, le financement prévu de 360.000 euros (là où Actiris demandait à lui seul 4 millions) est insuffisant. Le collège des fonctionnaires dirigeant des offices de placement a clairement fait le choix de n'appliquer cet accord de coopération que pour la catégorie des jeunes demandeurs d'emploi : ceux-là, on les voit de toute façon déjà une fois par mois, donc cela ne va pas augmenter la charge de travail des conseillers emploi, ni bouleverser la vie des usagers. Je vais vous parler franchement : à Actiris, nous ne ferons pas porter nos efforts sur cet accord de coopération qui appartient au passé. De toute façon, il sera en vigueur quelques mois, et puis la régionalisation prévue dans la réforme de l'État va venir changer la donne. Je vous l'ai dit : nous nous concentrons sur la "Garantie Jeunes",- et pas sur de l'"activation" à vide. Ici, pas moins de 14 millions d'euros seront dégagés avec l'aide de l'Europe pour financer des politiques positives en 2014 et en 2015.

On a un peu l'impression qu'Actiris lance régulièrement de "nouveaux paradigmes", sans évaluer l'ancien avant de passer au nouveau…

Mais c'est la première fois que nous changeons de paradigme ! Offrir une solution, comme ce sera le cas avec le plan "Garantie Jeunes", c'est un vrai changement : pas un changement de méthode, mais bien de paradigme.

Mais on ne dispose d'aucun rapport public sur les mesures mises en place par Actiris et leur (in) efficacité ! Et il n'y a rien, dans le rapport annuel d'Actiris, sur les plaintes des usagers et le suivi qui y est donné.

Une fois de plus, vous vous trompez d'interlocuteur. On n'a pas décidé "comme ça" de changer d'approche. L'évaluation de ce qui était fait avant a été faite, un rapport a été réalisé et c'est le ministre précédent (*NDLR :* Benoît Cerexhe) et la ministre de l'Emploi actuelle (*NDLR :* Céline Frémault) qui en disposent : c'est à eux que vous pouvez vous adresser. Je trouverais un débat public sur ces questions-là fort utile. Mais que les organes qui sont chargés d'évaluer la politique, c'est-à-dire le Comité de gestion d'Actiris ou le parlement régional, jouent leur rôle d'interpellation ! De même, rendre public le rapport de notre ombudsman me paraît une bonne idée : nous allons y réfléchir… ■

***Ensemble !*, n° 79, p. 34.**

“Ne nous trompons pas d’ennemi !”

STÉPHANE ROYER EST PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION BRUXELLOISE CGSP D’ACTIRIS. POUR LUI, C’EST CLAIR, ACTIRIS JOUE UN RÔLE ESSENTIEL POUR LES CHÔMEURS. ET POSITIF.

/ **Entretien : Arnaud Lismond et Isabelle Philippon**
CSCE

Vingt-deux ans qu’il travaille chez Actiris. À 51 ans, il est, certes, délégué syndical CGSP (Centrale générale des services publics/ FGTB), mais également responsable d’antenne. Un homme de terrain, donc. Il connaît les difficultés des “conseillers emploi”, et les problèmes auxquels sont confrontés les demandeurs – pardon, les “chercheurs” - d’emploi, de plus en plus fragilisés par la crise et la pénurie des offres de travail. Mais il veut rester optimiste et positif : “Oui, le travail des conseillers emploi d’Actiris reste important, souvent efficace sur le plan individuel, et porteur de sens.” Entretien.

ENSEMBLE : ***Avec la crise, le nombre de travailleurs sans emploi a augmenté et le nombre d’offres d’emploi a diminué. Comment vit-on cette situation quand on est “conseiller emploi” chez Actiris ?***

STÉPHANE ROYER : Les conseillers emploi d’Actiris sont aux premières loges pour constater la précarisation croissante des travailleurs sans emploi. C’est leur identité toute entière qui est fragilisée : ils ne peuvent plus boucler leur budget, et leur santé physique et psychique en est affectée. Et, quand par bonheur ils décrochent un emploi, on les revoit souvent un peu plus tard. Avant, quand on avait un job, on restait vingt, trente ans dans la même entreprise. Aujourd’hui, c’est fini. C’est le règne de l’emploi précaire, intérimaire, à temps partiel, et j’en passe. Les gens font des allers-retours incessants entre emploi et non-emploi.

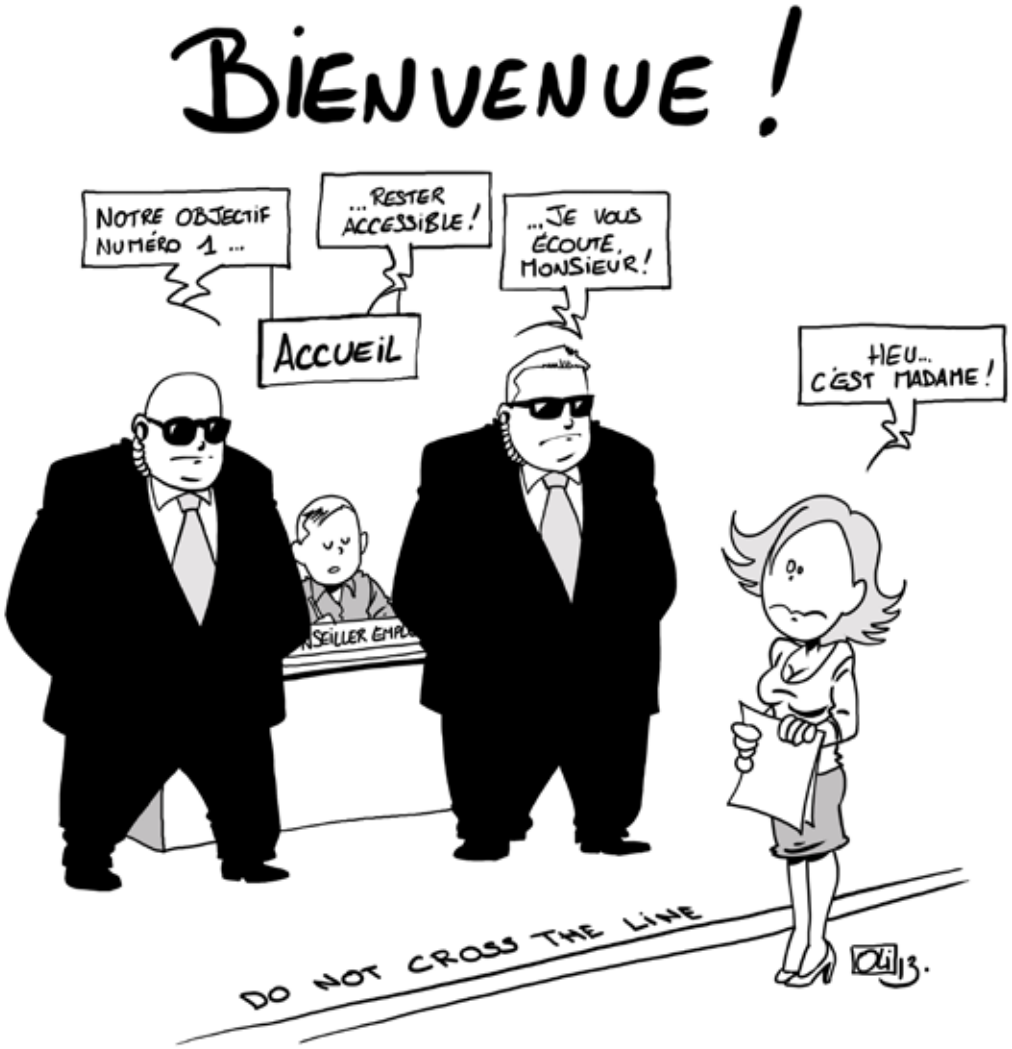

Cela, c’est dans le meilleur des cas, non ? Un nombre important de chômeurs ne trouvent pas le moindre emploi parce que, tout simplement, il n’y a pas de boulot. Pourtant, ils sont “activés”, c’est-à-dire convoqués, harcelés – c’est ainsi que certains le ressentent -, soumis à des tas d’obligations qui ne portent aucun fruit.

Les conseillers emploi Actiris ne sont pas là pour harceler les gens. Ils sont là pour les accompa- →

gner dans leur recherche d'emploi, ou pour les outiller de manière à ce qu'ils soient mieux adaptés aux exigences du marché de l'emploi et être prêts, le moment venu, c'est-à-dire lorsque la reprise économique sera là. On considère les gens dans leur globalité, et on adapte l'accompagnement en fonction de la personne qu'on a en face de soi. On ne travaille pas de la même façon avec un jeune sous-qualifié qu'avec un trentenaire diplômé. Et parfois, malgré la situation difficile du marché de l'emploi, notre accompagnement conjugué aux efforts du chercheur d'emploi se révèlent payants : nous recevons pas mal de retours positifs de la part de nos clients. C'est d'ailleurs ce qui nous motive : sans cela, personne ne pourrait faire ce boulot.

Le Collectif Solidarité contre l'exclusion a pourtant recueilli des témoignages d'usagers d'Actiris qui dénonçaient la manière dont ils étaient traités…Ⓐ

Si un usager s'estime mal traité par un de nos agents, il peut porter plainte auprès du service des plaintes d'Actiris. La plupart du temps, quand un problème se pose entre un conseiller emploi et un chômeur, il est réglé immédiatement, sur place, par le responsable de l'antenne. Ce dont on ne parle pas assez, me semble-t-il, c'est de la violence quotidienne à l'endroit des travailleurs d'Actiris. La violence physique existe, c'est la face la plus spectaculaire du problème, mais elle est relativement rare même si, c'est vrai, elle augmente ces derniers temps en raison des difficultés de plus en plus grandes auxquelles sont confrontés les chômeurs – ce qui explique la présence en 2014 de vigiles dans les plus grandes antennes. La violence psychique, elle, est quotidienne : de "petites" insultes, des propos dénigrants, des énervements en tout genre. On confond la fonction du conseiller emploi avec la personne du travailleur. Et cela, c'est moralement épuisant pour le personnel. La CGSP consacrera d'ailleurs une Assemblée générale à ce thème de la violence – du public et institutionnelle - en février prochain.

La violence institutionnelle : n'est-ce pas là que le bât blesse ? Quel sens cela a-t-il de convoquer les gens, de les soumettre à un tas d'obligations et de contrôles, de les "activer", alors qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois ?

Il ne faut pas se tromper d'ennemi : la violence institutionnelle ne provient pas d'Actiris. Chez nous, on essaie de protéger les gens, on est à leur service. Leur protection passe aussi par la protection de la loi : Actiris doit faire respecter la législation en matière de recherche d'emploi.

"LA QUESTION DU "SENS" SERA LA QUESTION CENTRALE DE 2014."

Alors oui, c'est vrai, le chercheur d'emploi est régulièrement soumis à des contrôles de l'ONEm. Et nous les préparons à affronter ces contrôles dans les meilleures conditions possibles, nous faisons en sorte que leur dossier soit en ordre, qu'ils respectent bien les conditions d'octroi des allocations de chômage, etc. Il est vrai que ces contrôles peuvent être vécus comme de la violence institutionnelle, c'est sûr. Mais laissez-moi vous dire une chose : le jour où il n'y aura plus de contrôles, il n'y aura plus non plus d'allocations de chômage ! C'est ainsi : nos gouvernements ne sont pas des gouvernements de gauche, la tendance est à une certaine droitisation politique et sociale, et la crise n'arrange rien. Les travailleurs d'Actiris doivent, comme tout le monde, vivre avec cette réalité. Mais, à l'intérieur de cette réalité, nous faisons de notre mieux pour aider les gens. Notre travail n'a donc rien d'absurde, au contraire, il est essentiel.

Les personnes engagées à gauche, les représentants syndicaux tels que vous, ne devraient-ils pas dénoncer cette réalité plutôt que de composer avec elle ?

Peut-être. Mais je ne suis pas le mieux placé pour vous parler de cela. Moi, je suis délégué syndical de la CGSP régionale. Ce genre de questions, c'est aux instances fédérales qu'il faut les poser. Tant qu'il n'y aura pas de créations massives d'emplois, les choses seront ce qu'elles sont. Pour ma part, je me contente – et c'est déjà pas mal – de veiller à ce que les conditions de travail des agents d'Actiris (presque 1000 personnes pour 850 équivalent temps plein !) soient convenables, et que les usagers puissent être accueillis comme il se doit.

Mais je ne sous-estime pas pour autant la question du sens – le sens de notre métier, de notre mission : cette question sera la question centrale de 2014, notamment en raison des modifications institutionnelles qui se profilent, et de l'accord de coopération relatif à l'accompagnement des chômeurs, lequel pourrait aboutir à une reprise en main du contrôle des demandeurs d'emploi par Actiris.

Que vous inspire cette perspective ? Cela ne va-t-il pas définitivement brouiller l'image d'Actiris, qui sera à la fois l'accompagnateur et le contrôleur ?

A priori, le fait que le contrôle soit régionalisé et passe des mains de l'ONEm (fédérale) à celles d'Actiris (régional) est plutôt positif : à l'échelon régional, on pourra mieux adapter le contrôle à la réalité sociologique que lorsque le contrôle est appliqué de manière uniforme sur tout le territoire.

Mais pour que cela fonctionne, il faut impérativement que les "métiers" d'Actiris soient bien séparés. Pas question, autrement dit, qu'un conseiller emploi soit également le contrôleur ! Le conseiller doit rester dans une relation d'aide et d'accompagnement, il ne peut être question de mélanger les genres. Idéalement, le contrôle et l'accompagnement devraient non seulement être exercés par des personnes différentes, mais également dans des lieux différents, histoire d'éviter toute confusion dans l'esprit des gens.

Revenons à la réalité des sans-emploi : il est question d'"activer" les demandeurs d'emploi jusqu'à l'âge de 58 ans, ainsi que les personnes présentant une invalidité de plus de 33 %. N'est-ce pas absurde ?

Pour ce qui est des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, non, il n'est pas absurde de continuer de les accompagner. La pension, en Belgique, est fixée à 65 ans. Et on dirait aux gens de plus de 50 ans qu'ils n'ont plus aucune chance, que tout est fini pour eux ? C'est cela qui serait absurde ! Il y a des gens qui retrouvent un job après 50 ans, et notamment grâce à notre accompagnement. Au niveau individuel, il est très utile de continuer de les "activer". Au niveau collectif, c'est vrai que, vu la situation du marché de l'emploi, la situation des demandeurs d'emploi âgés est particulièrement difficile. Mais ce n'est pas une raison pour tout abandonner.
Quant aux personnes présentant un handicap, là, c'est plus compliqué. Actiris n'est pas outillé pour répondre à des réalités psychosociales particulières. Mais voilà, c'est le fédéral qui décide, et nous devons tenter de trouver une solution. On y travaille.

Le fameux accord de coopération sur l'accompagnement des chômeurs que la Région bruxelloise s'apprête à ratifier

aura vraisemblablement pour conséquence que 7000 personnes supplémentaires seront "accompagnées" par Actiris. L'augmentation du budget sera, elle très limitée, restrictions budgétaires obligent. Comment allez-vous faire face à cet afflux sans moyens supplémentaires ?

Nous ne pouvons que le regretter, bien sûr. Mais à l'impossible, nul n'est tenu! Les conseillers emploi doivent prester 7 heures et 36 minutes par jour, à l'intérieur de ce cadre-là ils feront tout ce qu'ils peuvent. Si l'on devait exiger d'eux des choses impossibles, les représentants du personnel se mobiliseront. Maintenant, soyons clairs : si l'on voulait vraiment faire du bon boulot en matière d'accompagnement des chômeurs à Bruxelles, il faudrait tout simplement doubler les effectifs. Alors, on pourrait vraiment parler d'accompagnement individualisé, et de coaching. Mais ne rêvons pas : la tendance budgétaire n'est pas au doublement des moyens d'Actiris. Donc, une fois de plus, nous ferons de notre mieux sans prétendre au miracle.

Des agents d'Actiris se plaignent de la tournure que prend leur métier, de l'impossibilité pour eux de travailler en accord avec leurs valeurs, de leurs agendas surbookés, des contraintes de plus en plus lourdes qui pèsent sur leur travail, des exigences de mettre les demandeurs d'emploi dans des "cases"…

> **"IL FAUDRA BIENTÔT AVOIR UN DIPLÔME DE MATH + 6 POUR TRAVAILLER CHEZ ACTIRIS!"**

Il est vrai que la "segmentation" des chercheurs d'emploi en différents "profils" compliquent singulièrement notre travail. À la CGSP, on a fait le compte : en vertu des différents profils des gens, il y a pas moins de… 96 types d'accompagnement différents! Parfois, je me dis qu'il faudra bientôt avoir un diplôme de math + 6 pour pouvoir travailler chez Actiris.

Mais, là encore, il ne faut pas sous-estimer la capacité de résistance d'une administration telle que la nôtre, dont l'objet est de venir en aide aux gens : derrière l'ordinateur, il y a un être humain et, la plupart du temps, un travailleur intelligent et sensible. Les "cases", parfois, on s'arrange avec elles… Dans mon esprit, donc, pour être conseiller emploi, il faut avoir de réelles aptitudes psychosociales, indispensables à tous les métiers d'aide. Il faut pouvoir comprendre ce qui se joue pour la personne qu'on a en face de soi, il faut pouvoir s'adapter à elle tout en respectant un cadre. Or les conseillers emploi d'Actiris viennent de tous les horizons. Il serait bien qu'Actiris pense à instaurer une sorte de "formation permanente" plus poussée et adaptée au métier de conseiller à l'emploi, pour tous les agents.

Pour le reste, quand un employé d'Actiris est en situation de grande souffrance au travail et qu'il vient nous parler, c'est à nous d'analyser la situation et de faire remonter le problème. Nous entendons bien que la question du "sens" de notre travail commence à émerger : notre section CGSP entame une réflexion collective sur cette thématique complexe. Nous espérons ainsi répondre au sentiment de malaise que peuvent ressentir des collègues. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une réorganisation des services internes d'Actifis, avec la suppression de certains et la création de nouveaux. Ces changements doivent respecter les travailleurs d'Actiris qui ne sont pas des pions que l'on déplace sur un échiquier.

Il n'existe aucune évaluation du travail d'Actiris, aucune étude de satisfaction du public : n'est-ce pas paradoxal, alors que les obligations imposées aux demandeurs d'emploi ne cessent d'augmenter ?

Vous avez parfaitement raison, et c'est là une des revendications de notre section CGSP. Il faut évaluer les outils avant d'en changer. Il faut changer les choses petit à petit, et pas à chaque fois faire un "grand chambardement". Et, avant de modifier quelque chose, de rectifier le tir, il faut d'abord se donner le temps d'évaluer les points forts et les faiblesses des outils dont on dispose. En Flandre et en Wallonie, on fait cela : des études universitaires très sérieuses évaluent les instruments d'accompagnement des chômeurs. A Bruxelles, rien de tel, et ce n'est pas normal. ■

A L'accompagnement d'Actiris vu par les chômeurs : bienvenue en "absurdie", *Ensemble* n°79, p. 34.

Garantie Jeunes : bluff ou opportunité ?

EN ACCEPTANT LE PRINCIPE DE LA "GARANTIE JEUNES", LA FGTB RENIERAIT-ELLE SES PRINCIPES ? VOICI POURQUOI IL N'EN EST RIEN.

Philippe Van Muylder
Secrétaire général de la FGTB Bruxelles.

La FGTB de Bruxelles a accueilli positivement le concept de *Youth Guarantee*, dont le dispositif a donc été intégré, dès janvier 2013, au nouveau contrat de gestion d'Actiris.
L'objectif de ce dispositif, désormais soutenu par l'Europe, est de garantir que tous les jeunes Bruxellois soit obtiennent un emploi, soit suivent une formation complémentaire, soit participent à des mesures dites d'activation professionnelle (stage, immersion, essai métier, volontariat,…) avec comme objectif final l'obtention d'un *emploi de qualité*.
Cette position syndicale est-elle… surprenante ? En d'autres termes : la FGTB elle-même aurait-elle subitement décidé, *contre tous ses principes*, d'accroître la pression sur les jeunes chômeurs, dans un contexte politique et social déjà tellement sombre pour eux !? Il n'en est rien, bien entendu. Pour le comprendre, un bref retour en arrière s'impose, qui permettra de dégager des perspectives syndicales.
Nous savons que l'assurance-chômage est un acquis fondamental du monde du travail, dont il doit être particulièrement fier. Initialement mise en place par les syndicats, elle est intégrée à la Sécurité sociale à l'issue de la Seconde guerre mondiale. Sa gestion est donc logiquement confiée à un organisme cogéré par les patrons et les syndicats : l'Office national de l'emploi (ONEm). Les organisations syndicales ont gardé, en outre, la faculté d'assurer le paiement direct des allocations à leurs membres, via des caisses spécifiques : les Offices de paiement des indemnités de chômage.

UN DROIT CONDITIONNÉ

Dès sa création, le droit aux allocations de chômage est un droit *conditionné*. Il s'agit d'une assurance collective, accordant un revenu de remplacement en cas de perte des revenus du travail consécutive à un chômage *involontaire*. Pour en garder le bénéfice, les travailleurs sans emploi doivent demeurer *disponibles* sur le marché de l'emploi. Cette disponibilité se traduit par une inscription obligatoire comme "demandeur d'emploi" auprès du service public de placement, par une présence obligatoire lors de chaque convocation de l'ONEm et par l'interdiction de refuser toute proposition d'emploi convenable. Dès le départ, le contrôle de la disponibilité fait donc partie intégrante du principe assurantiel, auquel nous sommes particulièrement attachés : l'allocation de chômage ne peut en aucun cas être assimilée à une prestation universelle inconditionnelle, ni à une aide sociale ; elle s'inscrit historiquement dans le cadre des relations collectives de travail, qui régissent le rapport salarial entre patrons et syndicats. Les organisations syndicales sont attentives à la préservation de ces principes fondateurs, même si elles doivent en négocier l'évolution avec le patronat, mais aussi avec les pouvoirs publics qui, depuis la crise de l'emploi des années 1970, interviennent dans l'équilibre de la Sécurité sociale et la formation des salaires, assurance-chômage incluse.

CRISE DÉVASTATRICE

Au début des années 2000, se met en place une nouvelle vision de la disponibilité des chômeurs, dans le cadre, plus général, de la transformation de l'État social en "État social actif" : désormais, il ne "suffira" plus au demandeur d'emploi d'être disponible ; il devra, en outre, prouver qu'il recherche activement un emploi. La FGTB de Bruxelles se démarque clairement de cette vision nouvelle de la disponibilité. Dans la résolution de son Congrès statutaire, tenu le 15 mai 2006, elle déclare : "Les mesures d'accompagnement et d'aide à la recherche d'un emploi, les dispositifs d'insertion et de formation, ainsi que l'utilisation de ressources collectives pour créer de nouveaux emplois d'intérêt général ont toute leur utilité, mais à la double condition de respecter la dignité humaine et les acquis sociaux, c'est-à-dire sans exclure, ni précariser l'emploi existant." Elle précise encore : "Ces politiques exigent, à tout le moins, comme préalable, le réinvestissement des pouvoirs publics dans la formation des travailleurs et les politiques de relance de l'emploi ; […] il est totalement inacceptable de faire peser sur les travailleurs sans emploi la responsabilité du chômage, ou d'exercer sur eux des pressions, en les menaçant de leur retirer les allocations."
En 2008, le crash financier produit les ravages que l'on sait sur l'emploi. La FGTB prend la mesure de l'ampleur de la crise économique et revendique la suspension immédiate de la procédure de contrôle, par l'ONEm, de la disponibilité active des chômeurs.

> **"LES MESURES DU CONTRÔLE DE LA DISPONIBILITÉ SONT DEVENUES INACCEPTABLES."**

UNE OPPORTUNITÉ DE CHANGEMENT

En 2012, tombent de nouvelles mesures ciblant les chômeurs : dégressivité accrue des allocations, fin de droits pour de nombreux jeunes, intensification des contrôles. La FGTB mène campagne contre la chasse aux chômeurs, en appelle à la mobilisation du front commun syndical et à la mise en mouvement du réseau des *Collectifs de travailleurs sans emploi* de tous horizons.

En réalité, l'intrusion du concept de disponibilité *active* a modifié en profondeur le régime d'indemnisation du chômage et les mesures de contrôle de cette disponibilité active sont devenues inacceptables, tant elles tournent à l'absurde dans un contexte de pénurie d'emplois et de chômage massif, tant elles transforment le chômage en une "faute", tant elles en imputent, contre la réalité, la responsabilité au seul demandeur d'emploi…
C'est pourquoi, dès 2006, la FGTB de Bruxelles s'attelle, à l'occasion de plusieurs séminaires, conseils et forums syndicaux, à identifier des voies de sortie "par le haut" du paradigme politique de l'État social actif.

À CERTAINES CONDITIONS

C'est dans ce cadre que la FGTB accueille favorablement les opportunités de changement que la *Youth Guarantee* est susceptible d'offrir… à certaines conditions.
Tout d'abord, le recours au mot "garantie" pour qualifier le dispositif est loin d'être anodin.
Par "garantie", on vise, en effet, en droit, l'obligation d'assurer à quelqu'un la jouissance d'une chose ou d'un droit ou de le protéger contre un éventuel dommage.
Pour autant que cette garantie soit bien réelle, ce projet pourrait donc induire une véritable inversion du paradigme des politiques d'activation, et permettre de sortir des travers absurdes de l'individualisation de la responsabilité du chômage.
Il fait, en effet, prévaloir une responsabilisation *de la collectivité* (essentiellement les pouvoirs publics, mais aussi les entreprises), qui se met dans l'obligation (obligation de résultat ou, *à tout le moins*, sérieuse obligation de moyens) d'offrir à chaque jeune bénéficiaire une première expérience de travail et/ou une formation Ⓐ convenables.
Cette responsabilisation collective pourrait de la sorte conditionner tout recours à la responsabilité des jeunes travailleurs sans emploi eux-mêmes. Or, pour nous, c'est bel et bien à la seule condition d'un refus d'offre d'emploi ou de formation "convenable" que des mesures de sanction seraient acceptables…
Bien entendu, s'il devait s'avérer que ce dispositif se réduit, en fin de compte, à un simple "effet d'annonce", les conséquences seraient dramatiques pour les jeunes, qui se sentiraient légitimement *grugés*. Elles devraient, en principe, l'être politiquement *aussi* pour les initiateurs du dispositif…

UNE VRAIE GARANTIE

À ce stade, il convient donc de fortifier le statut juridique de cette garantie, afin qu'elle puisse constituer une véritable source de droits et que puisse en être assuré un contrôle judiciaire : en clair, le jeune à qui une telle offre "convenable" n'aura pas été faite doit être assuré qu'il ne sera pas sanctionné au terme de son stage d'insertion pour "efforts insuffisants" (voire qu'il pourra, au contraire, réclamer réparation pour défaut de "garantie"…). Il convient, en outre, de garantir les moyens financiers nécessaires pour rendre ce dispositif régional réellement opérationnel (et les récentes décisions budgétaires 2014 de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire française, compétente pour la formation professionnelle, vont incontestablement dans ce sens) et d'identifier les engagements conventionnels des interlocuteurs sociaux requis pour garantir des perspectives d'emploi durable pour les jeunes.
C'est à ces conditions (et à ces conditions seulement) que pourra s'ouvrir une véritable fenêtre d'opportunité pour sortir des travers actuels des politiques d'activation.
Il nous reste à en *forcer* l'ouverture… ■

Ⓐ **Au sens le plus large du mot.**

Le programme “Garantie Jeunes” : une opération de com’!

LA *YOUTH GUARANTEE,* LE NOUVEAU SERVICE D’ACTIRIS DÉDIÉ À L’ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES, SUSCITE LES INQUIÉTUDES DU SECTEUR ASSOCIATIF.

Guillaume Goor
Chargé de mission à la Mission Locale de Saint-Gilles

Face à la crise, les gouvernements nationaux ont eu des réponses hâtives et largement improvisées. Leurs réactions à l’hécatombe sociale ne visent en réalité qu’une chose : réduire les chiffres du chômage, faire chuter les statistiques. À n’importe quel prix.
En Belgique – et a fortiori à Bruxelles – cette réalité est particulièrement exacerbée : multiplication des stages non rémunérés, contrats précaires et généralisation du travail intérimaire, inadéquation de l’offre à la demande, exclusions massives de l’assurance-chômage. Tout cela sur fond de pénurie d’emplois à tous les niveaux, et de théories obsolètes sur l’utilité économique du chômage Ⓐ, à savoir pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail, au nom de la sacro-sainte compétitivité.

DE LA COM, RIEN QUE DE LA COM

Lorsque l’annonce du programme européen *Youth Guarantee* paraît dans la presse internationale, on entend partout parler de ces six milliards d’euros débloqués et anticipés sur le budget 2014 – 2020 pour un plan de lutte contre le chômage des jeunes étalé sur deux ans. 120 millions seront alloués à la Belgique et répartis sur trois hauts lieux du chômage belge : la province de Liège, le Hainaut et Bruxelles. Soit 60 millions par an au total et, concrètement, 20 millions par an pour Bruxelles. Quand on sait qu’Actiris dispose d’un budget annuel qui frôle les 60 millions d’euros pour “accompagner les jeunes vers l’emploi”, on comprend déjà qu’il ne faut pas s’attendre à des miracles.
À l’initiative de la plateforme participative de la jeunesse bruxelloise *Het werkt! Ça marche!*, une première rencontre est proposée, en mai dernier, aux acteurs bruxellois impliqués dans l’accompagnement des jeunes. La Région y promeut, par l’entremise de son service public Actiris, la création imminente d’une cellule jeunes. On nous parle d’“accompagnement de qualité”, “proche des jeunes”, répondant “à la spécificité bruxelloise”. On nage dans la com’. Pour les infos concrètes, on verra plus tard.

> “ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L’EMPLOI RELÈVE DE LA GAGEURE.”

INÉGALITÉ SCOLAIRE

Pour les travailleurs sociaux, accompagner les jeunes vers l’emploi relève de la gageure. D’abord, parce que l’emploi fait cruellement défaut, et que les profils des jeunes sont trop souvent inadaptés aux exigences du marché. Les accompagnateurs sont confrontés, dans la plupart des cas, à des inégalités de départ liées à l’éducation. Lorsque l’on vient d’une école ghetto, abandonnée des pouvoirs publics, les chances de s’en sortir sont considérablement réduites. L’Unicef le confirme : parmi les pays développés, la Belgique est championne mondiale en matière d’inégalité scolaire. L’écart des résultats y est le plus élevé et est clairement lié à l’origine sociale. Ⓑ

L’orientation professionnelle en milieu scolaire, au lieu d’être pensée intelligemment, positivement, se fait toujours négativement, sur le mode de la sanction, par le redoublement et le nivellement vers le bas. Avec les résultats que l’on connaît. Ces jeunes moins favorisés, qui ont souvent été poussés prématurément dans des filières techniques et professionnelles fortement dévalorisées et massivement “désubsidiées”, se retrouvent rapidement dans le dispositif d’insertion socio-professionnelle (ISP), sans grandes chances d’en sortir. Avec cet effet collatéral qu’ils s’enfoncent, du même coup, dans le processus de sanction-contrôle de l’ONEm.
Lorsque la Région s’engage à trouver “un stage, une formation ou un emploi” pour tout jeune au sortir des études dans les six mois, le secteur de la jeunesse rit jaune. Les réponses ne prennent pas en compte la spécificité bruxelloise et, surtout, on évite de consulter les partenaires associatifs, qui pourtant vivent ce drame social au quotidien.

UNE POLITIQUE ÉLECTORALISTE…

L’accompagnement au rabais, qui pousse les jeunes vers le goulot de l’ISP et, par extension, vers celui de la sanction, contribue à faire pression sur l’associatif, qui se sent de plus en plus démuni face à des exigences de moins en moins réalistes.
Comment fournir un accompagnement de qualité, quand les associations responsables de l’accompagnement des jeunes sont éloignées des niches d’emploi parce qu’elles manquent de personnel, d’outils et de moyens pour développer les partenariats ou, pire, qu’elles ne sont pas mandatées pour le faire ? Quand la Région elle-même n’arrive même pas à imposer aux entreprises l’obligation d’informer Actiris de ses offres d’emploi ?

Quand l'associatif peine à faire son travail, ce sont les jeunes qui en pâtissent les premiers. Ils se retrouvent livrés à la bureaucratie institutionnelle et donnés en pâture aux décisions politiques électoralistes et leurs visions à court terme. Parce que – faut-il le préciser ? – les nouveaux "stages de transition en entreprise" (STE) promus par Actiris, rémunérés à concurrence de 200 euros par mois, fournissent de la main d'œuvre docile et à moindres frais aux entreprises. Plus grave, celles-ci ne finiront pas par engager leurs "stagiaires" puisqu'elles pourront en reprendre d'autres, une fois le stage arrivé à terme. Encore plus grave, les jeunes infra-qualifiés devront accepter ces stages au rabais pour pouvoir bénéficier de leurs allocations d'insertion. Bref, mise en place d'un nouveau système d'exclusion des précaires et de précarisation des autres. À croire que ces STE ont été directement commandités par la FEB…

… TOTALEMENT IRRÉALISTE

Les constats sont inquiétants : les solutions inadaptées favorisent la précarisation des jeunes, et les revendications des acteurs de terrain se trouvent aux antipodes de l'agenda politique actuel. Rien n'est fait pour s'attaquer au nœud du problème, c'est-à-dire au manque criant d'emplois et à la nécessité d'imposer de nouvelles règles aux entreprises. C'est même tout le contraire qui se passe. On imagine déjà la tête des responsables syndicaux sectoriels quand on viendra leur annoncer que des "petits jeunes" auront pris la place de leurs affiliés chez Carrefour et consorts pour 200 euros par mois, alors que ces derniers ont déjà du mal, aujourd'hui, à accepter l'existence des contrats étudiants.
Du point de vue des travailleurs de terrain, il paraît complètement irréaliste qu'Actiris puisse assumer une telle charge de travail : accompagner les jeunes vers l'emploi ? Avec des moyens aussi limités – 13 job-coachs pour accompagner toute la jeunesse bruxelloise ! –, et en l'absence d'un cadre juridique favorable, Actiris pousse en réalité les jeunes les plus précaires vers des stages non rémunérés en prétendant leur donner l'opportunité de se faire une expérience professionnelle. Plutôt cynique, non ?
En outre, ainsi que le fait remarquer Séléna Bastin, formatrice au programme *Jeep* de sensibilisation des jeunes en fin de scolarité aux réalités du marché de l'emploi, "comment imaginer que les jeunes entrent confiants dans un processus porté par Actiris, et par lui seul, alors que le rôle d'Actiris – accompagnateur ou contrôleur ? - est particulièrement confus dans leur esprit ?". Sans compter que l'attribution des stages se fera apparemment sur la base d'évaluations positives : "Que fera-t-on avec tous les autres, ceux qui sont un peu en décalage avec les attentes des accompagnateurs et du marché du travail ?", s'interroge cette actrice de terrain.

> **"QUAND L'ASSOCIATIF PEINE À FAIRE SON TRAVAIL, CE SONT LES JEUNES QUI EN PÂTISSENT LES PREMIERS."**

LES REVENDICATIONS DES ACTEURS DE TERRAIN

Les acteurs de terrain ont donc décidé de tirer la sonnette d'alarme. La plate-forme régionale de la jeunesse, qui a vu le jour en mai dernier, appelle à réagir et interpelle les politiques pour qu'ils s'engagent à proposer des solutions structurelles à un problème structurel. Au lieu de se déresponsabiliser et de régionaliser les compétences en matière d'emploi, le Fédéral doit soutenir ses Régions dans ce qui s'annonce être un enjeu majeur des prochaines décennies. En ce sens, des mesures fortes doivent impérativement être prises, sans quoi c'est le modèle social belge tout entier qui disparaîtra dans le tsunami néolibéral que nous promet l'Europe de demain.
En conclusion, les acteurs de terrain souhaitent attirer l'attention sur les deux aspects suivants du problème. D'une part, il faut assurer une réelle égalité des chances pour les jeunes Bruxellois, en investissant massivement dans l'enseignement des langues et en supprimant la distinction entre écoles générales, techniques et professionnelles au profit d'une information et d'un orientation professionnelles pensées positivement. D'autre part, il faut fournir un accompagnement de qualité pour tous les jeunes demandeurs d'emploi, tout en assurant de vraies garanties pour une insertion durable sur le marché de l'emploi, notamment en contraignant les entreprises via des mesures juridiques appropriées. ■

Ⓐ Voir notamment le discours de M. Bastaerts, directeur-adjoint d'Actiris, du 17 mai 2013 : "Un marché de l'emploi compétitif a besoin d'un certain pourcentage de chômeurs."

Ⓑ Voir le rapport d'Unicef "Egalité des chances à l'école ? Voilà ce qu'ils en pensent", p. 5.

Amanda, la galère et l'exclusion

AMANDA EST UNIVERSITAIRE, JOURNALISTE DE FORMATION. CELA FAIT POURTANT DIX ANS QU'ELLE VIT DE PETITS BOULOTS. AUJOURD'HUI, EXCLUE DU CHÔMAGE, ELLE N'A D'AUTRE CHOIX QUE DE RETOURNER AU PÉROU.

/ **Aïda Allouache**
CSCE

Elle a 46 ans et ressemble à une jeune fille. Mince et menue, elle ne fait pas son âge. Maman d'une jeune fille de 22 ans, elle reconnaît qu'"on me croit toujours plus jeune que je ne suis." Mais les patrons, eux, restent insensibles à ses atours : seule compte, pour eux, la date de naissance officielle. Et là, c'est une autre histoire : "Dès qu'on a plus de 40 ans, on nous traite comme si nous étions déjà des retraités. Cela devient presque impossible de trouver un emploi. Je ne sais pas comment qualifier cela!"

Amanda a fait des études supérieures de journalisme et communication au Pérou, son pays d'origine. Elle y a rencontré un Français dont elle est tombée amoureuse. Ils se sont mariés, et elle l'a suivi quand il est retourné en France. À Paris, elle reprend des études et entreprend une maîtrise sur l'Amérique latine à la Sorbonne. Quand son mari obtient un poste à la Commission européenne, ils viennent s'installer avec leur petite fille à Bruxelles. Des années durant, Amanda va essayer de décrocher un job dans cette institution. Elle passe examens d'entrée sur examens d'entrée, en vain. "C'est très difficile, surtout les mathématiques et les statistiques. Comme j'avais fait des études de lettres, je n'ai jamais réussi les épreuves de statistiques."

Quelques années plus tard, le couple se sépare, et Amanda cherche du travail ailleurs. Mais elle se heurte à la dure réalité : ses diplômes ne sont pas reconnus en Belgique. "Mes études universitaires m'ont coûté beaucoup de temps, d'argent et d'énergie. Je pensais que cela me permettrait de trouver un travail à la hauteur de mes compétences, mais j'ai dû déchanter." Sans équivalence de diplôme, on ne lui reconnaît que le niveau Bac + 2, *"alors que j'ai fait six ans d'études universitaires dans mon pays d'origine"*.

ENGAGÉE

"Je vis en Belgique depuis dix-huit ans et n'ai jamais effectué que des petits boulots. J'ai des connaissances qui, avec les mêmes diplômes que moi, ont réussi à décrocher un emploi dans le journalisme ou la communication." Alors, parfois, elle ne peut s'empêcher de penser que, peut-être sa peau n'est pas suffisamment blanche, ou que son accent chantant inspire méfiance : "Il m'arrive de douter de tout." Déstabilisante, cette incertitude ronge son quotidien partagé entre colère et sentiment d'injustice : "Je ne sais pas si je suis victime de mon âge, de mon diplôme ou de mes origines." Après un silence : "*Cela dit, je vois aussi des Belges de souche* qui sont sans emploi." Passer ses journées de déprime devant la télé, très peu pour elle. Pour ne pas sombrer, Amanda s'investit et milite au sein de diverses associations. Elle travaille aussi bénévolement pour une radio communautaire latino-américaine, pour laquelle elle participe à une émission qui promeut les droits des femmes et des migrants.

La mort de Sémira Adamu reste ancrée dans sa mémoire : Amanda s'est beaucoup impliquée dans la lutte en faveur des sans-papiers.

LA PLAIE DU TRAVAIL AU NOIR

Le travail au noir ? Elle est résolument contre car "cela casse le système de protection sociale". Et puis, elle veut la reconnaissance en tant que travailleuse. Une reconnaissance légale, et un vrai travail. À ses yeux, il mieux vaudrait régulariser les travailleurs au noir que de les poursuivre : "Au lieu de faire la chasse aux personnes précarisées qui travaillent au noir parce qu'on ne les veut pas ailleurs, qu'on intensifie la chasse aux employeurs qui "offrent" aux gens des boulots sans protection sociale. Au lieu de ça, on laisse le système se perpétuer et même enfler. Il y a parfois des travailleurs qui en profitent – j'ai payé mon déménageur 350 euros au noir! -, mais le plus souvent, ils y sont acculés."

L'ENVERS DU DÉCOR POLITIQUE

Un beau jour, Amanda a décroché un poste d'attachée de presse mi-temps d'une élue au Parlement la Communauté française. "Un boulot correct d'un point de vue salarial, mais néanmoins précaire puisque à mi-temps seulement, et limité dans la durée : le mandat d'un responsable politique est lié à la législature, et je pouvais être virée n'importe quand". Dans les coulisses du pouvoir, Amanda va découvrir l'envers du décor du monde politique : les abus de pouvoir, et le climat de maltraitance qui entoure parfois les employés.

"Une des assistantes a été congédiée parce qu'elle était enceinte pour la deuxième fois, témoigne-t-elle. Tandis que la "patronne", elle profitait à fond du système, et parfois à son seul profit. Elle emportait les ordinateurs du bureau chez elle, et nous ramenait des vieux. J'ai dû apporter ma propre souris d'ordinateur et mes stylos personnels pour pouvoir travailler. Elle voulait que je l'introduise dans la communauté latino pour s'y faire connaître et obtenir leur vote. J'ai refusé, et j'ai été virée!" Heureusement, grâce à ces deux années de travail, Amanda a enfin pu ouvrir ses droits au chômage.
Après son licenciement, elle a continué d'investiguer dans le secteur : "Mais là, j'ai très vite compris qu'il fallait être pistonnée pour trouver un job." Elle a élargi ses recherches dans le milieu associatif mais, là non plus, n'a rien trouvé.

VAINES RECHERCHES

Le chômage lui pèse. Elle déteste rester à traquer un emploi inexistant. Elle décide de suivre les suggestions des divers organismes d'accompagnement qui poussent les chômeurs à devenir indépendant. Elle succombe aux sirènes de l'auto-entreprenariat. Elle veut devenir son propre patron, créer son emploi. Grâce au petit pécule qu'elle obtient après son divorce, elle lance, en 2003, sa propre entreprise de vêtements. En 2006, c'est la faillite : "J'ai tout perdu : mon entreprise, mon argent et mon emploi." Retour à la case chômage. Acculée, il lui arrive d'utiliser la pension alimentaire de sa fille pour payer le loyer. *"Heureusement*, ma fille ne rouspétait pas trop, son papa gagne bien sa vie et il lui donnait le nécessaire. Mais je m'en voulais terriblement de lui prendre son argent! J'ai vraiment déprimé."
Elle se réinscrit partout, chez Actiris, dans des agences d'intérim, etc. "Mais quand je voulais laisser mon CV, on me disait que, si je ne parlais ni le néerlandais ni l'anglais, ce n'était pas la peine." Pourtant, Amanda s'accroche et finit par obtenir un contrat de cinq mois, à 500 euros par mois, dans un magasin dans lequel elle devait travailler le lundi et le samedi. Ensuite, elle devient réceptionniste dans un grand hôtel, mais elle a pudiquement caché le fait qu'elle ne parlait pas anglais. Un jour une collègue la surprend à répondre en français à des anglophones et la dénonce au patron. Au bout de trois mois, elle est dehors.
Avec la carte Activa, elle croit détenir enfin le sésame qui va lui permettre d'accéder à un emploi dans le secteur du journalisme ou de la communication. Mais son rêve se brise sur les réalités du terrain. "Aucune entreprise n'a voulu de moi. J'ai demandé de l'aide au service Actiris. J'ai frappé à toutes les portes d'entreprises d'insertion professionnelle, j'ai sollicité des assistants sociaux pour ma recherche d'emploi. J'ai supplié pour décrocher un job, même de nuit, dans d'autres hôtels. Au cours de toutes ces années, je n'ai reçu qu'une seule offre de la part d'Actiris. J'ai postulé, mais l'employeur n'a jamais répondu…"

> **"J'AI DÛ UTILISER LA PENSION ALIMENTAIRE DE MA FILLE POUR PAYER MON LOYER!"**

EXCLUSION ET DÉSESPOIR

Pendant ce temps, l'Onem exerce ses contrôles. "Les premiers rendez-vous ont été positifs. Mais je ne me suis quand même jamais sentie à l'aise. J'avais l'impression d'être un petit animal traqué, placé au centre d'un jeu cruel et ne sachant où aller pour se sauver. J'étais toujours sur le qui-vive, redoutant ce qui allait me tomber dessus." Au printemps dernier, Amanda a été convoquée. Un "contrat" lui est imposé. Quelques mois plus tard, on lui reproche de ne pas avoir envoyé suffisamment de candidatures. Amanda reçoit une lettre de l'Onem : son allocation va être supprimée. Exclue? Elle ne peut y croire. Sans allocation, elle doit quitter son appartement dont elle ne peut plus assurer le loyer. "Ma fille a 22 ans, elle est étudiante, elle ne pourra plus venir chez moi, parce que je n'aurai plus de chez moi! J'ai quitté mes racines pour suivre mon mari et fonder une famille ici. Mais aujourd'hui, je n'ai plus rien. Ma fille étudie en France. Je suis seule ici et sans revenus, que vais-je devenir? Une SDF?" Amanda ne peut se résoudre à solliciter l'aide du CPAS : "Je ne veux pas de la pitié ni de la miséricorde. Dans ce cas, je préfère rejoindre ma mère et ma grand-mère au Pérou. Cela fait dix-huit ans que je n'y suis pas allée. J'aime la Belgique, mais je ne peux plus vivre dans cette misère. Je veux garder ma dignité, c'est tout ce qui me reste." ■

Mettre les chômeurs au travail : une fausse évidence !

OBLIGER LES CHÔMEURS À EFFECTUER DES TRAVAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ? UNE TRÈS MAUVAISE IDÉE, SELON ELISE DERMINE. CARTE BLANCHE.

Elise Dermine
Juriste, aspirante FNRS, Université catholique de Louvain

Obliger les chômeurs à effectuer des travaux d'intérêt général : non, l'idée n'est certes pas nouvelle mais elle revient avec récurrence ces dernières années et suscite un débat grandissant. Dernière proposition en date : au mois d'octobre, le sénateur open-VLD Rik Daems a proposé de contraindre les chômeurs de longue durée à effectuer des prestations de travail non-rémunérées au profit de la communauté (un jour par semaine pour les personnes au chômage depuis un an, deux jours par semaine à partir de deux ans de chômage). Les chômeurs effectueraient, pour compte des communes, des tâches administratives simples, participeraient à l'entretien des espaces verts ou encore à la gestion de la cafétéria du hall sportif. Derrière une apparence de bon sens, une fausse solution qui crée plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Les promoteurs de l'idée énoncent pêle-mêle des motivations telles que l'amélioration des perspectives de retour à l'emploi, la non-soutenabilité du système actuel sur le plan financier ou le renforcement de la cohésion sociale. Rien ne permet de postuler que la mesure aura le moindre effet positif sur ces différents plans. Tout d'abord, les expériences menées dans d'autres États montrent que les programmes de travail obligatoire n'ont pas d'effet positif sur le retour à l'emploi parce qu'ils n'augmentent pas les compétences des chômeurs et ne les connectent pas avec des employeurs potentiels. Ensuite, la mise au travail de tous les chômeurs de longue durée coûterait concrètement très cher à l'État, et ce d'autant plus qu'elle n'augmente pas leurs chances de s'affranchir du système d'indemnisation. Enfin, l'argument de cohésion sociale laisse perplexe. Il semble assez inconséquent de vouloir renforcer les devoirs des chômeurs à l'heure où la crise a engendré de nombreuses pertes d'emploi. Sauf à admettre que la proposition repose en vérité sur la volonté de pousser hors du système les chômeurs qui en abusent, soit parce qu'ils ne veulent pas travailler, soit parce qu'ils travaillent en noir. La mesure apparaît alors éminemment injuste puisqu'elle aboutit à punir et à stigmatiser l'ensemble de la population des chômeurs indépendamment de leur bonne foi. Or, l'injustice sociale n'a jamais favorisé la cohésion sociale.

La proposition ne rencontrera pas les objectifs affichés. Mais ce n'est pas tout. La mesure est manifestement contraire à la Convention n°29 sur le travail forcé de l'Organisation internationale du travail (ratifiée par la Belgique). Dans les systèmes d'assurance-chômage, le chômeur a droit aux prestations parce qu'il a travaillé et cotisé au régime pendant la période précédant la perte d'emploi. L'OIT estime dès lors que le fait de conditionner en outre le bénéfice des allocations à l'accomplissement de prestations de travail constitue une violation de l'interdiction du travail forcé (la situation de la Belgique est certes particulière parce que la durée d'octroi des allocations n'est pas liée à la longueur du passé professionnel et parce que les jeunes ouvrent le droit aux allocations sur base de leurs études, sans jamais avoir travaillé).

En toute hypothèse, l'OIT a jugé qu'imposer des travaux d'intérêt général aux chômeurs contrevient à l'interdiction du travail forcé si l'État exploite les contraintes en offrant aux gens qui n'ont pas d'autre possibilité un emploi à des conditions qui ne seraient normalement pas acceptables. C'est manifestement le cas dans ce type de mesures qui contraignent les chômeurs à effectuer des prestations de travail sans rémunération et sans bénéficier de la protection de la législation du travail et de la sécurité sociale.

Conditionner l'octroi des allocations de chômage à l'accomplissement de travail d'intérêt général est inefficace, injuste et contraire au droit international. Le constat de départ est pourtant pertinent : l'activation des chômeurs est un défi fondamental pour notre société. Dans une économie évoluant de plus en plus vite, maintenir la possibilité pour les chômeurs d'accéder au marché du travail est devenu un enjeu essentiel. Loin des fausses évidences, la réponse passe, à mon sens, par la mise en place progressive de programmes qui garantissent aux personnes qui n'ont pas trouvé d'emploi après une certaine période de chômage, une formation qualifiante, un stage rémunéré ou encore un contrat subsidié. ■

Les temps sont durs **pour les partiels**

Zoé Genot, députée fédérale Écolo: "Le gouvernement Di Rupo participe à la précarisation des travailleurs, et particulièrement des femmes."

LES FEMMES VONT SUBIR DE PLEIN FOUET LE DURCISSEMENT DES RÈGLES DU CHÔMAGE

Zoé Genot
Députée fédérale Écolo

La mise en œuvre, par le Gouvernement fédéral, de la réforme du chômage a encore pris de l'ampleur, touchant, outre de nombreux chômeurs supplémentaires, les 50-55 ans et les jeunes travailleurs, dorénavant aussi les emplois à temps partiels. Cette catégorie de travailleurs, particulièrement fragile du fait des horaires de travail ingrats et des salaires bas, se trouve, pour une grande majorité, être des femmes, qui plus est, cheffes de famille. Jusqu'ici, les travailleuses et travailleurs à temps partiel bénéficiaient, du fait du niveau de leur salaire, d'un complément chômage. Or le durcissement des règles du chômage, effectif à partir de 2015, pourrait bien menacer cette contribution s'élevant à 200 ou 300 euros par mois. Il ne s'agit ici que d'une des nombreuses conséquences négatives de cette réforme. Le durcissement des contrôles, imposé dans un contexte de rigueur, pénalisent ces travailleurs déjà en situation précaire, et poussent un nombre croissant de demandeurs d'emploi vers les CPAS.

DURCISSEMENT DES RÈGLES

Le durcissement des règles du chômage concerne, d'abord, la limitation dans le temps des allocations d'insertion à trente-six mois. En effet, les 8743 travailleurs à temps partiel – dont 7731 femmes - qui bénéficient d'une allocation complémentaire calculée sur la base d'une allocation d'insertion sont, comme les chômeurs à temps complet, concernés par la limitation dans le temps (trois ans) du droit aux allocations d'insertion. Prenons un exemple concret: Monique a 38 ans et deux enfants à sa seule charge. Elle alterne travail de courte durée, travail à temps partiel et chômage. Depuis 2012, elle travaille à temps partiel dans le secteur du nettoyage à hauteur de deux heures très tôt le matin et deux heures tard le soir. Les entreprises qui l'emploient essaient d'économiser, et le nombre d'heures de travail a tendance à diminuer. Il faut souvent faire en une heure, ce que l'on faisait en trois heures il y a dix ans. Heureusement son salaire partiel est complété par un complément chômage. Si elle est toujours dans la même situation en 2015, elle aura bénéficié de son allocation de garantie de revenu basée sur une allocation chômage d'insertion pendant plus de trois ans. Or, cette allocation est maintenant limitée dans le temps et s'arrêtera donc. En 2015, elle devra subvenir aux besoins de sa famille avec un salaire partiel.

La seconde mesure en cause concerne le contrôle des efforts de recherche des travailleurs à temps partiel qui perçoivent une allocation de garantie de revenu calculée sur base d'une allocation d'insertion. La procédure de contrôle de l'Onem a été modifiée en août 2012 et implique dorénavant que pour conserver le bénéfice des allocations complémentaires, le travailleur doit faire preuve d'une démarche active et régulière en vue de rechercher un emploi temps plein. En cas d'évaluation négative, après un premier examen, le droit aux allocations est suspendu pour six mois et ne peut être à nouveau octroyé qu'après une évaluation positive. Sont concernés par cette mesure 89 % de femmes, 70 % en Wallonie, 7 % à Bruxelles, 78 % de chef de famille, 17 % d'isolés, 5 % de cohabitants, 11 % d'enseignement primaire, 78 % enseignement secondaire, 82 % dans le secteur des services
Le cas d'Elizabeth illustrera ce cas de figure. Elle travaille dans une grande surface et a été convoquée à l'Onem. Son amie, travailleuse à temps partiel, ne s'est pas présentée à l'entretien croyant que le contrôle ne s'adressait qu'aux chômeurs. Elle a perdu son allocation complémentaire. Elizabeth, pendant l'entretien, a expliqué qu'elle a demandé à son employeur d'augmenter ses heures mais qu'elle ne cherche pas un autre travail car son temps partiel n'est pas combinable avec un autre emploi du fait des horaires flottants et des avenants régulièrement proposés pour faire plus d'heures. Ses efforts de recherche d'emploi ont été jugé insuffisants. Elle dispose d'un un mois pour chercher activement de l'emploi au terme duquel ses efforts seront réévalués. Si ces derniers sont jugés insuffisants, elle perdra son complément de revenu pour au moins six mois et devra subir une évaluation pour les récupérer.

Le troisième pan de la réforme concerne le renforcement de la dégressivité et de la disparition des allocations complémentaires. Un chômeur complet, indemnisé, qui retrouve un emploi à temps partiel, peut prétendre à une allocation complémentaire basée sur l'allocation de chômage qu'il percevait en tant que chômeur. Comme cette allocation diminue maintenant plus vite avec le temps, le complément diminuera de la même manière. Rappelons à cet égard que les allocations de chômage des chefs de ménage diminueront par phases de 12 %, celles des isolés de 17,5 % et celles des cohabitants de 40 %. Il peut en résulter la suppression de l'allocation de garantie de revenu, quand l'allocation de chô-

mage est au forfait. En termes de chiffre publié par l'Onem en août 2013, le public concerné est de 46.629 travailleurs à temps partiel avec complément, dont 36.957 femmes.
Notre dernier exemple sera celui de Johanna, 47 ans et cohabitante. Elle a travaillé quinze ans avant d'être licenciée. Après plus de trois ans de recherche active d'emploi, Johanna vient finalement de retrouver un emploi à temps partiel. Son salaire partiel est heureusement complété par un complément chômage. Dans quelques mois, à cause de la dégressivité accrue des allocations de chômage, elle ne pourra cependant plus compter sur ce complément.

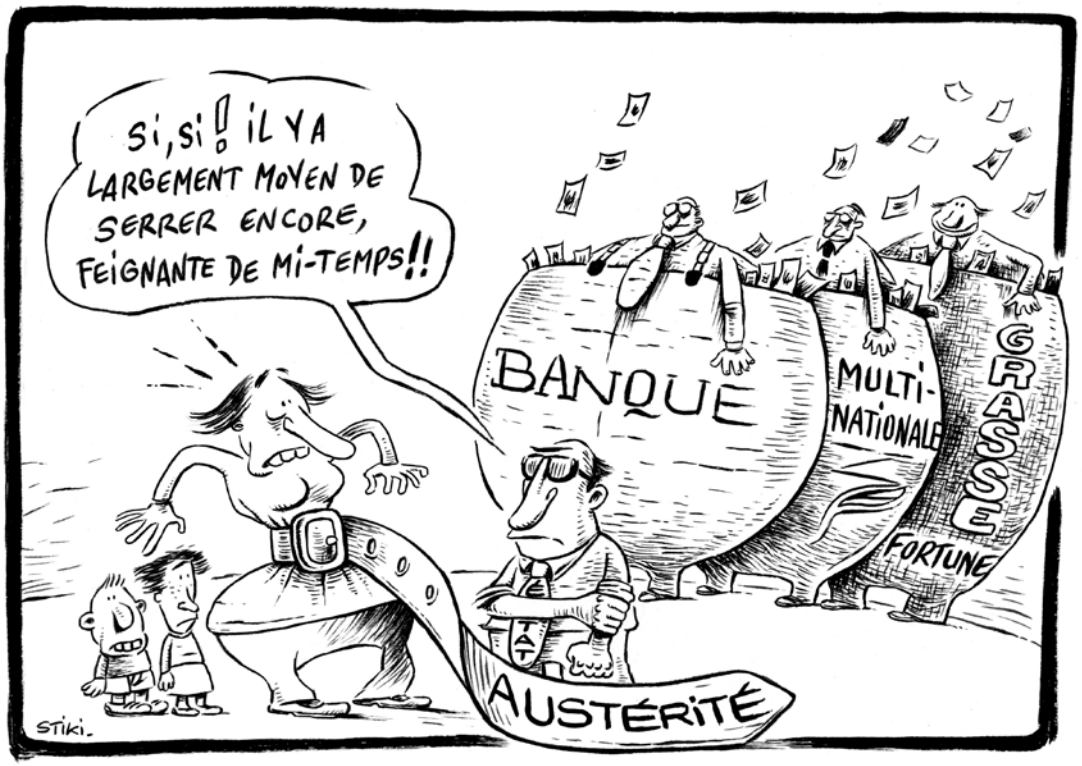

RENFORCEMENT DE LA PRÉCARITÉ

Le gouvernement Di Rupo a choisi de pénaliser des travailleurs pour leur travail à temps partiel dans une période où le nombre de temps partiels augmente, tout comme la quantité de temps partiels subis. Ces mesures participent à la précarisation des travailleurs et s'inscrivent dans un mouvement de réforme plus large, comprenant par exemple l'allongement du stage d'insertion pour les jeunes sortant de l'école, la limitation des allocations d'insertion dans le temps ou encore la révision de la notion d'emploi convenable. Ces mesures visent à pousser de nombreux chômeurs et chômeuses à accepter des emplois de piètre qualité. Elles accentuent la concurrence sur le marché du travail et accélèrent la dégradation des conditions de travail.
Les chiffres publiés depuis plusieurs années par le SPF Economie témoignent du fait que toujours plus de citoyens vivent en deçà du seuil de pauvreté en Belgique qui se situe aujourd'hui à 15,3 % de la population. Cette tendance ne saurait s'inverser aux vues de l'évolution du coût des frais quotidiens (logement, énergie, alimentation, scolarité, soins de santé,…).
Un grand nombre de citoyens concernés par la réforme seront ainsi contraints de se tourner vers les CPAS pour demander des aides complémentaires et pour bénéficier de certains de leurs services.

> **“CES MESURES VISENT À POUSSER LES CHÔMEURS À ACCEPTER DES EMPLOIS DE PIÈTRE QUALITÉ.”**

Or, ces coups de pouce sont, pour la plupart, au moins partiellement à charge des communes faisant déjà partiellement état de grave problèmes financiers.

Les choix du gouvernement Di Rupo sont donc en totale contradiction avec sa déclaration gouvernementale affirmant que “la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une priorité du Gouvernement”. Il est clair pour Écolo que ces mesures, dans un contexte de rareté d'emploi et de crise économique, n'auront aucun effet sur l'emploi. Au contraire, le demandeur d'emploi sera freiné et fragilisé dans ses démarches (frais de transports, frais de communication vers les employeurs), ce qui l'éloignera encore davantage d'une sortie de la précarité. Cette politique à courte vue, ne peut conduire qu'à la désespérance sociale et à l'accroissement des coûts, que ce soit en matière d'aide sociale, de santé publique, d'éducation ou même de sécurité. Les Verts en appellent tout au contraire à la préservation et à la modernisation de notre système social! Le groupe Écolo-Groen demande donc le retrait rapide de ces mesures qui touchent les plus faibles.Ⓔ

Ⓐ Pour être précis, les personnes travaillant à temps partiels, dont la rémunération partielle est calculée sur base d'un salaire mensuel brut de moins de 1559,38 euros, peuvent avoir droit à un complément chômage.
Ⓑ Sauf pour les travailleurs de plus de 55 ans ou les personnes avec une inaptitude au travail de 33 % et 20 ans de passé professionnel.
Ⓒ En 1983, 7,8 % des travailleurs étaient employés à temps partiel, contre 12,6 % en 1993 et 24,5 % en 2012.
Ⓓ Selon le SPF Economie, seul 1 temps partiel sur 10 ne souhaite pas un emploi à temps plein en 2012.
Ⓔ Pour lire les réponses de la ministre www.zoegenot.be

“Il faut secouer le cocotier des évidences !”

TOUS DES GLANDEURS ! LA CAMPAGNE MENÉE CET AUTOMNE PAR LES ÉQUIPES POPULAIRES ET LE PAC A MARQUÉ LES ESPRITS. LE COMBAT N’EST PAS FINI.

Propos recueillis par Denis Desbonnet
CSCE

Cet automne, les Équipes Populaires et le PAC ont distribué un journal très particulier dans les grandes gares francophones. Témoignages de sans-emploi, analyses et réfutation des préjugés les plus répandus, démontage du discours stigmatisant contre les chômeurs : ce journal est une véritable arme de désintoxication massive. Rencontre avec Yanic Samzun, secrétaire de Présence et Action Culturelle (PAC), et Christine Steinbach, présidente des Équipes Populaires, deux concepteurs essentiels de cette campagne.

ENSEMBLE! : Avec la campagne Tous des glandeurs n’a pas hésité à jouer sur le registre de la provocation : il fallait oser !

YANIK SAMZUN : Au PAC, j’ai toujours encouragé des campagnes fortes, autour de grands enjeux de société, et contre les stéréotypes les plus répandus. On en a ainsi mené une première, sur un thème difficile, et avec une approche résolument provocatrice, intitulée *Merci l’impôt !* Cette campagne a été assez exemplaire, même si elle a été difficile à construire, sur un thème “impopulaire”, ce qui a suscité des résistances, y compris en interne, au sein d’une partie de la la famille socialiste. Mais on a obtenu un soutien important à l’époque de l’interrégionale wallonne de la FGTB.
Depuis, on en a mené d’autres campagne, toujours avec la même approche, que résume notre slogan : *Changer de regard, c’est pas ringard.* On a également organisé une campagne autour des Roms, un sujet loin de faire l’unanimité, même à gauche. Bref, on ne choisit pas la facilité, mais bien à déconstruire les préjugés.

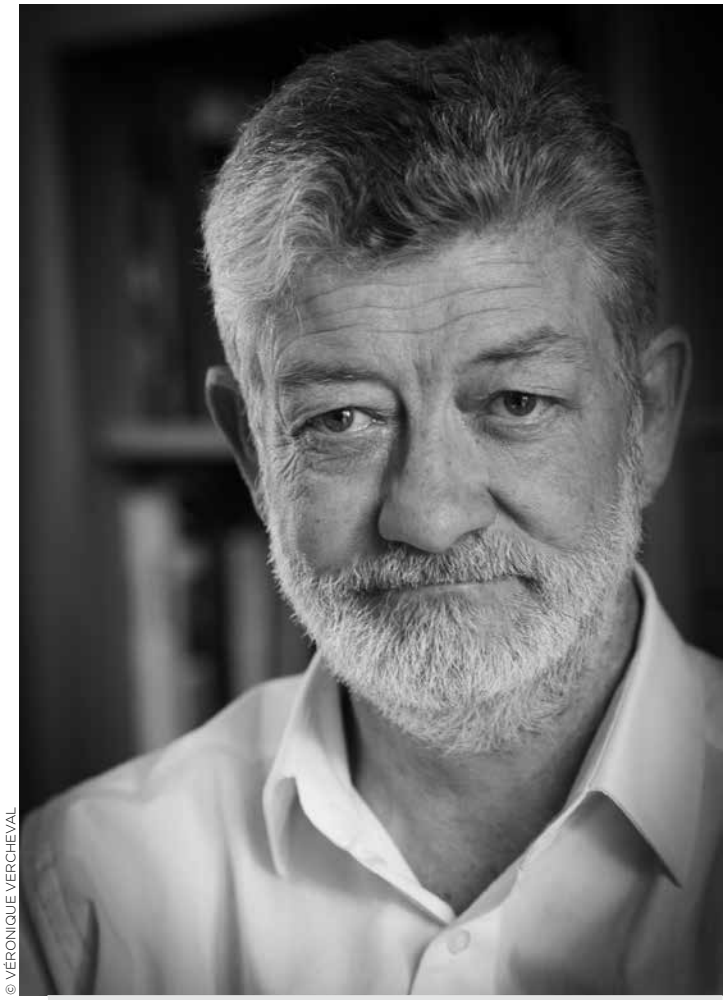

© VÉRONIQUE VERCHEVAL

YANIC SAMZUN, SECRÉTAIRE DE PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLE (PAC) : “UNE ACTION COMME CELLE-LÀ NE SUFFIT PAS À DÉMONTER DES PRÉJUGÉS SOLIDEMENT ANCRÉS.”

C’est donc assez logiquement que nous nous sommes attaqués un autre sujet qui concentre les stéréotypes négatifs, celui des chômeurs, qu’on nous présente comme responsables de la crise, du problème des finances publiques, et/ou comme des profiteurs. Un discours évidemment insupportable. Que l’on entend partout, y compris à gauche : je connais des syndicalistes, mais aussi des copains, des membres de ma famille qui sont sensibles à ces idées simplistes : “S’ils voulaient vraiment, tu ne vas pas me dire qu’ils ne pourraient pas trouver un boulot ?”
Nous voulions une campagne ambitieuse, qui vise le grand public, via un journal gratuit, distribué massivement (on en a tiré 60.000 exemplaires) aux usagers des transports, ces navetteurs, ces travailleurs “qui se lèvent tôt” et qui partagent pas mal de préjugés sur les chômeurs. Il me semblait en outre essentiel de partir de la parole la plus répandue. C’est pourquoi, plutôt que tenir le traditionnel discours de l’appel à la raison et aux bons sentiments, j’ai proposé une approche “rentre-dedans”, qui reprend textuellement ces préjugés et autres propos dénigrants.
D’où l’accroche *Tous des glandeurs !* L’objectif délibéré était de

CHRISTINE STEINBACH, PRÉSIDENTE DES ÉQUIPES POPULAIRES: "IL ÉTAIT URGENT DE DONNER LA PAROLE À CEUX QUE L'ON CARICATURE".

choquer pour attirer l'attention, forcer le lecteur à aller voir plus loin. Cela dit, quand on a proposé cet angle d'attaque aux amis des Équipes, ils ont été tout d'abord un peu déstabilisés. Mais, très vite, ils nous ont rejoints dans cette idée qu'il fallait éviter le discours policé et convenu, et oser aller au-devant de ce que le citoyen lambda pensait vraiment. Parler comme les gens parlent - sans pour autant leur donner raison! -, c'est beaucoup plus efficace.

CHRISTINE STEINBACH: Au sein des Équipes Populaires, il y avait une vraie colère des militants. Et nos campagnes tiennent compte des aspirations du mouvement et de ce qui s'y travaille. Les animateurs, dans les régions, nous disaient: "Avec la crise, les discours sur les chômeurs deviennent terribles." Avec la crise, et avec ce qu'on entend à la radio: Charles Michel (MR), et ses sorties sur "l'assistanat". Ces militants nous ont alertés: "Moi, j'entends dans mon groupe, et y compris dans la bouche de gens eux-mêmes au chômage, des propos qui stigmatisent la personne qui est juste sur "la marche en dessous". " Laurence Delperdange, journaliste et animatrice chez nous, nourrissait justement le projet d'un livre de témoignages de sans-emploi, en collaboration avec Christophe Smets, un ami photographe (A). Cela a permis le déclic. On s'est dit que c'était exactement ce qu'il fallait faire: donner la parole à ceux dont on dit qu'ils profitent, et que l'on caricature. Voilà une occasion de secouer le cocotier des "évidences culturelles".

Menée conjointement par le PAC et les Équipes populaires, cette campagne s'est jouée des clivages…

Y. S.: Dès mon entrée en fonction, en 2007, j'ai voulu mener un travail qui s'inscrirait dans une logique de rassemblement des progressistes, et d'un combat culturel au sens large, "gramscien". Cela, en toute autonomie vis-à-vis du PS. J'ai toujours défendu l'idée d'un front commun, au sens large. Tout d'abord, pour d'évidentes raisons de rapport de forces, mais aussi par de vraies convergences qui existent entre nous au sein des deux piliers du Mouvement ouvrier. Mener de telles campagnes doit, autant que possible, se faire en alliance avec le MOC avec qui j'entretiens depuis toujours des rapports de proximité. Même si nos approches peuvent différer sur certains points, on partage beaucoup de choses avec nos amis du monde ouvrier chrétien. Et ici, vu la thématique, ça me semblait évident. D'ailleurs, l'initiative de cette campagne sur la stigmatisation des chômeurs revient d'abord aux Équipes Populaires, qui avaient lancé ce projet de livre de recueil de récits de vie de chômeurs et chômeuses. Tout de suite, j'ai été frappé par la force des témoignages. J'ai immédiatement embrayé et, à ma suite, l'ensemble du PAC. Cela dit, même si tout le monde se montrait enthousiaste, ça n'a pas été évident d'entrée de jeu: nous n'avons pas exactement les mêmes méthodes, ni la même façon de faire valider nos projets par nos instances respectives.

C. S.: À partir du moment où il était question qu'un mouvement porte ce projet, il nous a semblé évident qu'il ne fallait pas le faire seul. Nous avons naturellement pensé au PAC, le mouvement d'Éducation permanente de l'autre "pilier". Réussir à nous entendre entre nous autour d'un tel thème, c'était déjà symboliquement significatif. Très vite, un groupe de travail commun a réfléchi aux modalités de l'action. Nous voulions une campagne qui interpelle l'" homme de la rue", celui (et celle) qui prend son train ou sa voiture, qui marche dans la rue. "Est-ce que vous êtes certain que ce que vous entendez à la radio, ces petites phrases si "évidentes" qu'on entend tout le temps sont justes?" Très vite, on a pensé qu'un journal de campagne gratuit c'était la bonne idée! Je le dis d'autant plus volontiers que ce n'est pas nous qui l'avons eue, mais le PAC. Lui aussi qui a eu l'idée de *Tous des glandeurs*. Bien sûr, cela pouvait créer le malentendu. Des gens pouvaient nous dire: "Je suis bien d'accord avec vous, il faut jeter tous ces gens hors du chômage." Ou bien au contraire: "Mais c'est dégueulasse ce que vous dites!" Il fallait oser, assumer, nous l'avons fait.

"JE CONNAIS DES SYNDICALISTES, DES COPAINS, QUI SONT SENSIBLES À CES IDÉES SIMPLISTES."

Opération 100 % réussie?

Y. S.: Aussi bien conçue soit-elle, cette action est un *one shot*. Or une seule intervention ne suffit pas pour combattre des préjugés aussi

ancrés, gagner une telle bataille d'idées, inverser une tendance si dominante. Tout au plus peut-on ébranler un peu une partie des lecteurs, instaurer une petite brèche dans le mur des préjugés. On ne peut inverser la vapeur avec une seule distribution d'un journal, aussi massive soit-elle. Mais quand même : il faut s'inscrire en faux contre le fatalisme ambiant, contre ce sentiment d'impuissance qui domine dans une bonne partie de la population. Il est important de pouvoir remporter de petites victoires. Important de montrer qu'on peut agir sur le cours des choses qu'on peut arracher des améliorations, même modestes.

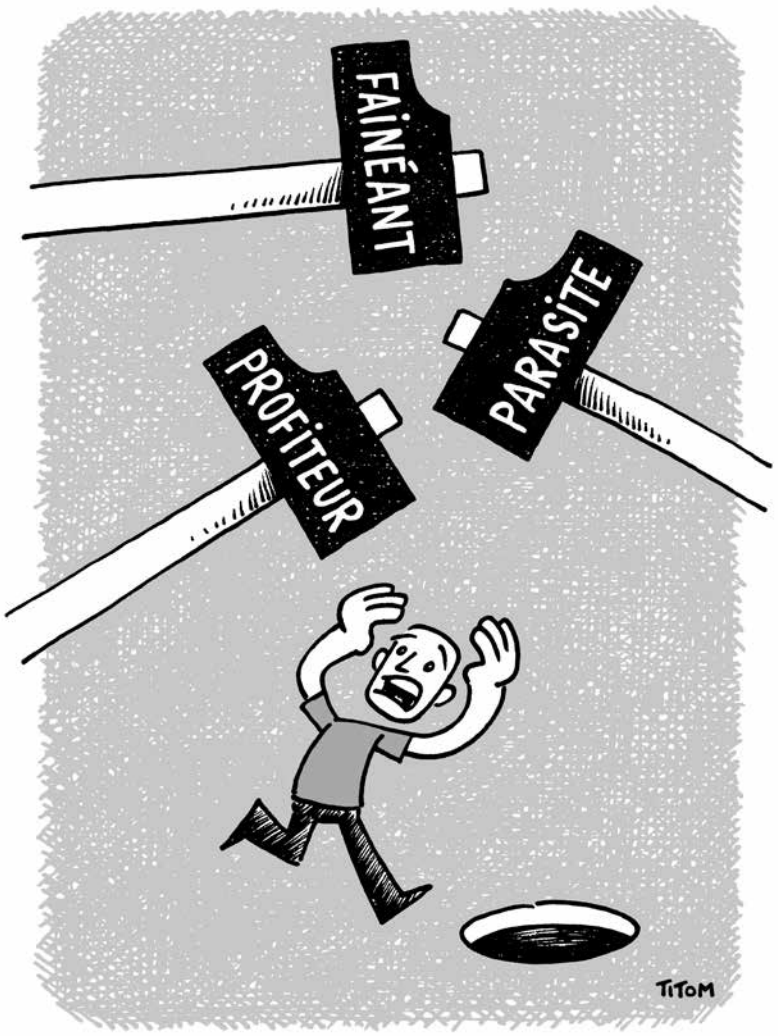

C.S. : Nous sommes quand même semble-t-il, passés un peu à côté du public principalement concerné, c'est-à-dire les chômeurs eux-mêmes, qui sont stigmatisés. Lors d'une journée de réflexion préparatoire, à Namur, Ginette Herman, directrice de la Fopes, a mis en lumière l'importance, pour les travailleurs sans-emploi, de participer à une démarche collective qui reconnaît l'injustice qu'on leur fait. On l'a vu avec le film *Chômeurs malgré eux* : c'est d'abord aux sans-emploi eux-mêmes qu'il a fait du bien.

Comment toucher vraiment les chômeurs ?

C.S. : Je me souviens d'une petite saynète de théâtre-action, à la régionale Mons-La Louvière, qui avait été conçue par les travailleurs sans-emploi de la CSC, tandis que les travailleurs sans-emploi de la FGTB lisaient des extraits du livre Chemin faisant, réalisé par ceux du Sud-Luxembourg. Ces gens ont une richesse et des atouts formidables. On les coince dans une recherche d'emploi illusoire, qui devient un "métier" en soi, alors qu'ils pourraient et aimeraient faire un tas d'autres choses, bien plus enrichissantes et socialement plus utiles. Donc, il faut réunir les gens ! Il est important qu'on rassemble les chômeurs entre eux, comme on le fait au niveau syndical avec les travailleurs des divers secteurs, pour qu'ils construisent leur propre discours, sur leur réalité spécifique, leurs problèmes, leurs revendications. Mais il faut aussi qu'il y ait des rencontres entre travailleurs et non-travailleurs, sur le sens du travail, et sur la souffrance au travail, qui est devenue insupportable. On dit aux travailleurs : "Oui, vous allez souffrir un peu de l'austérité, mais ne vous tracassez pas : on va être hyper-sévères avec le premier qui a l'air de profiter de votre propre argent." C'est d'autant plus facile que beaucoup de gens ont oublié à quoi sert la cotisation sociale, et où va la moitié de l'argent qui n'arrive pas dans leur poche. On est en train de déployer les façons de se haïr.

Envisagez-vous d'autres campagnes, de plus longue haleine ?

Y.S. : On y pense très sérieusement. Il y a des rencontres prévues entre nos deux équipes pour réfléchir aux suites qu'on pourrait donner à ce premier pas. Mais aussi avec Lire et Écrire, qui a aussi pris une excellente initiative sur le même thème du discours anti-chômeurs, avec leurs sets de table distribués massivement. Avec les Équipes Populaires, on a donc pris contact avec Sylvie Pinchart, la directrice de Lire et Écrire, pour voir ce qu'on pourrait envisager à trois. Le combat n'est pas fini !

> **"ON EST EN TRAIN DE DÉPLOYER LES FAÇONS DE SE HAÏR"**

C.S. : Les gens chez nous sont les premiers à vouloir poursuivre l'action entamée. Car, pour eux, c'est un enjeu concret : dans les groupes locaux, on entend des discours anti-chômeurs, et c'est donc là que ce type de bagarre – ou de dialogue - peut avoir lieu. Les "anciens" disent : "Attention à la Sécu", et les autres rétorquent : "On est tous dans le même bateau, il faut faire des sacrifices." Cette campagne a été l'occasion de démontrer toutes les possibilités qui existent, avec du théâtre-action, du cinéma, des micro-trottoirs, etc. C'est comme ça qu'on va y arriver ! Au sein même du mouvement et en partenariat avec d'autres. Ce ne sont pas les idées qui manquent ! ■

“Et si on se serrait les coudes ?”

JEAN SPINETTE EST LE PRÉSIDENT (PS) DU CPAS DE SAINT-GILLES. IL PESTE CONTRE LA MAUVAISE IMAGE DES CPAS. ET PLAIDE POUR UN RAPPROCHEMENT AVEC L’ASSOCIATIF.

/ **Entretien : Isabelle Philippon**
CSCE

“On nous voit comme une forteresse, comme un “machin” mal géré dont les actions manquent de transparence et de légitimité, et dont les usagers sont des gratteurs, des profiteurs, soupire Jean Spinette, le président du CPAS de Saint-Gilles. Cette image nous nuit. Avant, les CPAS recevaient des héritages ; à présent, cela arrive de moins en moins : c’est révélateur.” Opaques, les CPAS ? “Nos actions sont strictement encadrées, et les CPAS sont contrôlés par tout le monde, à tous les niveaux. Nous dépendons d’une foule de pouvoirs subsidiants et, par conséquent, notre budget est soumis à une foule de contrôles. Quant à l’octroi du revenu d’insertion ou d’autres types d’aide, il répond à des critères très stricts. Et toutes nos décisions sont passibles de recours devant le Tribunal du travail et les comités spéciaux. Prétendre que les CPAS sont des boîtes noires est donc une ineptie”, s’emporte Spinette.

“SUS AUX CONTRÔLES ABSURDES !”

Loin des feux de la rampe, les CPAS agissent, prodiguent l’aide sociale à la population qui en a besoin – “et les besoins ne cessent d’augmenter” -, et se trouve en butte à des restrictions budgétaires de plus en plus paralysantes. “Les pouvoirs subsidiants nous intiment de procéder à de plus en plus de contrôles, pour lutter contre la fraude sociale : ils n’ont plus que ces mots-là à la bouche. Franchement, la fraude sociale est tout à fait marginale. Et puis, il faut s’entendre sur ce que l’on entend par “ fraude sociale” : l’usager du CPAS qui abrite un membre de sa famille sous son toit alors qu’il bénéficie du revenu d’insertion pour isolé est-t-il un “fraudeur social” ? Ne serait-il pas plutôt un de ces héros du quotidien qui luttent pour garder la tête hors de l’eau ? Que l’on nous donne les moyens d’un véritable accompagnement social, que l’on nous donne les moyens d’engager davantage de personnel, des assistants sociaux bien formés, et alors, de manière automatique, nous aurons également les moyens de vérifier que les aides que nous octroyons sont dispensées à bon escient et, surtout, nous aurons les moyens d’accompagner les personnes dans leur globalité.” Et Spinette de dénoncer ce paradoxe : c’est dans les communes les plus défavorisées que les besoins sociaux sont les plus importants. Et c’est aussi ces communes-là qui doivent surveiller le plus scrupuleusement leurs dépenses, puisque les finances communales sont placées sous tutelle régionale. “Résultat ? À Saint-Gilles – mais c’est également le cas dans les autres communes pauvres de Bruxelles et d’ailleurs -, les CPAS sont toujours sur le fil.”

LE RETOUR DE L’“AIDE AUX PAUVRES”

Aux yeux du président du CPAS de Saint-Gilles, ce n’est également plus qu’un fil qui sépare désormais l’action des CPAS et la philanthropie, l’“aide aux pauvres”. “J’ai l’impression qu’on en revient à l’ère caritative. Je préside aux destinées de mon CPAS depuis 2006, et c’est la première fois que je ressens à ce point l’impulsion qu’on est en train de donner à notre action. Et là, je dis clairement “non”. Notre mission est noble, elle vise à l’émancipation. Les CPAS ont une mission d’aide, certes, de protection des usagers les plus faibles, mais aussi de développement de la personne, d’encouragement à un projet de société collectif, communautaire, dans des domaines essentiels tels que l’énergie, la santé, l’emploi, le logement, etc : “Nous sommes de véritables ONG de terrain. Les gens ont droit à un logement, à un emploi : tels sont les principes qui nous animent. Encore faut-il qu’ils puissent mobiliser et faire valoir ces droits, desquels dépende leur dignité. Nous les aidons, mais ne nous voilons pas la face : les défis sont énormes, et les moyens (très) limités.”

> “À QUAND UN VRAI DÉBAT PARLEMENTAIRE SUR L’AIDE SOCIALE ?”

Or, on l’observe depuis plusieurs années déjà : les mesures gouvernementales concernant l’aide sociale passent au travers de lois-programmes à finalité budgétaire. “La tendance générale est au nivellement par le bas de l’aide sociale, et ce pour des raisons d’économies budgétaires. Il n’y a jamais la moindre réflexion sur les enjeux, sur les tenants et aboutissants de ces décisions. C’est pourtant bien d’un projet de société dont il est question. Je me demande : “À quand un vrai débat parlementaire sur le sujet ?””

“ARRÊTONS LES CRITIQUES STÉRILES !”

Que les pouvoirs subsidiants en quête d’économies se méfient des CPAS qui dépensent les précieux deniers publics, c’est une chose. Que les usagers et ceux qui les défendent émettent eux aussi des critiques, voilà qui chagrine plus encore Jean Spinette : “Je lis parfois – notamment dans vos pages – que les CPAS seraient

JEAN SPINETTE, PRÉSIDENT DU CPAS DE SAINT-GILLES :
"ET SI ON SE SERRAIT LES COUDES PLUTÔT QUE DE SE MÉFIER LES UNS DES AUTRES ?"

des machines à exclure. Cela me révolte. Que certaines personnes soient mécontentes, voire désespérées, parce qu'elles ne rentrent pas dans les conditions pour que nous puissions les aider, je le comprends. Qu'il y ait parfois des dysfonctionnements, je ne le nie pas : citez-moi une seule institution, un seul service, qui soit parfait. Mais qu'on balaie tout notre boulot d'un revers de la main, sous prétexte que nous ne sommes pas parfaits, alors que les travailleurs sociaux se démènent comme des beaux diables pour faire de leur mieux avec les moyens dont ils disposent, cela je ne l'accepte pas. Ceux qui nous critiquent tout le temps feraient bien de se poser la question suivante : que se passerait-il si les CPAS disparaissaient : les gens se porteraient-ils mieux ?"

Et Jean Spinette de déplorer l'image caricaturale dont certains affublent les CPAS : "J'admets que notre communication à l'endroit des usagers n'est pas optimale. Pas plus que notre communication vers l'extérieur, les médias, le grand public. Mais nous croulons sous le boulot, nous sommes des gens de terrain et pas de grands communicateurs. Nous parons sans cesse au plus pressé. Quand nous ne recevons que des critiques, le découragement guette. Nous ressentons comme une injustice le fait que les médias ne portent leur attention sur notre action que lorsqu'elle a des ratés – notamment dans la prise en charge de situations d'urgence -, et jamais pour souligner l'immense travail que nous accomplissons loin des feux des projecteurs, avec humanité et déontologie."

"IL FAUT QUE LES CPAS ET L'ASSOCIATIF TRAVAILLENT LA MAIN DANS LA MAIN."

"ENSEMBLE !"

"Déontologie" : le mot paraît pourtant contradictoire avec certaines pratiques - que l'on attribue aux CPAS- qui, sous couvert de contrôles contre la fraude sociale, inspectent les logements et épluchent les comptes en banque. Contradictoire, aussi, avec l'"activation" des usagers qui, tout mal en point soient-ils, sont de plus en plus tenus pour responsables de leur sort. Le président du CPAS de Saint-Gilles nuance : "L'"activation" est tenue pour un gros mot au sein d'une certaine gauche. Il s'agit là d'une posture purement intellectuelle. Nous, sur le terrain, nous voyons bien tout l'intérêt qu'il y a à mettre l'usager devant ses droits, mais aussi ses devoirs et ses responsabilités. Il faut, autant que possible, sortir les gens d'une posture d'assistés, les faire prendre conscience de leur valeur, de les remobiliser. Nous sommes bien placés pour savoir que les gens vivent parfois des trucs dingues, et qu'ils ont une capacité de résilience incroyable. Les "activer" par rapport au marché de l'emploi, c'est bien souvent leur permettre de prendre conscience de leurs ressources. Lorsqu'ils trouvent un boulot, même dans le cadre de l'article 60 que l'on critique tant et plus, ce n'est pas seulement leurs droits aux allocations de chômage qu'ils récupèrent au bout d'un temps, c'est, surtout, leur dignité. Moi, j'ai été personnellement témoin de certaines renaissances, dans mon CPAS : des gens que nous aidons, qui travaillent chez nous, et qui s'en sortent. Alors, sans doute, le système des articles 60 n'est pas la panacée mais, une fois encore, arrêtons de tout critiquer sans nuances."

Pour conclure, Jean Spinette en appelle à davantage de collaboration entre les CPAS et le secteur associatif. "Les CPAS et l'associatif se regardent souvent en chiens de faïence et se critiquent mutuellement. Et si on essayait plutôt de jeter des ponts, de développer un partenariat, un vrai travail en réseau ? J'en appelle au dialogue avec les plannings familiaux, les maisons médicales, les collectifs d'alphabétisation, les missions locales, les maisons de l'emploi, etc. Déposons les armes et voyons comment nous pouvons travailler ensemble, dans l'intérêt de tous. Voyons comment nous pouvons développer de nouveaux outils, comment nous pouvons nous coordonner au mieux. Travaillons, ensemble, à changer l'image de l'action sociale, plutôt que de nous tirer dans les pattes !" ■

Ras le bol !

IL Y A DES MOMENTS DANS LA VIE OÙ LE DÉCOURAGEMENT, OU LA RAGE, VOUS ENVAHIT.

/ **Claude Emonts**
Président du CPAS de Liège

Je suis président (*NDLR :* PS) de la Fédération des CPAS wallons et du CPAS de Liège depuis maintenant dix-huit ans. Je dois avouer que le découragement correspond à mon état d'esprit du moment, alors que ce n'est pas mon tempérament.
En effet, situés tout en bas de l'échelle institutionnelle, les CPAS sont souvent les oubliés (méprisés ?) de la pièce politique qui se déroule sous nos yeux.
J'admets et je me félicite que l'actuel gouvernement réussisse mieux que la plupart de ses partenaires de l'Union européenne à combattre la crise économique.
Certes c'est bien exact, mais à quel coût pour les pouvoirs locaux et surtout pour les CPAS ? A-t-on vraiment compté toutes les victimes ?
Chaque jour qui passe nous annonce en effet son lot de nouvelles catastrophiques.
De mesure d'économies, annoncées avec fierté puisque "sans trop de douleur", en mesures d'économies, la vague s'étend avec de moins en moins de bruit au niveau régional qui répercute sur les pouvoirs locaux, qui imposent le même régime à leur CPAS.
Cette cascade donne toutes les apparences de la justice et de l'équité, sous le thème du "chacun doit faire les mêmes efforts", principe que je ne renie en rien *si chacun est soumis aux mêmes obligations*. Or les *CPAS ne sont pas soumis aux mêmes obligations.*

CLAUDE EMONTS, PRÉSIDENT DU CPAS DE LIÈGE : "QUAND RECONNAÎTRA-T-ON CE BEL OUTIL QU'EST LE CPAS ?"

POUR ÉCONOMISER, ON EXCLUT

La pauvreté s'étend, beaucoup le disent, et les CPAS voient croître le nombre de dossiers de tous genres et ce en plus de la gravité des situations individuelles. Mais la logique politique (et dans ce cas budgétaire…) ne suit pas. Puisque l'on fait des économies, on exclut des chômeurs et la "vox populi" dit "Pas de fumée sans feu", autrement dit : "S'ils sont exclus c'est qu'ils sont paresseux car qui veut du travail en trouve."
Outre le fait que cette affirmation est devenue stupide, même si elle fut vraie il y a quarante ans, je reste ébahi devant ces jeunes qui viennent me voir en me disant "J'ai tel diplôme et j'ai écrit tant de lettres de candidatures mais rien, pas de réponse." Ébahi, aussi, par le fait que c'est souvent le CPAS qui doit alors prendre le relais.
Rien qu'à Liège, plus de 800 jeunes perçoivent le Revenu d'Intégration (RI), avec pour conséquence un coût élevé pour le CPAS - et donc pour la commune - puisque tout ne nous est pas remboursé par l'État fédéral… qui pourtant, par ONEm interposé va exclure encore davantage d'entre eux.

LES CPAS : DES PUNCHING-BALLS !

Les prévisions les plus réalistes prévoient 20.000 exclus, et ce brutalement, dès le 1er janvier 2015 !
Rien ne nous sera donc épargné, puisque le Forem - dont je loue le travail par ailleurs - sera relativement privilégié, mais relaiera les exclusions dont je viens de parler en nous les "refilant"…
Il serait fastidieux de montrer tous les effets pervers de mesures qui, in fine, font des CPAS les "punching-balls" des diverses politiques menées au-dessus d'eux.
Un exemple ? Ce dont nous sommes le plus fiers, c'est notre capacité, via ce que l'on appelle l'Article 60, de remettre au travail beaucoup des plus éloignés du travail. Au niveau wallon, les CPAS rendent espoir en 2013, à 4323 bénéficiaires du Revenu d'Intégration, grands blessés sociaux de la vie…
Eh bien, puisque les Articles 60 font baisser le nombre de dossiers de R.I., ils produisent un effet pervers, celui de faire baisser mécaniquement, via l'importance de ce critère dans le calcul, le

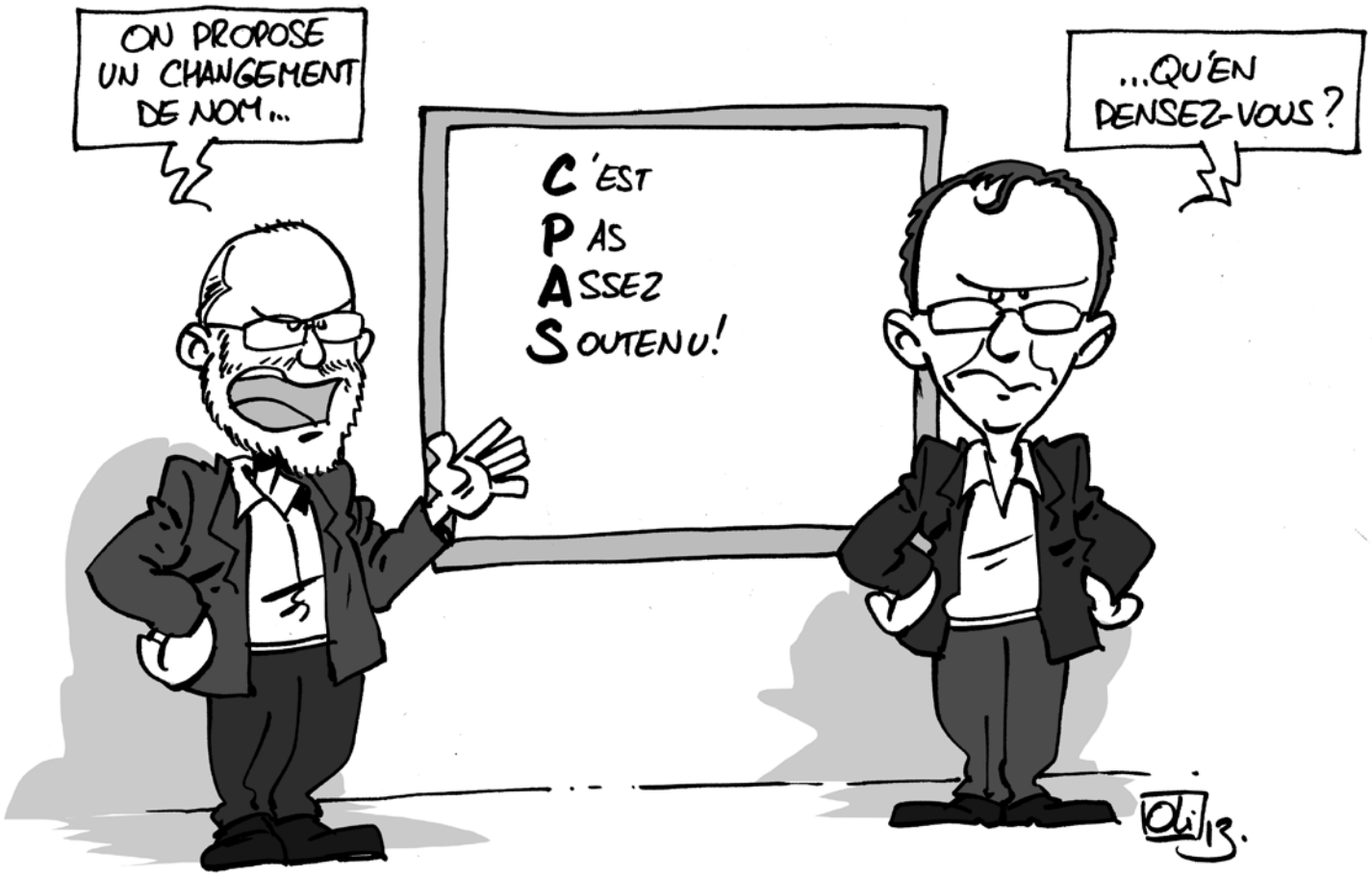

niveau de la dotation du Fonds Spécial de l'Aide Sociale.
Ce n'est certes pas l'élément le plus grave, mais il est significatif de l'incompréhension de nos mécanismes propres, et de ce qui est fondamental : la dignité par le travail AUSSI pour ceux qui au départ sont les plus éloignés de l'emploi.
Laissons pour l'instant de côté la menace que ce soient d'autres que les CPAS qui, régionalisation oblige, recevront peut-être (?) cette compétence dans le futur, alors que et l'intérêt des personnes, et les savoir-faire, se trouvent dans les CPAS.

À QUAND UN PLAN MARSHALL SOCIAL ?

Un autre exemple. Les communes ont des difficultés à boucler leurs budgets ? Eh bien dans la panoplie des mesures, on réduit la dotation que les CPAS reçoivent de leur commune, ou on ne l'indexe pas (ce mécanisme légal sert à combler le déficit que, par définition, les CPAS enregistrent chaque année et ce logiquement, puisqu'on ne leur rembourse pas ce qu'on leur impose - légitimement cette fois - de donner aux gens sous forme de RI). Il faut aussi signaler que les communes sont soumises aux mêmes difficultés, et je fais appel à tous les conseillers communaux ayant un sens social pour qu'ils prennent aussi la défense de leur CPAS.
Car, souvent, la compréhension des problèmes de pauvreté croissante est aux abonnés absents, ou au régime des mesures linéaires.
Il faut que je m'arrête ici, mais le sort que l'on réserve aux pouvoirs locaux et aux CPAS, n'est pas digne d'un pays qui dit avoir (et c'est exact) un des meilleurs systèmes de sécurité sociale au monde ?
Alors je crie : à quand un Plan Marshall social ?

> **"LA VOX POPULI DIT : "PAS DE FUMÉE SANS FEU""**

ÉVITEZ-MOI LE SUICIDE

Vais-je devoir me suicider devant le 16 Rue de la Loi, à Jambes ou à la place Saint-Lambert, à Liège, pour obtenir des réponses à ces questions ?
Puis-je espérer avant cet acte spectaculaire, obtenir une réponse qui, non seulement, montre de la compréhension pour les actions des CPAS, leurs actions, leurs difficultés, celles de leur personnel qui s'épuise psychologiquement et physiquement, mais montre aussi une *intention* autre que des réponses mécaniques de l'ordre du "cherchez des économies, via des synergies avec votre commune" ?
Car que ferait-on si les CPAS étaient intégrés à la commune (vieux rêve de certains), sinon y déplacer la pauvreté ?
Parle, parle, Emonts, me dit-on souvent, tu prêches dans le désert…
Il y-a-t-il en effet quelqu'un à l'autre bout du téléphone ?
Au soir de ma carrière, je me pose singulièrement la question. Quand reconnaîtra-t-on ce bel outil qu'est le CPAS ? Quand comprendra-t-on qu'au-delà des économies (logiques quand elles luttent contre des mauvaises pratiques), la dignité et la défense de notre système social si durement gagné par nos grands-parents, vaut une réflexion tout au bas de l'échelle.
Ce serait m'éviter le suicide, au moins moral. Ce serait, surtout, juste et logique. ■

Menaces sur l'aide médicale urgente

STÉPHANE ROBERTI, PRÉSIDENT DU CPAS DE FOREST : "IL EST SCANDALEUX QUE LA BELGIQUE FASSE DES CONCESSIONS SUR LES DROITS DE L'HOMME".

L'AIDE MÉDICALE URGENTE OCTROYÉE PAR LES CPAS AUX PERSONNES EN SÉJOUR ILLÉGAL EST REMISE EN QUESTION. AU DÉTRIMENT DES DROITS HUMAINS LES PLUS FONDAMENTAUX.

/ **Stéphane Roberti**
Président du CPAS de Forest (Ecolo)

Daouda (huit ans) est arrivée de Guinée avec sa mère et sa petite sœur de trois ans. Elles séjournent illégalement en Belgique. Il y a un mois, l'assistante sociale leur a signifié la fin des aides matérielles et médicale que leur octroyait le CPAS. Elles seraient désormais hébergées dans un centre, par Fedasil, en vue d'organiser leur retour "volontaire" dans leur pays, dans les trente jours. Pleins feux sur les tours d'illusionnistes qui restreignent les droits fondamentaux des étrangers dans notre pays.

UNE AGENCE FÉDÉRALE AUX MISSIONS DÉTOURNÉES

À l'origine, Fedasil a été créé pour répondre à des dispositions européennes sur l'accueil. Une des missions de ce nouvel organe était d'accompagner juridiquement et administrativement les demandeurs d'asile dans les démarches de régularisation. Lors de la "crise de l'accueil" en 2008, et de la saturation des structures Fedasil, les CPAS ont été sollicités pour créer des Initiatives Locales d'accueil, et pour accorder une Aide Matérielle aux familles en séjour irrégulier. Cette agence fédérale a été soumise à des ajustements pour se conformer aux législations internationales. Nous ne reviendrons pas sur la circulaire de l'été 2004, qui confiait à Fedasil la décision d'accueillir ou non les parents de l'enfant hébergé, ni sur l'instrumentalisation du travail social des CPAS. Aujourd'hui, Fedasil invite les CPAS avec force courriers, brochures et propositions d'ateliers, à "collaborer" pour orienter les personnes en séjour illégal vers le retour "volontaire". Suite aux restrictions drastiques des conditions et des délais de régularisation qu'on doit principalement à l'impératrice Maggie De Block et à son administration, Fedasil est en capacité d'accueillir les demandeurs d'asile. Ses missions originelles ont visiblement muté. La Belgique a été condamnée à trois reprises par la Cour européenne des droits de l'homme en 2009, 2010 et 2011, pour traitements inhumains et dégradants, violation du droit à la liberté et à la sûreté, ainsi que du droit au recours effectif. Ces condamnations pointent la détention irrégulière dans des centres Fedasil inadaptés pour l'accueil des enfants, et l'impossibilité pour un sujet de droit de faire valoir son droit au recours d'une décision la concernant.

UN PROTOCOLE ILLÉGAL, DES DROITS FONDAMENTAUX BAFOUÉS

Jusqu'à ce jour, pour les personnes en séjour illégal, les CPAS *peuvent* accorder l'Aide Médicale Urgente afin de couvrir les frais médicaux de ces personnes pendant leur séjour en Belgique. C'est la seule aide délivrée par les CPAS pour ces ménages. Dans le cas spécifique où le ménage se compose d'au moins un enfant mineur en séjour illégal dont l'état de besoin est établi, la Loi organique des CPAS complétée par l'AR du 26 juin 2004 confie au CPAS le soin de prendre en charge l'aide matérielle si Fedasil n'offre pas de solutions adéquates.

Voilà qu'un protocole entre deux administrations, à l'abri de tout débat démocratique, semble renier les missions de protection de l'enfance et d'accompagnement administratif et juridique des procédures en régularisation ainsi

que des recours, et contraindre les CPAS à ne plus accorder d'aide sociale ou de santé aux enfants des familles en séjour illégal. Intégrer le centre Fedasil pour planifier un retour rapide, ou être sans ressources, sans accès aux soins de santé. C'est en ces termes que se poserait désormais la question de survie pour des familles sur le territoire belge.

LA FIN DE L'AIDE MÉDICALE URGENTE ?

Début 2013, ledit protocole – toujours officieux et uniquement disponible en néerlandais - a été signé entre l'Office des étrangers et Fedasil pour ne plus proposer cette Aide matérielle que durant trente jours, et exclusivement dans un Centre ouvert de retour géré par l'Office des étrangers. Cela pourrait aussi signifier la fin de l'aide médicale urgente, préventive ou curative, qui permet à toute personne d'avoir accès aux soins de santé et qui devra être pris en charge désormais par les collectivités locales… ou pas. Suivant la lecture de certains CPAS, l'aide médicale urgente est refusée à ces enfants et leur famille, arguant du fait que Fedasil veillerait au grain. Par conséquent, certains organismes de l'enfance s'inquiètent déjà de ne plus pouvoir financer ses programmes de suivi et de vaccination pour ces enfants. Cette attitude des CPAS de grandes villes pose la question de l'accessibilité des soins de santé, et plus largement celle de la santé publique et de l'exclusion sanitaire des familles en séjour illégal. Des dizaines d'associations ont dénoncé cette pratique du CPAS de Bruxelles Ville en octobre dernier.

Désormais donc, les enfants accompagnés primo-arrivants en Belgique, qui dans certains cas, cherchent à fuir des situations contraires à la dignité humaine, ou des régimes qui ignorent leur droits fondamentaux (droit des enfants à l'éducation, droit d'accès à la santé,…) devront, soit renoncer à leur demande de protection internationale et retourner dans leur pays d'origine dans les trente jours, soit ne vivre avec rien, n'avoir aucun accès aux soins de santé, n'avoir aucun accès à l'éducation pour les enfants, n'avoir aucun accès à un hébergement, et ce pendant les nombreux mois, voire années, que nécessite l'examen d'un recours en vue d'une régularisation.

> **"IL S'AGIT D'UNE VRAIE QUESTION DE SANTÉ PUBLIQUE"**

Une première étape d'un agenda caché vers la suppression de l'aide médicale urgente ?

SOLIDARITÉ DÉMANTELÉE

Ce protocole aura rapidement pour conséquence une augmentation des demandes d'aide médicale urgente ou d'aide matérielle de la part de familles qui auront refusé l'hébergement en centre de retour. Ces demandes pourront difficilement être rencontrées si elles ne peuvent être assumées par la collectivité locale. Il est aisé d'y voir un nouvel essai gagnant pour le gouvernement fédéral de se décharger, vers l'échelon local, de ses responsabilités de garantir à chacun le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. La solidarité s'en retrouve un peu plus démantelée et malmenée. Il est à craindre que certains CPAS argumentent du refus du retour "volontaire" pour supprimer l'aide médicale urgente de ces familles, c'est pourtant là l'unique aide qu'un CPAS peut accorder dans ces cas-là. Or l'accès à des soins de santé de qualité, tant curatifs que préventifs, restent essentiel pour ne pas laisser crever les gens sur le trottoir, même les plus frileux y verront un enjeu de santé publique.

DROITS DE L'HOMME BAFOUÉS

Sur la méthode, enfin, il est scandaleux que deux entités fédérales de Belgique, démocratie européenne, fassent, en toute impunité, des concessions sur les droits de l'Homme et les droits de l'enfant, pour des motifs de logistique ou d'économie, pour une position idéologique d'exclusion de l'autre. Ce protocole bafoue la hiérarchie des normes de droit et devrait, de ce fait, faire l'objet d'un recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle.
On a donc toutes les raisons de s'insurger contre cette politique d'asile du chiffre, pour le moins simpliste, sourde aux déchirements des trajectoires d'enfants, de femmes et d'hommes, et dépourvue d'une réflexion globale sur les rapports de domination Nord-Sud. ■

Un jugement **interpellant**

SE SOIGNER LORSQU'ON EST EN SÉJOUR ILLÉGAL DEVIENT IMPOSSIBLE. CHRONIQUE DU TRIBUNAL DU TRAVAIL.

Judith Lopes Cardozo
CSCE

Un couple de grands-parents bulgares, vivant en Belgique depuis une dizaine d'années, bénéficiait de l'Aide médicale urgente (Amu), la seule aide précieuse encore accessible aux personnes en séjour illégal en Belgique. En juin 2012, brutalement, sans notification ni explications, ce droit leur a été retiré. Contraint, pour raisons familiales, de se rendre en Bulgarie durant l'été, le couple réintroduit de nouvelles demandes d'Amu dès son retour en Belgique. Mais le CPAS confirme la suppression de l'aide, au motif que les grands-parents peuvent faire jouer la solidarité familiale, et qu'ils n'ont jamais témoigné d'une intention de résider durablement en Belgique. Et ce, alors que, jusqu'en juin, ces mêmes usagers remplissaient bien les conditions d'octroi de l'aide médicale…

Cette décision les plonge dans la précarité totale, complique leur accès aux soins, amplifie leur détresse financière et médicale. Ils vivent dans un appartement exigu avec l'ensemble de leur famille composée de dix personnes, dont leurs trois petits-enfants en bas âge. Si l'entraide va de soi, seuls deux de leurs trois enfants ont obtenu un permis de séjour et de travail. Comment cette famille peut-elle vivre avec deux salaires modestes comme unique revenu? Les autorités décisionnelles - qui demandent à leurs usagers de remplir les deux conditions d'état de besoin et d'urgence médicale – n'ont apparemment pas été convaincues par les preuves apportées de leurs loyers impayés et les autres nombreuses dettes du ménage, pas plus que par les attestations et certificats médicaux.

AU TRIBUNAL DU TRAVAIL

Le couple, qui n'a jamais eu droit à une quelconque aide sociale, financière ou matérielle à l'exception, donc, de l'Amu, se tourne alors vers le Tribunal du travail de Bruxelles. Il se présente à l'audience, devant les juges "sociaux". Avec l'aide du service social des quartiers 1030, de traducteurs et du service InforDroits du CSCE, les usagers tentent de démontrer leur droit à l'Amu Ⓐ.

Lors de l'audience, le juge reproche principalement aux demandeurs d'être en séjour illégal depuis trop longtemps en Belgique sans avoir fait de démarches visant à régulariser leur séjour. Et ce alors que l'illégalité du séjour constitue précisément l'une des conditions d'octroi de l'Amu! Par ailleurs, et les pièces versées au dossier en attestent, le couple, s'était engagé dans des démarches administratives et juridiques depuis son arrivée sur le territoire. Vu leur situation, la dernière avocate, consultée en mai 2012, ne les avait pas incités à entreprendre des démarches de régularisation. L'entrée de la Bulgarie dans l'Union européenne, le 1er janvier 2007, n'a pas ouvert un accès plus aisé au titre de séjour pour les ressortissants bulgares. Ils doivent toujours remplir des conditions liées au travail, ou disposer de ressources suffisantes. Par ailleurs, jusqu'à la fin de cette année, les Roumains et les Bulgares font encore l'objet de mesures transitoires qui ne les dispensent pas des démarches relatives à l'obtention d'un permis de travail, lequel n'est délivré que pour des métiers en pénurie.

PROCÈS D'INTENTION

Qu'à cela ne tienne : le jugement Ⓑ fait état d'"un choix manifeste d'ignorer toutes les possibilités de régularisation de leur séjour". Ainsi, parce qu'il n'a pas fraudé – par exemple en prenant le statut de faux indépendant, comme d'aucuns n'hésitent pas à le faire – ces usagers ont été considérés comme des profiteurs ayant délibérément choisi de ne pas régulariser leur séjour pour bénéficier éternellement de l›Amu! Ce raisonnement est surréaliste : les personnes qui voient leur séjour régularisé n'obtiennent pas davantage d'aides pour s'en sortir que celles en séjour illégal?

Outre le fait qu'il contient de nombreuses erreurs factuelles, ce jugement est truffé d'a priori, d'insinuations, de procès d'intention et de propos moralisateurs, distillés tant par écrit qu'oralement. On le sait, il est de bon ton désormais de s'en prendre à des personnes fragilisées. Mais ne reste-t-il pas un cadre légal, censé assurer leur protection? Si les juges eux-mêmes ne le respectent plus, pourquoi diable les responsables des CPAS s'y soumettraient-ils davantage?

BRUXELLES : LES ACTEURS SE MOBILISENT

Parallèlement, les personnes en séjour illégal accompagnées d'enfants mineurs font les frais d'un manque de coordination des politiques d'accueil. Ces personnes vulnérables souffrent, en outre, d'un manque d'informations sur le fonctionnement de notre système d'aides sociales. De nombreux acteurs (maisons médicales, collectifs de santé francophones, médecins généralistes de Bruxelles, Ligue des Droits de l'Homme, etc.) accusent le CPAS de la Ville de Bruxelles de pratiques illégales et ce, depuis plusieurs années. Dans une récente Carte blanche Ⓒ, ils dénoncent le fait que des familles de sans-papiers avec enfants soient privées d'accès à l'aide médicale urgente. Selon les associations d'aide aux sans-papiers, plusieurs décisions de justice auraient même condamné le CPAS à octroyer l'aide médicale urgente à ces familles. Mais les décisions du tribunal ne seraient pas appliquées,

et le CPAS irait systématiquement en appel du jugement.
Yvan Mayeur, le président du CPAS de la Ville de Bruxelles, qualifie quant à lui ces accusations "d'allégations mensongères". Il est confronté, dit-il, à la paupérisation croissante de sa population, ainsi qu'à des charges toujours plus nombreuses. Il évoque la crise de l'accueil de Fedasil, aujourd'hui révolue du fait de la politique gouvernementale du "retour volontaire" instaurée par Maggie De Block, et du fait des conditions d'accueil toujours plus strictes mises en place. Il affirme en outre que les CPAS sont devenus responsables de leurs propres deniers et qu'ils doivent désormais s'expliquer dans le cadre de contrôles du Service d'Inspection de l'Intégration Sociale, lesquels sont de plus en plus exigeants. L'enquête sociale du CPAS doit également être de plus en plus minutieuse, ajoute-t-il, et elle s'avère compliquée dans le cas de personnes en séjour illégal [D].

La Carte blanche des acteurs de terrain, et les dénonciations d'abus, n'ont pas pour but de cibler l'un ou l'autre CPAS en particulier, mais bien de réaffirmer avec vigueur un droit essentiel : l'accès à des soins de qualité pour tous. Les CPAS sont des acteurs de premier plan dans cette mission. Les charges financières qui pèsent sur eux, et le travail administratif de plus en plus contraignant compliquent considérablement leur travail, et ce alors que les missions qui leur sont confiées sont immenses. Mais cela ne doit pas empêcher les travailleurs de première ligne de signaler des dysfonctionnements lourds de conséquences pour les personnes. Ces travailleurs sont souvent les premiers à souhaiter le maintien du droit à la santé pour tous, et à œuvrer à ce que les enquêtes sociales soient réalisées dans les meilleures conditions.
Ils souffrent de constater que l'on tente de profiter de la vulnérabilité des plus faibles pour les priver de leurs droits.

ANVERS : L'HÉRÉSIE

Afin de restreindre l'accès à l'aide, le CPAS d'Anvers a émis l'idée, en février dernier, de lier l'octroi de l'Aide médicale urgente à la signature d'un engagement des "bénéficiaires" à quitter "volontairement" le territoire [E]. En outre, le nouveau Conseil de l'Action sociale a confirmé que tous les cas de patients atteints du VIH seront examinés individuellement, et qu'il n'y aura plus de règle générale. Pour

> **"OÙ VA-T-ON SI LES JUGES EUX-MÊMES NE RESPECTENT PLUS LE CADRE LÉGAL ?"**

Dirk Avonts (Groen) et Dirk Van Duppen (PvdA), conseillers de l'Action sociale et médecins par ailleurs, il s'agit là d'une hérésie : "Chaque patient atteint du sida doit bénéficier d'antirétroviraux." Une absence de traitement, ou son interruption, peut entraîner une multiplication du virus. Et une trop faible dose de médicaments peut causer une plus grande résistance du virus. "Cela représente une menace pour la santé publique", estime Ludwig Apers, de l'Institut de médecine tropicale d'Anvers. "D'autant plus que de nombreux sans-papiers se prostituent pour survivre."
L'ironie de la vie politique a voulu que ce soit Yvan Mayeur, le président du CPAS de Bruxelles, par ailleurs député socialiste, qui ait réagi fermement à cette décision anversoise, en rappelant que c'est au médecin, et non à l'administration ou au politique, de décider de l'octroi de l'Amu, et ce "même si se pose, ensuite, la question de la prise en charge des frais". "Il faut d'abord agir dans l'intérêt de la personne", a-t-il rappelé [F]. Et Mayeur d'évoquer la possibilité de mettre le CPAS d'Anvers sous tutelle, vu sa politique de "fascisme soft" heurtant les valeurs humanitaires de notre société. Piquant, alors que lui-même refuse d›enregistrer les nouvelles demandes d›Amu adressées à son CPAS…
Fort heureusement, cette idée a été rejetée, tant par Laurette Onkelinx (PS) que Maggie De Block (Open VLD), respectivement ministre de la Santé et secrétaire d'État à l'Asile et l'Immigration. "La qualité d'une démocratie se mesure à la manière dont elle prend en charge les personnes les plus vulnérables, a réagi Onkelinx sur les réseaux sociaux. Faire un tri parmi ces personnes, en fonction de leur statut social, économique ou de leurs conditions de séjour, est un réel scandale. Le droit à la santé est un droit absolu, et l'aide médicale urgente a justement été conçue pour garantir ce droit aux personnes en séjour irrégulier. Faire du chantage à l'octroi de l'aide médicale est tout à fait inacceptable". Maggie De Block, quant à elle, s'est dite heureuse du soutien dont bénéficie sa politique de retour "volontaire" mais, a-t-elle quand même estimé, lier une aide médicale à l'acceptation d'un retour volontaire c'est aller "un pont trop loin". "L'aide médicale urgente ne peut être un moyen de chantage", a-t-elle ajouté [G].
Contrairement à l'accueil des demandeurs d'asile ?, serait-on tenté d'interroger.
La Belgique terre de surréalisme ? C'est formidable. À condition que celui-ci se cantonne à l'art et se tienne à l'écart des systèmes d'aide sociale et judiciaire. ■

[A] La loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 impose trois conditions : l'état de besoin, l'illégalité du séjour et le besoin urgent de soins médicaux. L'AR du 12 décembre 1996 rappelle que l'Amu peut être curative ou préventive.

[B] T.T. Bruxelles, R.G. N°12/13916/A, 7 mai 2013.

[C] "Trois ans de pratiques illégales au CPAS de la Ville de Bruxelles", collectif de signataires, *Le Soir*, **6 octobre 2013.**

[D] "L'accès aux droits sociaux et sanitaires est un engagement essentiel du CPAS de Bruxelles", Yvan Mayeur, Conférence de presse du 8 octobre 2013.

[E] "Des étrangers malades du sida privés d'antirétrovirus à Anvers", *RTBF. be info* **le 18 février 2013.**

[F] Yvan Mayeur : "Les décision du CPAS d'Anvers, c'est du fascisme soft". *RTBF*, **le 20/02/2013.**

[G] "Le CPAS d'Anvers est allé trop loin", le 21 février 2013, *RTBF. be info* **le 21/02/2013.**

Sortons les usagers sans défense de l'ombre !

FAIRE VALOIR SES DROITS À L'AIDE FINANCIÈRE DU CPAS RELÈVE PARFOIS D'UNE VÉRITABLE GAGEURE. DÉCOURAGÉS, CERTAINS BAISSENT LES BRAS.

Bernadette Schaeck
DAS (Association de Défense des Allocataires sociaux)

Deux cent mille personnes environ bénéficient, chaque année, du revenu d'intégration (RIS) ou de l'aide financière équivalente. Certains de ces usagers sont confrontés à de graves difficultés avec le CPAS : non-respect des délais d'examen de la demande, retards de paiement, suspensions de paiement sans notification, multiplication et complexification des preuves à fournir pour justifier leur situation, enquêtes intrusives non respectueuses de leur vie privée, renvoi d'un CPAS à un autre, et on en passe.
Face à l'obstacle, de plus en plus d'usagers se découragent, renoncent à faire valoir leurs droits. Nous ne comptons plus les personnes qui, à cause d'une décision injuste d'un CPAS, vivent dans la misère, se retrouvent à la rue, doivent travailler au noir, mendier ou encore recourir à un service de médiation de dettes.

SEULS FACE À L'INSTITUTION

Il existe 589 CPAS, soit un par commune. Les plus grands disposent d'antennes de quartier décentralisées. Les usagers sont donc éparpillés dans une multitude d'endroits. Ils ont peu de contacts entre eux, ne font que se croiser dans les salles d'attente. Ils y sont absorbés par les démarches nécessaires pour régler leur situation personnelle. Ils n'ont pas connaissance des difficultés rencontrées par les autres usagers.
Rares sont ceux qui sont syndiqués. Le sont, par exemple, des chômeurs partiels qui ont droit à un complément en revenu d'intégration, ou encore des chômeurs sanctionnés par l'ONEm qui bénéficient du RIS durant la période de sanction. Mais, à ce jour, les usagers des CPAS ne sont pas affiliés en tant que tels à un syndicat.
Ils ne sont pas non plus organisés. Seules quelques associations, telles LST (Lutte Solidarité Travail) et ATD rassemblent des personnes précarisées (travailleurs, chômeurs, handicapés ou bénéficiaires des CPAS). Mais l'écrasante majorité des usagers ne font partie d'aucune organisation de ce type.
Les usagers sont-ils alors au moins accompagnés dans leurs démarches vis-à-vis des CPAS par des services sociaux ? C'est rare. Nombre de services sociaux sont dédiés - État social actif oblige – à l'insertion professionnelle. Ceux qui ne le sont pas ont souvent un objet bien spécialisé dont ils peuvent difficilement s'écarter.
Il ne subsiste que très peu de services "généralistes" ouverts à tous.
En outre, qu'ils soient généralistes ou pas, ils fonctionnent souvent en partenariat avec les CPAS. En Wallonie, cela se fait au travers des relais sociaux. Leur subsidiation peut dépendre de leur participation à ceux-ci. Il arrive aussi qu'ils fonctionnent avec du personnel sous statut article 60 mis à leur disposition par le CPAS. Résultat : ces services sociaux ont rarement les mains libres pour défendre les usagers face à l'institution.

> "DÉCOURAGÉS, CERTAINS RENONCENT À LEURS DROITS."

DES DROITS À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Il existe de grandes différences de traitement d'un CPAS à l'autre, voire d'une antenne de quartier à l'autre à l'intérieur d'un même CPAS. Et ce, pour deux types de raisons. D'une part, la loi sur le droit à l'intégration sociale contient des dispositions largement interprétables. Par exemple, le contenu du "contrat d'intégration" qui doit être signé par tous les jeunes de moins de 25 ans, n'est nullement balisé : la loi ne donne aucune indication de contenu. Il en va de même pour l'examen de la "disposition à travailler", une des six conditions d'octroi du RIS : les pratiques peuvent varier du tout au tout.
D'autre part, pour tout ce qui est des aides complémentaires au RIS (aide médicale, garantie locative, aides pour les enfants…), le centre bénéficie d'une quasi totale liberté d'appréciation au cas par cas, à la différence du RIS où, si l'on remplit les conditions (plus ou moins objectives), on est un "ayant droit".
Les CPAS n'élaborent généralement pas de règlement de l'aide sociale écrit indiquant les règles d'interprétation de la loi et détaillant les aides complémentaires qui peuvent être accordées. Ceux qui le font ne le diffusent pas publiquement, par principe. Révélateur : un CPAS a diffusé à ses agents une note de service qualifiant de faute grave – au sens légal du terme et donc susceptible de sanction sévère - l'éventuelle diffusion du règlement en dehors du CPAS.
Défendre des droits aussi peu définis est en conséquence aléatoire.

LA DÉFENSE INDIVIDUELLE : INDISPENSABLE !

Reconstituer la chronologie des événements, rassembler les documents officiels (accusés de réception, notifications des décisions, courriers…), obtenir du CPAS les informations sur l'état du dossier,

comprendre où et pourquoi “ça coince”… est souvent très compliqué. La loi est tellement complexe et les possibilités d’interprétation tellement larges qu’il faudrait quasiment être juriste pour entreprendre une défense individuelle. Ou à tout le moins, c’est l’impression que cela donne.

Les personnes en difficulté avec leur CPAS sont le plus souvent dans une situation de grande précarité : pas de moyen de déplacement, pas de crédit téléphonique, pas de connexion internet ni d’adresse mail, encore moins de fax et de scanner pour transmettre les documents indispensables à une bonne compréhension de leur situation. Elles sont parfois menacées d’être expulsées de leur logement ou se trouvent carrément à la rue. Dans tous les cas, une bonne partie de leur énergie est dépensée pour organiser leur survie.
Organiser la défense individuelle des usagers est difficile et les obstacles, nombreux. L’issue positive n’est pas assurée, et la détresse de la personne accompagnée est parfois considérable. Cela peut être dur humainement et émotionnellement. Cette défense n’en est pas moins indispensable ! Les droits ne sont pas des abstractions, ils sont incarnés dans des personnes en chair et en os, qu’il faut aider à faire valoir.
L’accompagnement dans les démarches vers le CPAS pourrait – devrait - être pris en charge par des services juridiques dits de première ligne. Ceux-ci sont cependant peu nombreux et sous-financés. En beaucoup d’endroits, ils se réduisent à un premier conseil dispensé par un avocat lors de permanences organisées par le barreau. Sans accompagnement, donc, dans les démarches vis-à-vis du CPAS.

POT DE TERRE CONTRE POT DE FER

Si les démarches d’accompagnement n’aboutissent pas aux résultats espérés, reste le recours devant le Tribunal du travail.

Nouveau parcours du combattant. Il faut obtenir la désignation d’un avocat, rassembler pour ce faire tous les documents réclamés par le bureau d’aide juridique (de plus en plus exigeant), constituer un “dossier de pièces”, lire et commenter le dossier du CPAS (parfois long, manuscrit, bourré d’abréviations incompréhensibles) et ses conclusions.
Les possibilités de se faire représenter au tribunal du travail sont plus étendues que dans les autres contentieux. Un juriste et/ou un délégué syndical peut assurer la défense. Ou encore un délégué d’une association. Cependant, puisque les usagers des CPAS ne sont pas syndiqués, et que les services disposant de juristes prêts à les défendre se comptent sur les doigts d’une main, ce droit reste très théorique. Quant à la possibilité d’être défendu par un délégué d’association, elle est interprétée de façon différente d’un juge à l’autre. Et de toute façon, d’associations il n’y a guère…
Les délais d’examen des recours sont devenus très longs (plusieurs mois) dans tous les arrondissements judiciaires. Comment faire pour manger, payer son loyer, se soigner, en attendant la décision ? L’aide juridique gratuite est sous-financée. Les avocats qui assurent des défenses en pro deo perçoivent une rémunération de misère qui leur est, de plus, versée avec beaucoup de retard (au mieux un an après la fin de la procédure). Ils n’ont parfois pas les moyens financiers nécessaires pour se procurer des publications juridiques indispensables mais hors de prix ou pour suivre des formations qui ne pas moins onéreuses. Or les dossiers sont de plus en plus complexes, et leur examen requiert beaucoup de temps et de compétences.
Conséquence : de nombreux avocats refusent désormais d’assurer des défenses en pro deo. Trouver un (bon) défenseur est une dure lutte pour un usager. Les CPAS par contre, en dépit de leurs difficultés budgétaires, dégagent des moyens financiers importants pour défendre leurs intérêts en justice…
La défense individuelle n’est évidemment pas suffisante. Contester des aspects de la loi, lutter contre le taux cohabitant et pour l’augmentation du montant de toutes les allocations sociales au-delà du seuil de pauvreté, le faire dans le cadre d’une lutte globale contre les politiques d’austérité qui détruisent les protections sociales, tout cela doit être fait.
Cette action collective ne s’oppose pas à la défense individuelle. Celle-ci fait partie d’une lutte globale contre l’appauvrissement de la population et le développement criant des inégalités. ■

#lesgens

Anne Löwenthal

© BRUSSINNCK

ANNE LÖWENTHAL EST BLOGEUSE ET MILITANTE.

#lesgens, c'est une expression consacrée sur les réseaux sociaux. Quand on écrit #lesgens, c'est pour parler de ceux qui saisissent les perches qu'on leur tend sans trop savoir de quelle matière elles sont faites. Des gens qu'on croise sur les forums des médias, sur Facebook et Twitter, des gens qui vous assènent des lieux communs pleins de ressentiment et de peur…

Petits extraits choisis chez #lesgens : "On ne peut pas accueillir toute la misère du monde", "Vous n'avez qu'à les accueillir chez vous", "J'ai un ami arabe", "Sans les religions, on serait tranquilles"…

La plupart de #lesgens ne liront probablement jamais cette publication. Ils ne visionneront probablement jamais les vidéos qu'on diffuse et qui, ils le savent, feront trembloter ces certitudes si rassurantes qui font de leur vie non pas quelque chose de plus serein, mais quelque chose dont ils ne sont pas vraiment responsables, puisque tant d'ennemis imaginaires s'échinent à la leur rendre compliquée.

Pourtant, certains, on ne sait trop pourquoi, s'attarderont un jour quelque part sur l'un ou l'autre propos contraire. Se laisseront bousculer. Se poseront des questions, émettront, ne fût-ce qu'intérieurement, certains doutes. Découvriront qu'ils ont du pouvoir, y compris et à commencer par sur leur propre vie. Et le pouvoir, c'est terrible, c'est énorme et ça fiche vachement la trouille.

Parfois, ils en voudront à mort à ceux qui osent perturber leur train-train. On s'en est déjà tous pris plein la gueule et leur colère peut être bien plus puissante que d'autres épuisements. Mais elles sont de bons signes. Des signes qu'on est dans le bon.

Parfois, mais c'est plus rare, ils changeront d'avis. Et deviendront comme nous des "sales gauchiss'" parce qu'ils osent émettre une opinion contraire. Ils entreront vaillamment dans le camp des "bobos bien-pensants", ils se rangeront aux côtés des grands naïfs que nous sommes, à croire que non, ce n'est pas "le destin" et que non, il ne faut pas "de tout pour faire un monde". Et ils s'en prendront plein la poire, eux aussi.

C'est sans doute pour ça qu'on tient. Contre vents, marées et candidats aux prochaines élections. Pour deux ou trois personnes de plus. Qui n'allègeront même pas nos souffrances (prévenez-moi quand j'en fais trop) en en prenant leur part (on est très cruels, en fait). Mais qui viendront, petit à petit, grossir les rangs de ceux qui pensent encore qu'un monde meilleur est possible (ça y est, je crois que j'en fais trop).

Et puis, si on ne changera sans doute jamais le monde, on ne pourra jamais se reprocher que le monde ne change pas. Et ça, pour l'ego, c'est tout de même vachement le principal! ■

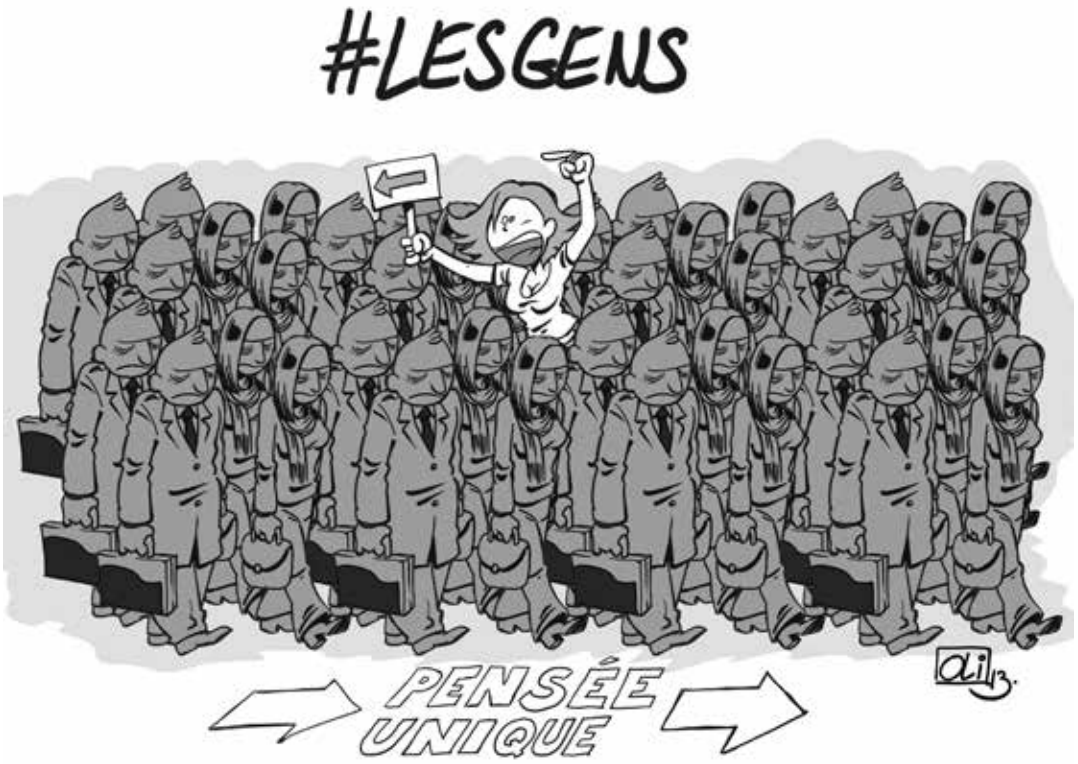

Les jeunes ? C'est notre affaire !

ON ATTEND DES JEUNES DE MILIEUX DÉFAVORISÉS L'IMPOSSIBLE : QU'ILS DEVIENNENT ADULTES DU JOUR AU LENDEMAIN.

/ **Annette Perdaens**
Observatoire de la santé et du social Bruxelles-Capitale, co-auteur du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté

"Les jeunes ? C'est pas pour nous !" C'est ce qu'on entend constamment dans les hémicycles bruxellois. "Nous ne sommes pas compétents pour les jeunes, ce sont les Communautés qui s'en occupent !" Oui mais, après dix-huit ans, que deviennent-ils, ces jeunes ? Ils sont bien présents dans l'espace public, ils sillonnent les rues de Bruxelles. Et on les attend au tournant ! Devenus adultes, ils doivent être "responsables", et ce du jour au lendemain, surtout quand ils quittent une institution d'aide à la jeunesse ! Assumer, assumer, mais les a-t-on outillés pour ce faire ?

La réponse des jeunes est claire : "On ne nous a pas préparés." Ils sont perdus, on leur en demande trop, ils passent du jour au lendemain de la protection due à l'adolescence à la responsabilité exigée des adultes, contrairement aux jeunes de milieux aisés qui peuvent, eux, faire des expériences par essais et erreurs (études, emploi) pendant tout le temps où ils habitent chez leurs parents, voire au-delà.

Rencontrer ces jeunes de milieux défavorisés fait partie de la démarche participative mise en place dans le cadre du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012 Ⓐ. Rassemblés pour en discuter dans leur milieu de vie, ils se sont exprimés, ont livré leur mal-être, leurs difficultés, leur colère, leurs rêves et leurs attentes.

ENTRE LE OUI ET LE NON

Les jeunes adultes ne sont pas un public facile à mobiliser en vue d'une prise de parole collective. On peut s'interroger sur la cause de cette difficulté : ce moyen d'expression ne serait-il pas adapté aux jeunes ? Exigerait-il une maturation psychologique avant de pouvoir s'en saisir ? Les jeunes craignent-ils de se dévoiler devant un inconnu ? Ce retrait manifeste-t-il la méfiance des jeunes envers les institutions, ou la crainte d'être manipulés ? Ces réticences sont à découvrir en filigrane dans le discours des jeunes adultes que nous avons pu rencontrer malgré tout.

Ce qui nous a frappés dans la rencontre avec ces jeunes, c'est leur grande vulnérabilité, leur sentiment d'irréalité – "je ne me suis pas rendu compte" -, leur sentiment d'abandon et leur grande soif d'être estimés, reconnus et soutenus, mais sans que ce →

soutien ne soit perçu comme une intrusion dans leur vie. Dans la suite logique de leur adolescence, sans encore avoir atteint l'âge de la maturité, leurs sentiments et leurs positions reflètent une ambiguïté constante pendant cette période de transition, une période d'entre-deux, entre le oui et le non, entre l'agressivité et l'émotivité, entre l'énergie et l'apathie, entre les représentations toutes faites et le doute. Entre un monde moche et le mirage de la réussite qui les fait rêver, entre la volonté de voler de leurs propres ailes, de partir loin, et le confinement dans le quartier, entre la critique de la famille et son ancrage affectif.

LA TENTATION DES MIRAGES

Dans le quartier, les caïds font recette. Vivant avec des modèles inaccessibles, certains jeunes s'identifient aux codes, aux modèles et aux normes de la société marchande, ou les mirages *qui en jettent,* les produits de marque, les équipements modernes. Ils sont très exposés aux comportements à risque.

La jeunesse se marque aussi par un manque de conscience des réalités. Difficile de se contenter de salaires "normaux", les jeunes le disent eux-mêmes, ils veulent toujours plus : "Je vise le haut, je veux bien gagner ma vie et puis je partirai d'ici, un boulot avec 2000 euros de salaire à la clé et agréable où il y a l'esprit d'équipe, faire des rencontres avec des collègues. Si on me proposait un boulot, CDI avec 1200 euros, je prends pas parce que c'est pas assez. Je veux un appartement de luxe, une belle vie."

Au-delà de ces ambiguïtés, les jeunes ne se sentent pas à leur place dans la société, ils souffrent d'exclusion, de discrimination, d'expériences de vie douloureuses. Ils se laissent emporter par les copains pour se retrouver encore plus meurtris, encore plus seuls, encore plus coincés après une expérience traumatisante comme la rue ou la prison, pas caïds du tout, au contraire tout paumés : "C'est chaperon rouge. On est gentils et les loups viennent chez nous. La grand-mère c'est l'avenir en fait. Et le loup vient et nous mange, c'est ça le truc."

BESOIN D'IMAGE POSITIVE

Comment change-t-on de vie ? À partir de quand les jeunes se rendent-ils compte qu'ils sont "mal partis" et essaient-ils de se "récupérer" ? Quel est le "déclic" qui leur fait remonter la pente ? Il passe soit par l'expérience, soit par le "temps mort de la réflexion" vécue en prison, soit par une rencontre, soit par un défi réussi.

> **"LES JEUNES LE DISENT EUX-MÊMES : ILS VEULENT TOUJOURS PLUS."**

Ils ont besoin de modèles d'identification positifs et proches. Mais comment faire lorsqu'on est en perte de modèles ? Dans les quartiers de logements sociaux, les hommes, les pères se distinguent par leur absence. Effet des critères de sélection des logements sociaux en faveur des familles monoparentales ? Effet des règles liées au statut de cohabitant qui défavorisent les couples au bénéfice des parents seuls ? Effet de l'instabilité des familles d'aujourd'hui ? Les jeunes perdent l'image d'identification à un homme, à un père. Ils doivent, pourtant, compenser cette absence et prendre très tôt des responsabilités familiales. L'animateur de quartier, parfois lui-même issu du quartier et qui a "réussi", peut être un modèle de substitution. De même que des adultes qui "sont passés par là" (et s'en sont sortis).

> **"ILS ONT BESOIN DE MODÈLES POSITIFS ET PROCHES."**

DES ENVIES COMME TOUT LE MONDE

Quand on demande aux jeunes adultes quelle est leur vision idéale de leur vie, ils répondent curieusement par une vision "standard" : ils expriment une volonté unanime de s'en sortir, de réussir leur vie, d'être de bons parents, d'être bien dans leurs pompes, d'être respectés. Ils veulent aussi avoir des projets, des responsabilités, un chez-soi, une famille, une situation, gagner confortablement l'argent de la famille, rendre les parents fiers d'eux.

Certaines stratégies d'intégration font relever des défis aux jeunes. C'est le cas par exemple, à Peterbos. Les jeunes sont mis au défi de réussir des expériences inédites. Cette méthodologie est développée par le Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI), dans le cadre de la formation d'animateur en milieu interculturel. Les jeunes réalisent une "expédition", des épreuves d'endurance. Un exemple : partis de Bruxelles avec un vélo et deux euros en poche, avec une carte routière mais pas de GSM, les jeunes adultes ont roulé, seuls, chacun pour soi, en bicyclette, de Bruxelles à Durbuy. Ils y sont tous arrivés. Ils parlent de cette expérience comme un fait marquant de leur vie, un "tournant" auquel ils se réfèrent maintenant pour se prouver qu'ils sont capables de réussir quelque chose. C'est un premier pas vers un retour à la confiance en soi. Et quand on a réussi ça, on peut réussir autre chose !

La société est-elle consciente de sa responsabilité vis-à-vis de ses jeunes ? Au-delà de tous les dispositifs qu'on peut mettre en place pour soutenir les jeunes dans leurs démarches d'adultes (formation, emploi, etc), il faut être conscient que le temps du passage vers l'âge adulte est un temps dont les jeunes ont absolument besoin pour pouvoir "se perdre", se chercher, avant d'être capables de se projeter dans l'avenir. Cependant, ce temps de pause ne peut pas créer du vide. Il ne peut pas signifier l'abandon par la société. Il doit plutôt servir à expérimenter ce que la société peut offrir sans avoir trop d'attentes envers le jeune.

UNE AIDE, OUI, MAIS ADÉQUATE

Les rencontres avec le terrain et l'expérience des jeunes nous ont démontré l'importance de *l'empowerment* (la valorisation des capacités des jeunes), du travail de réseau autour du jeune et entre professionnels, et de l'accompagnement sur mesure. Ce sont ces dispositifs-là qui doivent être renforcés, de même que l'organisation de passerelles entre l'expérience, et des échanges de pratiques des professionnels de l'Aide à la jeunesse (avant 18 ans) et ceux de l'aide aux adultes.

Lorsque les jeunes s'approprient les projets, les chances de succès sont plus importantes. Il est essentiel d'effectuer un travail de réseau durable dans lequel le jeune occupe une place centrale, et qui se situe de préférence au plus près de son propre réseau. Endehors des aspects de revenus, les jeunes sont d'abord aidés par des personnes et, ensuite seulement, par des dispositifs. ■

Ⓐ Ce rapport est réalisé par l'Observatoire de la santé et du social, en collaboration avec les acteurs de terrain. Une thématique est approfondie dans chaque rapport, et un plan d'action politique de lutte contre la pauvreté est ensuite élaboré conjointement par les quatre gouvernements bruxellois. Le rapport 2012 examine la situation de précarité des jeunes adultes bruxellois. Il est téléchargeable sur le site www.observatbru.be

Le capitalisme, **c'est la mort !**

Il est de bon ton de parler de violence quand un pauvre vole, agresse ou transgresse la loi. Dans cet article, le choix a été posé de traiter d'une autre forme de violence, celle qui cause la pauvreté et qui est, elle, parfaitement légale ?
La multiplication des suicides dus au travail témoigne de la férocité d'un système économique anthropophage, dont nous sommes tous les otages. Les capitalistes se la jouent "voyous" quand, à une cadence infernale, ils volent et détruisent l'emploi. Immorales autant qu'impunies, les lois du marché brisent les hommes en même temps que leurs rêves.

CONFRONTÉS À LA TYRANNIE DU SYSTÈME DE PRODUCTION, AU BOUT DU ROULEAU, DE PLUS EN PLUS DE TRAVAILLEURS -AVEC OU SANS EMPLOI- EN VIENNENT À SE SUICIDER.

Daniel Flinker et Arnaud Lismond
CSCE

LE TRAVAIL TUE

"Merci pour ces années de pression. Ne pas protester sinon gare ! La peur, l'incertitude de l'avenir sont de bonne guerre, paraît-il. Tu expliqueras ça à mes filles, Carlos."
Carlos Ghosn, tu es un homme sérieux et compétent : en tant que PDG du groupe Renault, tu perçois 36.000 euros, quotidiennement. Alors, dis Carlos : tu penses quoi, tu ressens quoi ?
Lui, il avait 35 ans et il travaillait dans ton usine de Cléon.
Tu expliqueras quoi à ses filles, Carlos ? Tu t'es expliqué ?
Tu n'as rien à déclarer ?
Carlos, dans la nuit du 21 au 22 avril, ton salarié s'est donné la mort, par pendaison.

Selon le Bureau International du Travail (chiffres 2010), le travail tue 2,2 millions d'individus par an : 5 000 personnes meurent chaque jour dans le monde des suites ➔

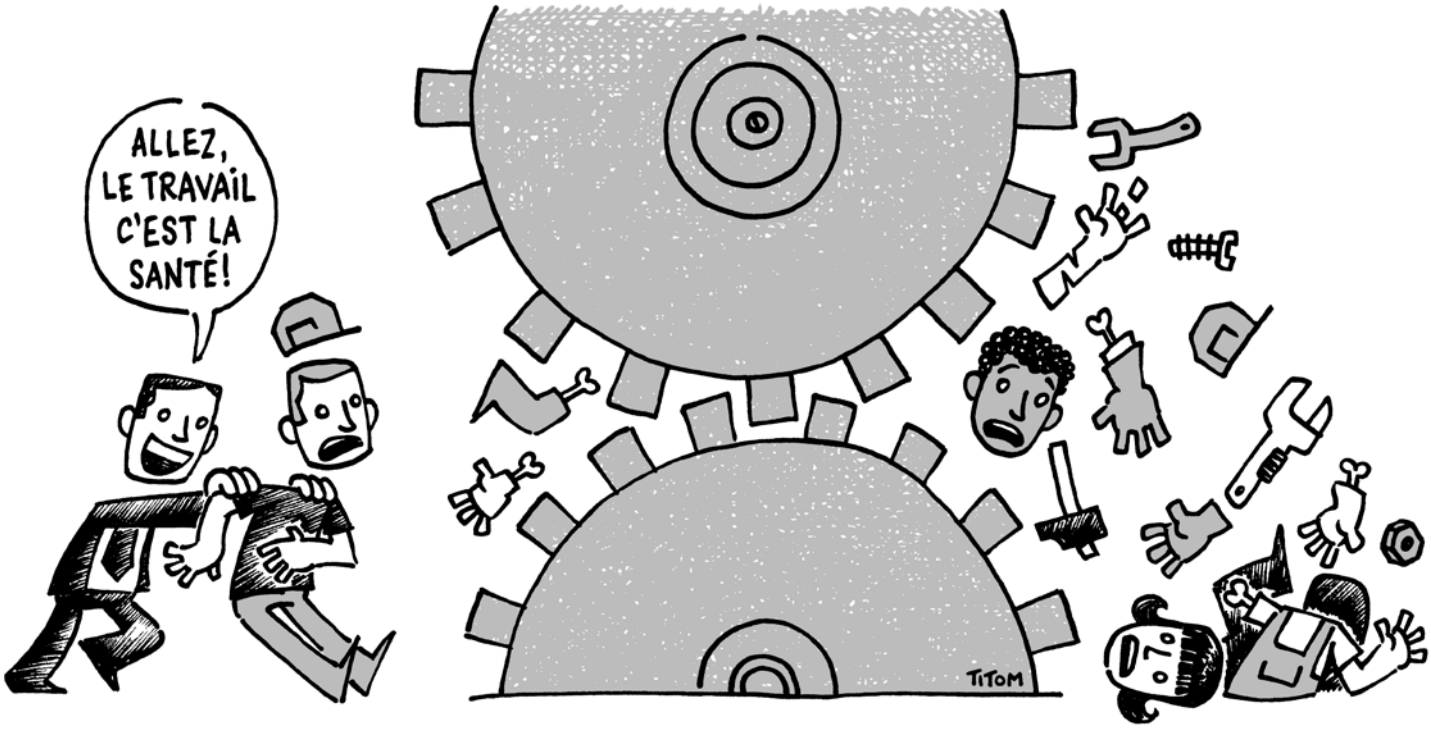

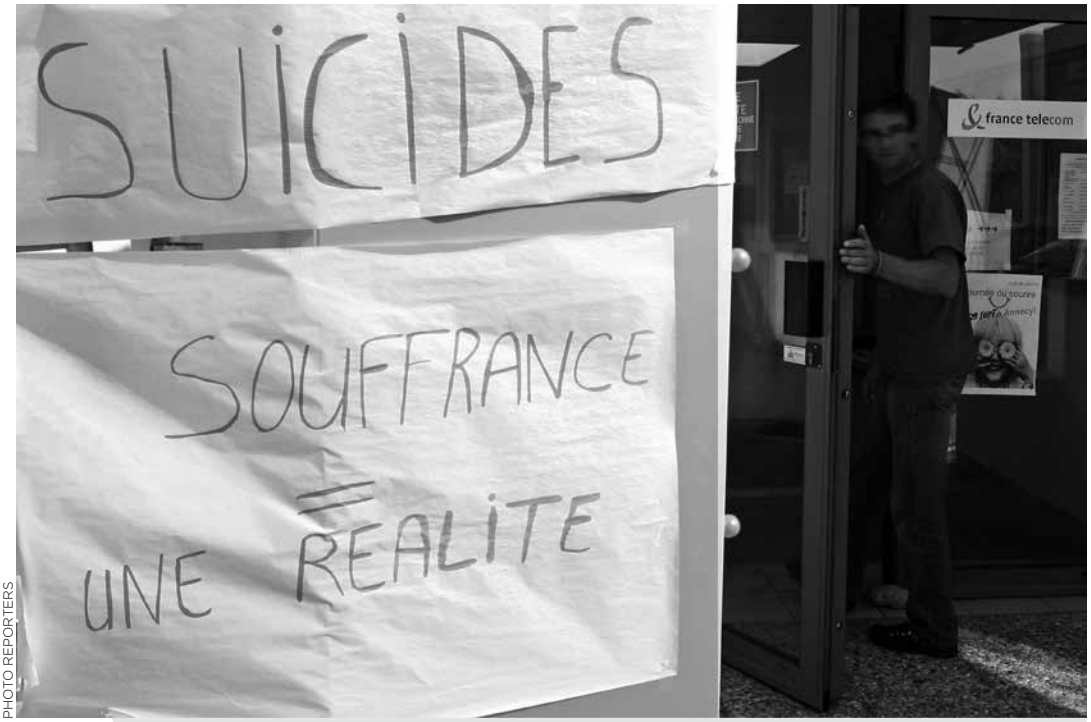

PHOTO REPORTERS

ENTRE 2007 ET 2013, 96 SALARIÉS DE FRANCE TELECOM ORANGE SE SONT DONNÉ LA MORT.

d'une maladie ou d'un accident professionnels. En France, toutes les 24 heures, une personne meurt à cause du travail ; en Belgique, un travailleur décède tous les 5 jours de ce fait (selon les chiffres 2012, un peu moins catastrophiques que ceux publiés les années précédentes).

Même si, dans certaines circonstances, le suicide d'un travailleur en vient à être considéré comme un accident de travail, l'analyse qui suit s'articule autour de la corrélation entre permanence de la crise (dans ses dimensions économique et démocratique) et accroissement du taux des suicides liés au travail. Autrement dit, dans le cadre général de la globalisation économique combinée à une politique "austéritaire" (alors que le capitalisme creuse les inégalités et que les autorités publiques accompagnent voire encouragent ce mouvement), le risque est grand de voir s'installer un malaise persistant parmi les travailleurs, poussant à bout les plus précarisés d'entre eux. En abordant la question des "morts volontaires du travail", nous nous intéressons donc, dans ce texte, à une tragédie qui n'est nullement accidentelle.

TROP DE PRESSION

Les sociologues ont, depuis longtemps, mis en évidence plusieurs facteurs motivant les individus à travailler : la fierté de produire - "on se fait en faisant" -, la construction d'une reconnaissance et de relations sociales, la nécessité de gagner un salaire.

Mais les nouveaux modes d'organisation des entreprises détériorent les conditions de travail (en accroissant la productivité, en multipliant les formes de flexibilité et les contrats atypiques), isolent les travailleurs au sein de leurs collectifs (en les mettant davantage en concurrence les uns avec les autres, en individualisant les carrières). Ces développements -comme les attaques récurrentes à l'encontre des salaires, notamment par le biais de la mise au travail de chômeurs subsidiés par l'État- sont autant d'évolutions menaçant le bien-être des travailleurs.

Et quand la pression devient vraiment trop forte, quand on voit rouge et que, dans la tête, il fait tout noir, pour ne plus se tourmenter, pour que les problèmes s'arrêtent, stoppent net… Pour ne plus être mal, mettre fin à ses jours est parfois la seule solution envisageable.

La vague de suicides parmi les travailleurs de France Télécom (25 en un an et demi) en constitue l'une des illustrations dramatiques les plus récentes. Et de manière générale, dans l'Hexagone (aucune étude ne traite chez nous de la causalité professionnelle des actes de suicide), le travail apparaît comme l'élément principal du passage à l'acte dans près de la moitié des tentatives de suicide.

> **"LE MONDE APPARTIENT À CEUX QUI ONT DES OUVRIERS QUI SE LÈVENT TÔT."**

COMPLICITÉ DE MEURTRE

Alain Vigneron avait 45 ans. Depuis ses 14 ans, il travaillait dans l'entreprise liégeoise. Le 12 octobre dernier, le travailleur d'ArcelorMittal s'est pendu.

Le militant syndical a-t-il, de la sorte, voulu poser un ultime geste politique ? Dans sa lettre d'adieu, il indique : "Monsieur Mittal m'a tout repris : la fierté, la politesse et le courage de me battre pour ma famille. Je n'en peux plus de ce milliardaire. Vous savez, je me bats depuis 31 ans pour avoir un petit quelque chose. Et maintenant je vais perdre mon emploi et combien de familles vont le perdre, Monsieur Mittal ?"

Le décès tragiquement volontaire du sidérurgiste sonne comme un appel à rester les pieds sur terre, face à la réalité crue : le monde appartient à ceux qui ont des ouvriers qui se lèvent tôt.

"Très affectée", la direction de l'entreprise a tenu à souligner "le caractère privé de ce drame, un événement de la vie privée". Elle a rappelé, en outre, que Monsieur Vigneron bénéficiait d'une aide psychologique dispensée par la firme à ses ouvriers.

Bouleversée par le suicide, la FGTB Métal a, de son côté, réagi de façon tranchée en pointant du doigt l'unique responsable, Lakshmi Mittal, l'homme qui -laborieusement engraissé par des dizaines et des dizaines de milliers de prolétaires à travers le monde- pèse 16 milliards, "un assassin" coupable de "génocide social" puisqu'il se présente comme l'un des principaux protagonistes des conflits économiques mondialisés dont les travailleurs sont actuellement victimes.

Il paraît, en tous les cas, légitime de se demander quel traitement psychologique il est convenu d'administrer aux salariés pour les guérir de la prédation économique qui les terrorise tant.

"Cher gouvernement, allez-vous enfin sauver les milliers d'emplois des familles qui en valent la peine ?", s'interrogeait Alain Vigneron. Ou faudra-t-il considérer nos élus comme des "collabos", comme les complices du "massacre social" dénoncé par le syndicat socialiste ?

Une guerre au cours de laquelle nos dirigeants se comportent comme des "vendus" ; où rois, ministres et présidents jouent les représentants de commerce de luxe. Une compétition internationale où pays et régions, tels des grandes surfaces pour multinationales, sont amenés à brader les compétences de leurs citoyens.
Dans sa dernière lettre manuscrite, Dimitris Christoulas, un pensionné qui s'est suicidé le 4 avril 2012 en face du Parlement grec, écrivait : "Le gouvernement a littéralement anéanti tous mes moyens de subsistance. Je ne trouve plus d'autre solution qu'une mort digne. Je crois qu'un jour les jeunes sans avenir prendront les armes et iront pendre les traîtres du peuple."
Mais pour l'heure, en Grèce comme ailleurs en Europe, ce sont les statistiques du taux de suicide qui s'affolent, à mesure que la crise s'approfondit, que les tensions s'aiguisent et que le chômage s'amplifie.

MARRE DU CHÔMAGE, MORT DE CHÔMER

Les pressions du travail, la peur de le perdre. Puis, la perte et le manque d'emploi. Les victimes de la guerre "pour le profit et la réduction des coûts" sont surtout à dénombrer parmi les sans-emploi qui mettent volontairement fin à leurs jours à cause du travail. En Italie, en 2010, un chômeur se suicidait chaque jour !
Aucune étude n'existe à ce sujet en Belgique (les pouvoirs publics comme le privé ne semblant pas particulièrement pressés de financer ce type de recherches), mais le Secrétaire général de la CSC rappelait récemment que "deux fois plus de gens se suicident quand ils sont au chômage". Une étude britannique précise même qu'une augmentation de 10 % du nombre de chômeurs entraîne une augmentation de 1,4 % du nombre de suicides masculins.
Quelle est la valeur d'un chômeur de longue durée ? Officiellement, pas plus de 480 euros par mois, ce qui semble encore trop aux yeux de certains. Il n'est donc nul besoin s'affirmer politologue pour délivla prédiction électorale suivante au cours des prochains scrutins ils seront à nouveau nombreux afficher le slogan "les chômeurs doivent travailler gratuitement" comme argument de campagne "Oisifs", "inactifs", "paresseux", "inemployables", "parasites", "glandeurs" : la stigmatisation demandeurs d'emploi est en vo d'institutionnalisation. Pour preu deux études réalisées en 2010 2012 par le CSCE Ⓐ, qui mette en lumière la souffrance engen par le chômage. Des dizaines sans-emploi mal traités, présumés coupables, y témoignent harcèlement dont ils font l'objet la part des organismes chargés de leur contrôle - "À l'ONEm, ils cassent la tête, ils te cassent le moral. À l'ONEm, ils te cassent et de leur "accompagnement" l'emploi (Actiris, Vdab, Forem).
Le quotidien des chômeurs est de punitions arbitraires, atteinte à la confiance en soi, solitude, stress. Leur vécu ? Incompréhensions, dépression, détresse.

SUICIDE COLLECTIF

La pression qui s'abat sur les chercheurs d'emploi en Belgique provoquera-t-elle bientôt les mêmes drames qu'en France ? Rien qu'en 2013, trois cadres de Pôle emploi se sont suicidés. Et combien de chômeurs ?
L'immolation, en Tunisie, de Mohamed Bouazizi est considérée comme un symbole : l'acte désespéré est présenté comme le déclencheur du "Printemps arabe". L'immolation, en France, de Djamal Chaab, un demandeur d'emploi nantais âgé de 42 ans, le 13 février dernier, et la tentative deux jours plus tard d'un autre chômeur sont également exemplaires.
En France, les autorités demeurent "vigilantes"… quant au vocabulaire usité. Pour l'exécutif, l'immolation de Djamal Chaab reste "un drame personnel" traité par les institutions avec "humanité".
Pourtant, en cette période d'austérité, force est de constater que les

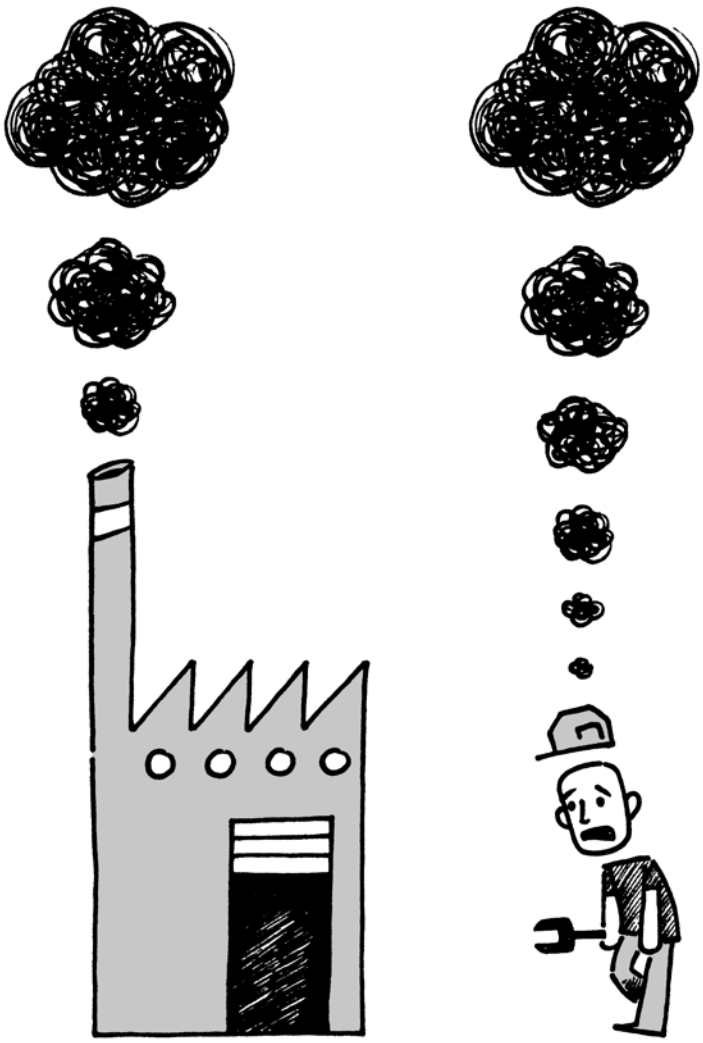

centaines de suicides, accomplis séparément par des personnes qui ne se connaissent pas, finissent par s'apparenter à une signature collective, à un symptôme social. Pour certains, la vague de suicides parmi les chômeurs semble d'ailleurs renvoyer "à l'apparente détermination des dirigeants européens à commettre un suicide économique pour le continent entier". Ⓑ

LA DÉMOCRATIE SACRIFIÉE

Normalement, au sein d'un État démocratique, débattre, proposer, voter composent les gestes citoyens susceptibles de modifier le cours des choses. Mais dans quel état est la démocratie quand on en vient à estimer que, pour échapper à la dictature des marchés, le suicide est le seul moyen de se faire entendre ? Quand le suicide se voit légitimé comme mode de contestation, au même titre que la parole individuelle ou collective ?
Nous prônons la solidarité, pour que les travailleurs parviennent à s'extirper de l'engrenage fatal : qu'ils cessent de retourner la violence qu'ils subissent contre eux-mêmes, et orientent plutôt leur légitime colère vers les rouages de la machine qui les brutalise, les écrase, et vers les auteurs de crimes sociaux de masse qui sont à la manœuvre.
Dans cette lutte, Alain Vigneron et les autres "suicidés du travail" seront toujours à nos côtés. ■

Ⓐ ***Allouache A., Le plan d'activation du comportement de recherche d'emploi, vu par ceux qui le subissent, 2010 et Points de vue de chômeurs sur "l'accompagnement" d'Actiris, 2012.***
Disponibles sur : http://www.asbl-csce.be/index.php?option=com_content & task = blogcategory & id = 5 & Itemid = 7

Ⓑ **http://www.marianne.net/L-Europe-confrontee-aux-suicides-par-crise-economique_a217027.html**

“L’Europe de l’énergie est un échec”

LES PATRONS EUROPÉENS DE L’ÉNERGIE S’ATTAQUENT AUX SUBVENTIONS DES RENOUVELABLES.

Paul Vanlerberghe
CSCE

Le 11 octobre dernier, les patrons des dix grandes multinationales de l’énergie, GDF-Suez en tête, sont venus sonner le tocsin à Bruxelles : la rentabilité du secteur souffre, les investissements s’effritent, et les consommateurs peinent sous des factures toujours plus lourdes. En résumé, a déclaré Gérard Mestrallet, le PDG de Gaz-de-France-Suez et porte-parole du groupe des dix, “c’est l’échec de la politique européenne de l’énergie. Il faut agir !” Ⓐ
Il y a longtemps que des voix critiques attaquent la politique de la Commission en matière d’énergie. Longtemps que certains dénoncent le système perverti du marché européen des certificats verts (Emission Trade System) et l’absence de lignes directrices dans le secteur de la production d’électricité, aussi bien fossile que renouvelable. Longtemps, surtout, que l’on dénonce l’absence de guidance pour développer une production d’appoint et une véritable capacité de réserve associée, susceptible de garantir l’équilibre du système en période de froid extrême ou en cas d’autres situations amenant à des pics de consommation.

UNE FRONDE INHABITUELLE

Il est assez rare de vivre une fronde aussi large d’un secteur important du capital européen contre les politiques de la Commission européenne. C’est pourtant bien cela que les grand patrons des dix multinationales d’énergie ont entrepris de faire, et ce depuis plusieurs mois.
En mai 2013 déjà, Gérard Mestrallet qualifiait de “désastreuse” la politique énergétique de l’Union européenne. Il adressait alors, avec ses sept collègues patrons, un “appel solennel” à la Commission européenne. En septembre dernier, Mestrallet et ses confrères se sont adressés au Parlement européen avec le même message. En octobre, c’est le front uni des dix qui s’est directement adressé à la Commission.

> “IL EST RARE DE VOIR UNE FRONDE AUSSI LARGE CONTRE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE EUROPÉENNE.”

Les revendications de l’énergie sont importantes :
1. Réduction des subventions aux énergies renouvelables, afin d’éliminer une concurrence déloyale pour l’énergie fossile. Les technologies d’énergie renouvelable qui sont déjà rentables doivent être au plus vite intégrées au marché. Sous-entendu : elles doivent subir les lois du marché et non se développer davantage grâce aux subventions. Les subventions qui survivent doivent être orientées vers la recherche et le développement technologique plutôt que vers la production.
2. Suppression des “éléments non énergétiques” de la facture d’énergie. Puisque les consommateurs se plaignent de la libéralisation et qu’ils payent des factures toujours plus lourdes, il faut alléger ces dernières en stoppant les contributions pour le climat et pour l’énergie renouvelable. Les citoyens ne paieront plus, dès lors, que le prix de l’énergie.
3. Soutien des centrales à gaz. Le risque de blackout, c’est-à-dire la panne de courant à large échelle, devient de plus en plus réel. Pour s’en prémunir, il faut développer un système de capacité de réserve. Plus urgent encore, il faut protéger la survie (menacée) des centrales à gaz, qui sont les seules à pouvoir augmenter la puissance du réseau à très courte échéance (quinze minutes) en cas de pic de consommation. En ce moment, près de la moitié des centrales à gaz sont fermées ou menacées de l’être.

Les patrons de l’énergie demandent aussi que l’Europe définisse au plus vite des objectifs à long terme pour le renouvelable, et ce avec des échéances fixes. Ils exigent des objectifs pour la réduction du gaz à effet de serre à l’horizon 2030 et, pour la transformation vers une économie bas-carbone, en 2050. À défaut, disent-ils, les entreprises ne disposent pas de repères pour orienter leurs investissements.
Le message des patrons est double : alléger la pression de la concurrence par les renouvelables sur le court terme, d’une part, et, de l’autre, fixer des objectifs ambitieux pour la transition sur le long terme. Entre-temps, ils demandent que l’on protège le secteur de l’énergie de la concurrence outre-Atlantique qui arrive sous la forme de charbon bon marché, et ce à la suite du développement et de l’exploitation du gaz de schiste.

LA COMMISSION S’EXÉCUTE, DU BOUT DES DOIGTS

Il aura fallu exactement trois petites semaines à la Commission européenne pour s’exécuter. Le 5 novembre dernier, la Commission a publié sa communication “Guidance pour l’intervention des États membres dans l’électricité” Ⓑ. Le texte explique comment réformer les interventions publiques dans le secteur de l’énergie, “spécifiquement ceux qui concernent les énergies renouvelables”. Contrairement à ce que laisse entendre le titre, il ne concerne donc pas que la seule électricité.

À l'avenir, les subventions existantes devront être flexibles, avant de disparaître dès que possible, de façon à exposer la filière du renouvelable aux forces du marché. Plus généralement, les subventions au renouvelable doivent être orientées vers la recherche plutôt que vers la production. "Étant donné que les technologies arrivent à maturité, les énergies renouvelables devraient progressivement être soumises aux prix du marché et, finalement, l'aide accordée à ce secteur devrait être supprimée." Ⓒ

Le deuxième axe de la communication de la Commission porte sur les mécanismes de capacité de réserve. La Commission s'aventure assez timidement sur ce terrain. Elle se limite à *constater* que plusieurs États membre mettent en place des mesures pour organiser et financer des mécanismes de capacités de réserve. Pour le reste, elle se limite à énumérer *des conditions à remplir et des alternatives à envisager* avant de se lancer dans la mise en production d'une quelconque capacité de réserve.

EN FINIR AVEC LA LIBÉRALISATION ?

Les changements de cap de la part du secteur de l'énergie et la suite amiable donnée par la Commission européenne se situent dans un contexte de bouleversements global du secteur, qui est dangereusement confronté à une absence d'investissements et à un rapport profit/risque inacceptable selon les industriels.

"Les régulateurs et les gouvernements doivent jouer leur rôle et permettre d'évoluer d'un marché libéralisé vers un marché guidé", déclare la société de recherche et de consultation Capgemini, dans sa quinzième édition de l'*Observatoire des Marchés de l'Énergie*. Ⓓ Ainsi, cette "éminente" institution – Capgemini est considérée comme un oracle dans les milieux de l'énergie – s'est attaquée à un tabou : il faut en finir avec la libéralisation et évoluer vers un "marché guidé".

Le modèle de la libéralisation a atteint ses limites. La transition vers le renouvelable exige davantage de guidance et de planification que ce que peut fournir un modèle fondé sur la libéralisation.

Cela fait longtemps que les investissements dans le nucléaire sont conditionnés à la garantie totale d'un État. Mais dans l'actualité, le cas de figure d'EdF (Électricité de France - conglomérat à actionnariat majoritaire de l'État français) est exemplaire. EdF a conclu un accord avec l'État britannique pour construire une ou deux centrales nucléaires en Grande-Bretagne, avec la promesse de pouvoir vendre l'électricité pendant des décennies à un prix garanti par l'État, soit le double du prix actuel de l'électricité. Cet exemple balaie toute référence mystifiante sur la "libéralisation de l'énergie".

En outre, depuis l'arrivée sur scène du gaz de schiste d'outre-Atlantique, la concurrence a fait chuter le prix du charbon, lequel est, par conséquent, vendu en abondance et à bon prix sur le Continent européen. Adieu, donc, aux centrales moins polluantes, et bienvenue aux centrales à charbon bon marché et très polluantes. On est arrivé au point où le marché libéralisé et les objectifs de renouvelable ou d'économie "décarbonisée" ne sont plus du tout compatibles. C'est là que s'inscrit le désaccord entre les patrons et la Commission européenne.

Les remèdes préconisés par Capgemini vont bien plus loin que la réaction timide de la Commission. Pour la société de consultance, la planification de la production et le transport haut voltage doit remplacer le laisser-faire du marché libéralisé. Elle soutient la nécessité de créer un marché de capacité de réserve – et d'être prêt à le financer - pour assurer la production flexible nécessaire en situation de consommation de pointe. Et il est préférable de poursuivre la production des centrales à gaz existantes pour éviter de devoir en construire de nouvelles dans le futur.

L'offensive des patrons contre la Commission européenne est révélatrice d'une nouvelle donne. L'Europe est arrivée au point où la libéralisation des marchés, d'une part, et les objectifs d'énergie renouvelable et d'économie "décarbonisée", de l'autre, sont de plus en plus incompatibles. C'est dans ce contexte que s'inscrit le désaccord entre les patrons et la Commission européenne. ■

Ⓐ *Le Monde*, 21 mai 2013

Ⓑ Delivering the Internal Electricity Market and making the most of Public Intervention. Communication from the Commission. Brussels 2013). Draft.

Ⓒ Orientations pour les États membres relatives aux interventions de l'État dans les marchés de l'électricité. Commission européenne. Bruxelles, nov. 2013.

Ⓓ European Energy Markets Observatory. Cap Gemini Consulting, p.17, oct. 2013.

Attention aux Séraphin Lampion

UN DÉMARCHEUR SE PRÉSENTE CHEZ VOUS ET VOUS FAIT MIROITER DES RÉDUCTIONS DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ ? MÉFIANCE !

Nicolas Poncin
CSCE

"Il est là devant moi, sur le pas de ma porte, costard-cravate, sourire aux lèvres. Il me lâche un retentissant : "Bénéficiez vous de la remise de 5 % sur vos factures d'électricité ?" Je le regarde, j'ose un "non". Il me bouscule, rentre chez moi, demande à voir mes factures. "Vous payez trop cher votre gaz, m'assène-t-il. Chez moi – il veut dire dans sa société -, l'électricité est moins chère." Il parle sans arrêt. Il remplit un document, me le fait lire, je ne comprends rien. Il me dit que je vais gagner de l'argent, que j'aurai accès à plein de service pour faire des économies d'énergie. Il me demande de signer, me rassure : "Tout ira bien." Je signe, il part. Je reste là avec le papier rose qu'il ma donné, je déchiffre à peine l'impression carbone de son écriture. Je soupire et espère : "Il m'a dit que j'allais payer moins cher, c'est toujours ça de pris." Je classe le document.

Ce genre de récit, les conseillers d'Infor GazElec, l'ont souvent entendu. Ce sont les histoires de consommateurs qui se font avoir par des démarcheurs venus leur vendre un contrat de gaz et d'électricité. Rares sont les personnes qui ont compris ce qu'elles signaient. Le démarcheur, dont la rémunération dépend du nombre de contrats vendus, veut faire du chiffre. Il travaille rarement directement pour la société contractante, mais plus souvent pour un sous-traitant. Il va user de toute sa force de conviction pour séduire le consommateur. Il va faire miroiter d'alléchantes réductions, et tant pis pour le consommateur crédule si, au bout du compte, le prix total est plus cher que celui pratiqué par l'ancien fournisseur.

Ce fut malheureusement ce qui arriva à notre témoin : ses factures d'acompte de gaz et d'électricité ont de fait diminué, mais la facture finale s'est avérée beaucoup plus douloureuse, et ce malgré la réduction de 5 % "offerte" par le démarcheur. Et, comme si cela ne suffisait pas, les services "gratuits" d'aide à la diminution de la consommation d'énergie se sont avérés payant. Bref, l'arnaque.

> "CHANGER DE FOURNISSEUR D'ÉNERGIE PEUT AVOIR DE LOURDES CONSÉQUENCES."

UNE SIGNATURE LOURDE DE CONSÉQUENCES

Changer de fournisseur d'énergie peut avoir de graves conséquences pour le consommateur. En effet, le prix de l'énergie ne se voit pas sur les factures d'acompte (celles que nous recevrons tous les mois), mais uniquement sur les factures de régularisation ou de consommation. Sil ne compare pas le prix avant de signer son contrat, le consommateur risque une fort désagréable surprise lorsqu'il recevra la facture de régularisation : il ne pourra, alors, que constater les dégâts.

En outre, il existe deux types de tarifs : les prix fixes - le prix ne change pas durant toute la durée du contrat-, et les prix indexés – variables mensuellement, le fournisseur faisant une moyenne de tous ces prix lors de la facture de consommation. Il est essentiel que le consommateur sache quel type de tarif on lui propose, ce qui suppose qu'il reçoive une information claire susceptible de guider son choix éclairé. Malheureusement, les démarcheurs se donnent rarement la peine d'expliquer ces "subtilités".

Les démarcheurs aiment également faire miroiter une diminution de la facture d'acompte. Le consommateur se laisse séduire : moins débourser, chaque mois, pour sa facture d'énergie, quelle aubaine ! Hélas, le raisonnement s'avère souvent un peu court. En effet, ces factures mensuelles ne sont que des acomptes : de l'argent est "provisionné" chez le fournisseur, et contribuera au paiement de la facture de consommation. Si ces provisions sont insuffisantes, la facture de consommation sera lourde à payer.

Et que dire des usagers qui bénéficient du tarif social ! Le démarcheur ne s'informe pas sur l'existence de ce droit dans le chef du consommateur, et ne l'applique donc pas au nouveau contrat. S'ensuit l'obligation, pour le consommateur, d'entreprendre une série de démarches administratives pour faire respecter ses droit au tarif social. Quelle source de stress pour ce consommateur déjà précarisé, lorsqu'il constate que sa facture d'acompte est beaucoup plus élevée, et qu'il ne comprend pas immédiatement qu'on ne lui a pas appliqué le tarif social !

ENCADREMENT LÉGAL

Dans bien des cas, le démarchage est véritablement problématique. Pourtant, il est encadré légalement. Le législateur, soucieux de protéger le consommateur, a en effet voté la loi du 6 avril 2010 relative aux "pratiques du marché et à la protection du consommateur". Pour ce qui est plus précisément de la fourniture d'énergie, l'accord sur "le consommateur dans le marché libéralisé de l'électricité et du gaz" aborde également la question du démarchage.

L'article 60 de la loi du 6 avril 2010 stipule que les ventes au domicile du consommateur doivent faire l'objet d'un contrat en autant d'exemplaires qu'il y a de parties. Ce contrat doit mentionner le nom de l'entreprise, la date et le lieu de conclusion du contrat, la désignation précise du bien ou du service, la délai de livraison, le prix à payer. En outre, une clause de rétractation de sept jours ouvrables doit être rédigée en caractères gras au recto de la première page. Tout contrat qui ne respecterait pas ces dispositions est frappé de nullité.
L'accord de 2008 portant sur "le consommateur dans le marché libéralisé de l'électricité et du gaz" est un texte signé par les fournisseurs, dans lequel ils s'engagent à respecter certaines bonnes pratiques. Ce texte vient d'être réadapté, et tous les fournisseurs l'ont signé en octobre dernier.
Par rapport à la loi du 6 avril 2010, l'accord ajoute que le fournisseur doit confirmer la signature du contrat par une lettre adressée personnellement au consommateur, laquelle doit mentionner un certain nombre de points précis (date et lieu de la conclusion du contrat, identification du produit de la formule tarifaire choisie, fiche des prix). Le consommateur a, en outre, le droit de se rétracter dans les quatorze jours après avoir reçu la confirmation du fournisseur.

RECUEIL DE BONNES INTENTIONS

En annexe, le texte s'enrichit d'un code de conduite pour la vente hors établissement et la vente à distance. Ce code s'applique aux fournisseurs, aux agents commerciaux, aux démarcheurs. Il spécifie un certains nombre de pratiques que doivent respecter les fournisseurs et les démarcheurs. Ainsi, les démarcheurs se doivent de respecter la volonté du consommateur qui signale ne pas vouloir recevoir de publicité, prendre contact avec le consommateur à des heures raisonnables (entre 9 heures et 20 heures), ne pas abuser de la faiblesse du consommateur et se comporter de manière particulièrement réservée vis-à-vis de personnes âgées, moins valides et défavorisées, se faire connaître, dire pour qui ils travaillent et dans quel but ils viennent mettre fin à la conversation et quitter l'immeuble sur simple demande du consommateur, s'informer sur l'existence du contrat en cours éviter que le consommateur puisse mal comprendre ou qu'il se fasse des idées erronées surtout à propos d'économies éventuelles veiller à ce que le consommateur ait bien tout compris.

Dans les faits, cependant, le démarcheur ne respecte que rarement ce code de bonne conduite. Et pour cause : il est là pour vendre, il est pressé, il veut appâter le client et éviter qu'il ne se pose trop de questions. Et comme personne n'est là pour vérifier son baratin…

IL FAUT INTERDIRE LE DÉMARCHAGE

Certes, le consommateur lésé peut introduire une plainte, au SPF Économie ou auprès du médiateur fédéral de l'énergie. Cependant, de telles démarches sont lourdes à réaliser, et tout le monde ne dispose pas des capacités pour entreprendre pareille procédure. Et, pour ceux qui s'y risquent, c'est bien souvent la parole de l'un contre celle de l'autre.

L'accès à la fourniture de gaz et électricité représente un droit fondamental pour mener une vie conforme à la dignité humaine. Cependant, le coût de l'énergie prend de plus en plus de place dans le budget des ménages. Signer un contrat de fourniture d'énergie ne peut, dès lors, pas se faire à la légère. Pour poser un choix éclairé dans ce marché libéralisé, il faut procéder par étapes : faire le point sur sa consommation, comparer les prix et les offres, s'informer des conditions générales et des conditions particulières de vente. Ce choix éclairé ne peut se faire en présence - sous l'influence - d'un démarcheur dont le seul but est de vendre le plus de contrats possibles en moins de temps possible. Le législateur aura beau encadrer ces pratiques, le problème subsistera.
À Infor GazElec, nous pensons qu'il faut tout simplement interdire le démarchage en matière de fourniture d'énergie. Nous ne sommes pas les seuls à le dire. Xavier Riga, administrateur chez le fournisseur de gaz et d'électricité Octa +, pense de même Ⓐ. Un soutien de poids… ■

Ⓐ ***La Libre Belgique*** **du 17 octobre 2013.**

Le consommateur **mieux protégé**

L'ACCORD SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR EN MATIÈRE D'ÉNERGIE EST UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION. UN PAS SEULEMENT.

/ **Nicolas Poncin**
CSCE

Année "de grâce" 2004. Les fournisseurs d'électricité et de gaz, les représentants des organisations de consommateurs et des autorités régulatrices, ainsi que Freya Van den Bossche, la ministre SP. A de l'Énergie se concertent en vue d'améliorer la protection du consommateur, tout en respectant les règles de la concurrence en vigueur. De ces concertations sortira un accord, appelé "L'Accord, le consommateur dans le marché libéralisé de l'électricité et du gaz" (en abrégé "L'Accord"). Les parties signataires s'engagent à en respecter scrupuleusement les dispositions, de même que celle du code de conduite qui y est annexé. Le texte subira plusieurs révisions par la suite, la dernière étant intervenue le 16 octobre 2013.

L'Accord a pour but de déterminer les pratiques loyales que les fournisseurs devront avoir envers les consommateurs, conformément aux dispositions de la loi du 6 avril 2010 relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur Ⓐ. En voici les points essentiels.

La transparence des prix. Les fournisseurs s'engagent à mettre à disposition du consommateur, sur leur site web, un simulateur de prix calculant le coût de la consommation. Cette simulation doit pouvoir être communiquée également par téléphone, fax ou courrier.

Techniques de vente et de marketing. Les fournisseurs doivent respecter une série de dispositions lorsqu'ils vendent des contrats par téléphone ou en dehors de l'entreprise. Dans les deux situations, le fournisseur doit confirmer par écrit le contrat, et le consommateur, après avoir reçu cette confirmation, dispose d'un délai de rétraction de quatorze jours.

Les sanctions. Si le fournisseur ne respecte pas les prescrits de l'Accord en matière de vente par téléphone ou en dehors de l'entreprise, il devra rembourser toutes les factures que le consommateur aura payé, ne pourra plus rien facturer et l'ancien fournisseur devra reprendre son client aussi rapidement que possible.

Changement de fournisseur. Les fournisseurs doivent tout mettre en place pour que le consommateur puisse changer facilement de fournisseur. De plus, c'est le nouveau fournisseur qui doit entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la résiliation du contrat chez l'ancien fournisseur. L'ancien fournisseur ne peut en outre pas réclamer d'indemnité de résiliation.

Déménagement. Dans cette partie, les fournisseurs assurent la poursuite du contrat qui les lie au consommateur à sa nouvelle adresse. Il y est question aussi des démarches à entreprendre pour réaliser le déménagement de son contrat de fourniture et des modalités de la facturation par le fournisseur.

Les conditions générales. Les conditions générales doivent respecter l'équilibre contractuel entre les droits et les obligations mutuelles des parties respectives. L'Accord prescrit un certain nombre d'éléments qui doivent apparaître dans les conditions générales. Il impose aussi le principe de réciprocité, ce qui signifie ceci : ce que le fournisseur exige du consommateur, celui-ci doit pouvoir les réclamer dans le chef du fournisseur.

Communication au consommateur. Le fournisseur s'engage à prendre une série de dispositions pour avoir une communication claire envers le consommateur. Il devra, notamment, référencer un nombre d'informations dans ses contrats, ses factures et dans ses communications.

Traitement des plaintes. Le fournisseur s'engage à traiter les plaintes dans certains délais.

Code de conduite pour la "vente hors établissement" et la "vente à distance". Ce code de conduite, annexé à l'Accord, s'applique aux fournisseurs et aux agents commerciaux désignés par les fournisseurs, ainsi qu'à leurs préposés associés à la "vente à distance" ou à la "vente en dehors de l'entreprise". Il définit un certain nombre de règles que ces agents sont tenus de respecter.

DU NEUF

En octobre dernier, Johan Vande Lanotte, ministre de l'Économie, et Melchior Wathelet, secrétaire d'État à l'Énergie, l'Accord est revu. Voici ce qu'il apporte de nouveau :

Communication du tarif le moins cher. Le fournisseur s'engage à communiquer, une fois par an, la formule tarifaire la moins chère du moment en fonction de la consommation de son client. Cette communication doit être claire et exempte de tout message commercial. Elle concerne autant les contrats à prix fixe (le prix du fournisseur ne change pas pendant la durée du contrat) ou les contrats à prix variables (le prix du fournisseur varie tous les mois). Le fournisseur peut ajouter à sa communication des informations sur les caractéristiques du produit concerné. S'il le désire, le consommateur pourra passer, sans frais, à cette nouvelle formule tarifaire.

Une avancée ? En partie seulement. Chez certains fournisseurs, le contrat le plus avantageux est un contrat où tout se fait par internet avec une domiciliation pour les factures. Le consommateur qui n'a pas un accès facile à internet est donc exclu de ces contrats, et ne pourra pas profiter de l'offre la moins chère. De plus, pour les

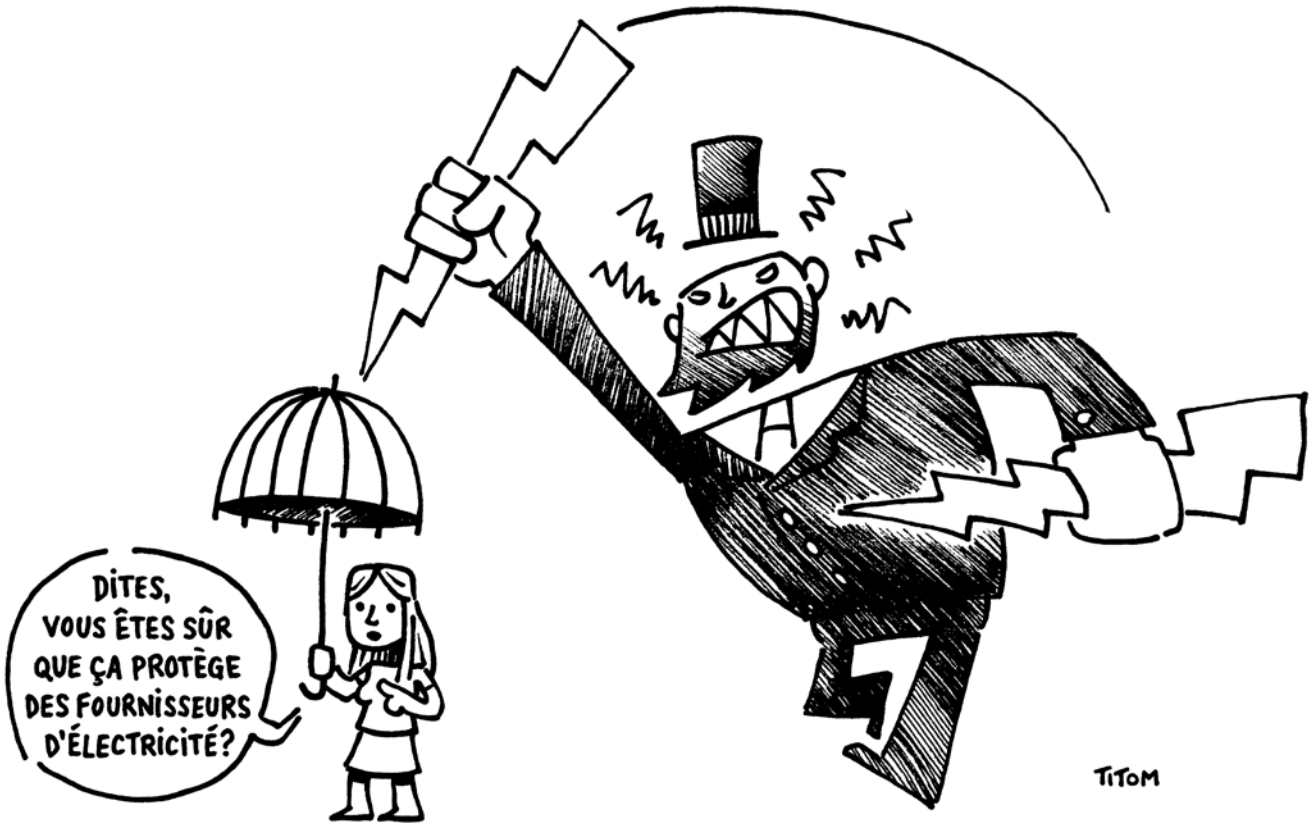

contrats à prix variables, si la communication se fait dans un moment où les prix de l'énergie diminuent, le consommateur aura l'impression de faire une bonne affaire. Mais quid si les prix augmentent ensuite? La plus grande prudence s'impose donc. Il faut se poser les bonnes questions : contrat à prix variable ou fixe ?, meilleure offre chez un autre fournisseur ?, etc.

Davantage de transparence tarifaire via, notamment, les simulateurs. Les fournisseurs doivent offrir une simulation de prix sur leur site internet – qu'ils doivent également pouvoir transmettre par téléphone, fax ou courrier, basé sur le mode de calcul fixé dans la "Charte de bonnes pratiques pour les sites Internet de comparaison des prix de l'électricité et du gaz pour les consommateurs résidentiels et les PME" de la Creg. Si ce point est bien appliqué par les fournisseurs et que la simulation est exempte de messages commerciaux et autres techniques de vente trompeuses, le consommateur pourra plus facilement comparer les prix des différents fournisseurs.

Changement de fournisseur plus facile. Grâce à la loi du 28 août 2012, les consommateurs peuvent quitter leur fournisseur moyennant un préavis d'un mois, et ce sans frais de rupture. L'Accord en plus place les modalités du changement dans le chef des fournisseurs. Le fournisseur quitté devra émettre la facture de clôture dans un délai de six semaines et, s'il a trop payé, le consommateur devra être remboursé dans les quinze jours de l'émission de la facture finale.

Réciprocité dans les conditions générales. Les conditions générales doivent contenir des clauses de réciprocité : le fournisseur exige-t-il, par exemple, des intérêts de retard au consommateur ? Le consommateur peut également l'exiger de la part de son fournisseur si ce dernier tarde à lui rembourser ce qu'il lui doit.

Domiciliation. Le consommateur peut désormais exclure la facture de régularisation de la domiciliation. C'est une bonne chose : cette facture peut, en effet, être lourde financièrement si le consommateur n'a pas payé des acomptes suffisants. En cas de domiciliation, cela peut faire mal.

PEUT MIEUX FAIRE

L'Accord entend protéger le consommateur, mais les mesures qu'il prescrit ne vont pas assez loin et n'offrent pas une protection suffisante. Il aurait été intéressant d'imposer aux fournisseurs de proposer un seul contrat, avec un prix pour le gaz et un prix pour l'électricité. Nous aurions évité ainsi les produits d'appel et les contrats "poudre aux yeux" auxquels le consommateur se laisse parfois prendre. Seul un tel contrat permet réellement de comparer les prix en connaissance de cause. Le contrat "unique" est d'ailleurs réclamé par certains fournisseurs. Malheureusement, ceux qui proposent le plus de contrats sont aussi les plus puissants.

Surtout, l'Accord a raté l'occasion d'interdire le démarchage. Tout au plus tente-t-il maladroitement – et vainement - de l'encadrer *(lire en p.44)*. Il aurait été beaucoup plus simple, et plus sain, d'interdire purement et simplement ces pratiques.

Enfin, ce qui manque dans "l'Accord," c'est l'obligation pour les fournisseurs de citer les clients défaillants dans les tribunaux de leur lieu de résidence. Un fournisseur établi à Liège citera "son" consommateur devant un tribunal liégeois, et ce même si celui-ci habite à Wemmel : vous avez dit "défense du consommateur" ?

En résumé, donc : cet Accord est un pas, mais un pas seulement, dans la bonne direction. Il aurait dû aller plus loin dans la protection du consommateur. ■

Ⓐ L'Accord est consultable dans son intégralité sur le site du SPF Économie www.economie.fgov.be

Allocations familiales : avançons !

IL FAUT GÉRER L'URGENCE, CERTES. MAIS SI L'ON EN PROFITAIT, AUSSI, POUR MODERNISER LE SYSTÈME ?

Pierre Lemaire
Service études de la Ligue des familles

Le 1er janvier 2015 marquera la première phase du processus de transfert des allocations familiales aux Communautés et à la COCOM. Le 1er janvier 2020, au plus tard, Flamands, Wallons et Bruxellois deviendront seuls maîtres. À court terme, la première urgence est bien de réaliser ce transfert dans les meilleures conditions, d'assurer la continuité des paiements des prestations - vitales pour un grand nombre de familles bénéficiaires - et d'éviter les erreurs dans la gestion des dossiers.
La Ligue des familles considère cependant qu'à plus long terme, ce transfert de compétence doit être l'occasion d'interroger fondamentalement le système des prestations familiales et de le moderniser, au bénéfice des familles et des enfants.

UN TRANSFERT POTENTIELLEMENT LOURD DE CONSÉQUENCES

Avant d'entrer dans le fond de notre réflexion, une mise au point préalable s'impose : la Ligue des familles s'est toujours opposée à la défédéralisation des allocations familiales.
Selon sa Région, un enfant qui réside en Belgique ne percevra vraisemblablement plus le même montant d'allocations familiales selon sa région. Une hérésie au regard des principes de justice sociale censés présider à notre système de protection sociale.
En outre, avec les prestations familiales, c'est une branche entière de la Sécurité sociale qui est transférée aux Communautés. Un verrou symbolique est brisé et il est désormais permis de penser que la défédéralisation d'autres branches de la Sécu sera au menu de prochaines négociations institutionnelles.
Enfin, à plus court terme, le transfert des allocations familiales pourrait avoir des conséquences néfastes sur le financement de l'ensemble de la Sécurité sociale, sans parler des risques de voir les moyens consacrés aux allocations familiales en Wallonie et à Bruxelles se réduire Ⓐ.

> **"LES ALLOCATIONS FAMILIALES ONT ÉTÉ CONÇUES COMME UN OUTIL DE POLITIQUE SALARIALE."**

ET UNE OCCASION DE RÉFORMER EN PROFONDEUR LE SYSTÈME

La Ligue des familles refuse cependant de rester les bras ballants et ne se contentera pas de subir ce transfert de compétence. Le transfert de compétence doit être l'occasion de remettre notre système à plat. Il faut interroger le système de prestations familiales et réaffirmer clairement ce que doivent en être les objectifs.
Historiquement, en Belgique, les allocations familiales étaient conçues comme un outil de politique salariale. Il s'agissait d'accorder un complément de salaire aux salariés chefs de ménage. Un des résultats attendus était de faire retomber la pression sociale en faisant l'économie d'une augmentation générale des salaires.

Cependant, "avec l'extension toujours croissante du champ d'application légal et la création des autres régimes, dont celui des Prestations familiales garanties en 1971, cette logique originelle s'est fortement atténuée, sans toutefois remettre fondamentalement en question les principes de base ni les mécanismes de fonctionnement" Ⓑ. Des préoccupations d'ordre nataliste étaient également présentes à l'origine. Pour certains, les allocations familiales devaient avant tout soutenir les familles nombreuses, et encourager la natalité. C'est pourquoi les allocations familiales sont progressives en fonction du rang de l'enfant dans la fratrie.

UN OUTIL DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ, UN DROIT DE L'ENFANT

La Ligue des familles considère que les prestations familiales sont avant tout un outil de soutien à la parentalité. Elles consacrent la participation de l'ensemble de la société au coût de la charge de l'enfant, charge qui inclut les moyens nécessaires à son épanouissement et son développement, au-delà donc du coût "monétaire" proprement dit. Cet objectif est sous-tendu par un principe de solidarité horizontale, des ménages sans enfants vers les ménages avec enfants à charge.

De ce premier objectif découle selon nous un autre principe : les allocations familiales sont un droit de l'enfant. Elles doivent être un moyen de répondre aux dispositions de l'article 27 de la Convention des droits de l'enfant qui énonce " le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social".
Cette conception implique un changement profond de paradigme pour notre système. En effet, l'ouverture du droit aux allocations familiales se fait aujourd'hui sur base du lien de l'attributaire (le parent qui ouvre le droit) avec le travail. Cela tient à la conception même de notre système de protection sociale : la Belgique a opté pour un régime de sécurité sociale axé sur une logique d'assurance sociale où les travailleurs s'ouvrent

un droit à une couverture contre un risque social moyennant paiement de cotisations.

Comprendre les allocations familiales comme un outil de redistribution horizontale et un droit universel de l'enfant a une dernière conséquence : il ne peut être question d'en conditionner le droit au niveau de revenus des parents.

Reste un écueil financier. Certains objectent en effet que dans cette conception, le maintien d'un financement des allocations familiales via les cotisations sociales patronales n'aurait plus de sens. Si la communauté visée est l'ensemble des enfants, le financement du dispositif devrait se faire via une contribution également universelle : l'impôt.
Si cet argument peut être recevable en termes de principes, il faut toutefois souligner que cette option vise en fait très concrètement la réduction des cotisations patronales. Cela aurait des conséquences pour l'ensemble du dispositif de sécurité sociale. Depuis 1995, les cotisations sociales ne sont en effet plus affectées à une branche précise, mais perçue dans un pot commun – la gestion globale – à partir duquel les différentes branches de la sécurité sociale sont financées selon leurs besoins.
La sortie des allocations familiales de la sécurité sociale signifierait la fin de la gestion paritaire du système. Branche de la sécurité sociale, les allocations familiales sont cogérées entre les employeurs, les travailleurs et les organisations familiales. Ce système est vecteur de stabilité et d'efficacité, et le cas échéant, un vrai contre-pouvoir face au politique

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ INFANTILE

Le deuxième grand objectif des allocations familiales est la lutte contre la pauvreté infantile. La recherche le démontre, les allocations familiales en sont un outil potentiellement très efficace. À l'échelle de la Belgique, on estime que les allocations familiales contribuent à faire baisser de 10,8 % le taux de pauvreté infantile©.
Cependant, cet impact sur le taux de pauvreté n'est pas le même pour toutes les familles en raison du mode de calcul des allocations familiales. Si la réduction est de 16 % pour les familles monoparentales, la modulation des montants d'allocations familiales en fonction du rang de l'enfant a pour conséquence que l'impact en terme de lutte contre la pauvreté est beaucoup moins grand pour les familles composée d'un seul enfant (3,6 %) que pour les familles nombreuse (21 % pour les familles de 4 enfants et plus).
En concevant les allocations familiales comme un outil de lutte contre la pauvreté infantile, nous joignons au principe de solidarité horizontale énoncé plus haut un principe de redistribution verticale, des ménages aisés vers les ménages aux plus faibles revenus.

AVEC QUELS MONTANTS ?

Après avoir interrogé les principes et objectifs qui doivent selon nous présider à la conception du système, interrogeons maintenant les modalités concrètes du système.
Aujourd'hui, au sein de chaque régime, le montant des allocations familiales qui seront versées pour un enfant est déterminé par la combinaison de plusieurs critères :
le nombre d'enfants dans le ménage et leur place dans la fratrie : le montant des allocations familiales augmente avec le rang de l'enfant dans la fratrie, jusqu'au troisième enfant.
L'âge de l'enfant : lorsque l'enfant atteint les âges de 6, 12 et 18 ans, le montant des allocations familiales est augmenté.
L'état de santé de l'attributaire : un supplément est prévu pour l'enfant dont l'attributaire est invalide et/ou handicapé.

La situation socioprofessionnelle de la famille et les revenus : les enfants de chômeurs ou pensionnés (moyennant un plafond de revenus) bénéficient de suppléments sociaux.
La structure familiale : les enfants de familles monoparentales (moyennant un plafond de revenus) perçoivent un supplément et les bénéficient également d'un taux majoré.
Certaines conditions particulières de l'enfant : un enfant handicapé ou orphelin perçoit des allocations majorées.
Au regard des principes et objectifs énoncés ci-dessus, la Ligue des familles estime nécessaire de revoir fondamentalement ces modalités de paiements.

LES REVENDICATIONS DE LA LIGUE

Un socle universel d'allocations familiales. Chaque enfant percevrait une allocation mensuelle de l'ordre de 180 euros, peu importe sa place dans la fratrie. L'objectif est bien la compensation du coût de l'enfant, peu importe les conditions socio-économiques de sa famille. Le même objectif plaide pour la suppression des rangs. En effet, aucune donnée objective ne permet d'affirmer que le coût du deuxième enfant est plus élevé que celui du premier. Dans les faits, on constate même plutôt l'inverse.
Un supplément d'âge aux quatorze ans de l'enfant, de l'ordre de 50 euros. Aujourd'hui, des suppléments d'âge de montants différents sont accordés à partir des six, douze et dix-huit ans de l'enfant. Si l'on voit bien que ces suppléments d'âge sont censés correspondre à des étapes dans l'évolution de la scolarité des enfants, ils ne correspondent en rien à l'évolution de leur coût. La littérature scientifique relative au coût de l'enfant indique plutôt que ce dernier croît sensiblement à l'adolescence, en particulier autour de quatorze ans, lorsque l'enfant commence à avoir une consommation d'adulte[D].
Un supplément pour les familles à faibles revenus, de l'ordre de 50 euros. On l'a dit, les allocations familiales doivent répondre à un double objectif de soutien à la parentalité et de lutte contre la pauvreté infantile. Dans le système actuel, les suppléments sociaux prévus sont soumis à une double condition. Dans le régime des travailleurs salariés, un supplément social ne pourra être accordé que si l'attributaire est chômeur, pensionné ou invalide, et si les revenus cumulés du ménage ne dépassent pas un certain plafond. Un supplément est également accordé via le régime des prestations garanties pour les parents sans lien avec le travail.
Selon nous, ce mode de versement des suppléments sociaux est vecteur d'inégalité et de discrimination, en particulier vis-à-vis des travailleurs pauvres.
En outre, ce mode d'octroi des suppléments sociaux, relativement complexe, induit un manque de lisibilité avec pour conséquence que certains bénéficiaires potentiels de suppléments n'ont pas conscience d'y avoir droit.
Nous proposons donc de ne conserver que les revenus du ménage comme unique critère d'ouverture du droit à un supplément d'allocations familiales.
Reste à déterminer le plafond de revenus à partir duquel ces suppléments devraient être octroyés.
Une prime de rentrée annuelle de trois à dix-huit ans. Année après année, la Ligue des familles n'a cessé de constater le coût de la scolarité obligatoire. Sur base des différentes enquêtes que la Ligue a menées sur la question, nous proposons l'instauration d'une prime de rentrée scolaire modulée en fonction de l'âge et du niveau d'enseignement fréquenté par l'enfant. Ce supplément annuel serait de 25 euros pour les enfants de 3 à 5 ans, de 75 euros pour les enfants de 6 à 11 ans et de100 euros à partir de 12 ans jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.
À ce stade, nous proposons enfin de garder en l'état les dispositifs prévus pour les enfants handicapés et orphelins.

UN CHOIX D'AVENIR, UN REFUS DE L'AUSTÉRITÉ

Avec cette proposition, la Ligue des familles plaide pour un système plus lisible, plus simple, plus juste pour les familles. Le système proposé repose sur une double logique : une solidarité horizontale via une allocation universelle et une solidarité verticale via une redistribution des familles aux revenus les plus élevés vers les plus modestes.
Pour conclure, nous voudrions rappeler que les allocations familiales, si emblématique qu'elles soient, ne constituent pas et ne doivent pas constituer l'unique volet d'une politique de soutien à la parentalité. Notre proposition s'inscrit dans une réflexion globale sur l'articulation entre les différentes facettes du soutien à la parentalité. Les parents d'aujourd'hui ont certes besoin de ressources financières, mais également de temps – avec toute la question des congés liés à la naissance – et de services publics collectifs. ■

A Lire à ce propos *La défédéralisation des allocations familiales*, *Ensemble!* n° 78, pp. 36-39.

B Cinq générations d'allocations familiales 1930-2005, ONAFTS, 2005, p. 32

C Cantillon, B., et alii, Kinderbijslagen en armoede [...], CSB, Universiteit Antwerpen, 2012, p. 12

D THEVENON, O., *Compenser le coût des enfants : quelles implications pour les politiques familiales ?*, in *Politiques sociales et familiales*, n°98, décembre 2009, p.15

L'université, fabrique des inégalités

UNE UNIF PLUS SÉLECTIVE ? CETTE REVENDICATION CONSERVATRICE OCCULTE LES VRAIS ENJEUX.

Renaud Maes
CSCE

Décidément, la rentrée 2013-2014 aura été pour le moins mouvementée. Entre les diatribes rectorales appelant à des mécanismes de sélection/réorientation précoce Ⓐ, les sorties *d'Itinera Institute* annonçant que "le niveau des étudiants baisse" et proposant comme recette un malthusianisme pédagogique, et la "grande" polémique sur la réussite à dix sur vingt "qui-dévalue-le-diplôme", on ne compte plus les discours en appelant à plus d'excellence et, les deux étant synonymes, plus de "sélectivité". Ces sorties à répétition pourraient prêter à sourire si elles n'intervenaient pas précisément au moment où la Fédération Wallonie-Bruxelles envisage l'instauration d'un test d'entrée généralisé dans le supérieur Ⓑ. C'est ce que prévoit, en effet, une note du Programme national de réforme 2013 détaillant les mesures d'austérité économique qu'elle compte appliquer pour répondre aux diktats "européens" de réduction de la dette - on excusera la simplification abusive : il n'y a évidemment pas d'autre carcan "européen" que celui dans lequel les gouvernements nationaux décident de s'enferrer. Cette mobilisation inouïe des forces conservatrices pour exiger plus de sélection devrait suffire à inquiéter ceux qui se soucient de sauvegarder l'accès démocratique aux services publics et en particulier à l'enseignement. Hélas, le fait que l'université – et surtout le diplôme universitaire – soit associé à un statut social "plus prestigieux" donne souvent l'impression que les débats sur l'avenir de l'université sont des "débats de riches" (pour reprendre l'expression du ministre Marcourt), bien déconnectés de questions sociales autrement plus urgentes. Il nous semble dès lors crucial de souligner que le projet d'université "plus sélective" s'inscrit dans le cadre plus large d'un projet de société qui repose sur l'utilisation du diplôme universitaire comme moyen de reproduire et de légitimer les inégalités sociales. Et pour ce faire, il nous faut démonter quelques mythes qui servent d'écran de fumée aux promoteurs de l'excellence.

> "LE "NIVEAU" SERAIT EN BAISSE CONSTANTE DEPUIS LE MOYEN-ÂGE."

"LE NIVEAU BAISSE"

Que ce soit dans la bouche de Maurane Crespin, jeune étudiante de première année de Master en Psychologie de l'ULg "ne craignant pas de se faire récupérer par le MR" et qui a lancé une pétition contre "la réussite à 10/20" ou dans celle de Jean Hindricks, patron du *think tank* de moins en moins libéral et de plus en plus néoconservateur *Itinera Institute*, un argument constant des promoteurs de "l'excellence universitaire" est cette idée que "le niveau baisse", qu'il y a (ou pourrait très vite y avoir) "nivellement par le bas".

Deux sociologues français, Christian Baudelot et Roger Establet, publiaient, en 1990, un ouvrage ironiquement intitulé *Le niveau monte*, dans lequel ils critiquaient non sans virulence cette idée que "les étudiants d'aujourd'hui" seraient "moins bons" que ceux d'hier. Dans cet ouvrage surtout ils notaient ainsi que "le niveau-qui-baisse", cette vieille idée de vieux, porte en elle sa propre contradiction puisqu'elle circule depuis près de deux siècles. Ⓒ En réalité, il y a bien plus longtemps que cette idée fait fortune à l'université : le théologien antihumaniste Noël Béda, doyen de la Sorbonne et au XVIe siècle, fustigeait déjà la baisse du niveau des étudiants liée, selon lui, à la surpopulation des auditoires (à l'époque où moins de 0.1 % d'une génération accédait à l'université). En 1760, confrontés à une désaffection croissante de l'aristocratie pour les universités provinciales de Prusse, les professeurs de l'université de Francort-sur-l'Oder tinrent un séminaire intitulé *Décadence de la jeunesse étudiante* tout entier consacré à la question de la baisse de niveau des étudiants. Baudelot & Establet rappellent également des citations de professeurs de la Sorbonne de la fin du XIXe siècle, se plaignant de la baisse de l'orthographe des étudiants du supérieur dont la part, à l'époque, était de moins de 1 % d'une génération. On peut multiplier les exemples à l'envi. Si l'on se fie à la corporation académique, le "niveau" est en baisse constante depuis le Moyen Âge, époque où l'université avait pourtant en charge l'alphabétisation de nombre de ses étudiants.

Lorsqu'on considère l'évolution des quantités de matière et de leur complexité en examinant les programmes de cours, on se rend compte qu'en réalité, tout porte à croire que les étudiants d'aujourd'hui maîtrisent un nombre de concepts incroyablement plus élevé que ceux d'hier, cette évolution "à la hausse" étant même visible sur les trente dernières années.

"LES EFFORTS POUR RÉUSSIR"

Un autre mythe est bien sûr celui qui voudrait que les étudiants d'aujourd'hui ne soient plus aussi motivés que ceux d'hier. On doit à une brochette de professeurs de la prestigieuse faculté de Médecine de l'ULB d'avoir opéré le plus efficace résumé de ce mythe : "On accuse trop vite l'Université de ne pas avoir de meilleurs taux de réus-

site. Mais cette explication facile nous renvoie à cette bonne vieille excuse que tous les enfants ont employée un jour pour justifier une mauvaise note à l'école et que tous les parents ont pris pour ce qu'elle vaut : "C'est la faute du prof". C'est exceptionnellement vrai, mais la plupart du temps, les parents répondent "si tu avais étudié convenablement, tu connaîtrais et cela ne serait pas arrivé". Cela reste tout aussi vrai à l'Université qu'à l'école primaire. Étudier demande des efforts sur une longue période et le plaisir de la réussite est à la hauteur de la souffrance que cela représente. Ce n'est peut-être pas dans l'air du temps, centré sur la passivité face à des images distillées par des écrans omniprésents et la culture du plaisir immédiat. Mais c'est la réalité des études, et ça le restera." Ⓓ

On retrouve dans cet exposé le mythe majeur qui voudrait que "quand on veut, on peut", bref que la réussite est une question d'efforts – et qu'elle se "mérite". Tous les professeurs qui tiennent ce type de propos font mine d'ignorer que les étudiants n'ont pas tous les mêmes "lacunes" en entrant dans le supérieur : comme le montrent toutes les enquêtes Pisa, une caractéristique fondamentale du système scolaire belge francophone est la dualisation forte des "niveaux" des établissements (parmi l'une des plus marquée des pays de l'OCDE). Sous des dehors d'égalité formelle (quoi de plus "neutre" qu'un examen écrit ?) et par une exigence dépassant de très loin les possibilités de compensation d'un retard scolaire imputable à l'enseignement reçu dans le secondaire, on opère ce faisant une sélection liée à l'établissement choisi. Or ce choix demeure très largement corrélé à l'origine sociale, culturelle et économique des élèves. Par la déconnexion marquée entre les acquis des élèves du secondaire et les prérequis des cours universitaires, maintes fois montrée par des études et travaux d'analyse, on effectue donc un véritable tri social, légitimé sous le voile du discours méritocratique.

PHOTO REPORTERS

MIEUX VAUT ÊTRE "BIEN NÉ" POUR RÉUSSIR À L'UNIVERSITÉ.

La pseudo-solution passant par l'établissement d'un examen d'entrée généralisé dans le supérieur ne ferait que renforcer encore cette dynamique, en empêchant l'accès à l'université pour les quelques "miraculés" qui – aux prix d'efforts inhumains qui ne sont possibles que dans des contextes très particuliers (notamment à un soutien familial très important) – arrivent "quand même" à atteindre les exigences en fin de première année.

> **"SOUS LE VOILE DU DISCOURS MÉRITOCRATIQUE SE CACHE UN VÉRITABLE TRI SOCIAL."**

"L'UNIVERSITÉ SE DÉMOCRATISE"

Il est de coutume d'entendre par ailleurs que "l'université se démocratise", qu'elle fournit d'intenses efforts pour "jouer son rôle d'ascenseur social". Si l'université a effectivement connu une massification très importante de ses effectifs depuis les années 1960, il faut cependant constater que le mouvement commence à connaître un ralentissement depuis deux ans (que l'on n'observe pas dans les hautes écoles). Pire encore, depuis 2000, on observe une réelle diminution de l'accessibilité de l'université aux étudiants de famille non universitaire Ⓔ. Progressivement, au cours de la première décennie du millénaire, l'université s'est refermée aux classes dominées. Toutes les institutions se sont lancées dans les "partenariats d'excellence" visant à recruter prioritairement des étudiants étrangers fortunés en délaissant progressivement le recrutement d'étudiants étrangers bien moins aisés. Les contraintes administratives qui pèsent sur les étrangers – surtout hors Union européenne – ont décuplé. Certaines institutions vont jusqu'à faire payer le dépôt de dossier d'admission (sans aucune garantie, donc, que le candidat soit admis) plus de 200 euros – ce qui est bien sûr une somme prohibitive même pour les classes moyennes dans nombre de régions du monde.

L'introduction de la pédagogie "par projets" dans certaines filières d'études va de pair avec l'exigence pour l'étudiant de passer un temps conséquent à monter ce projet "hors du campus", ce qui nécessite de disposer d'un lieu adéquat, mais aussi de moyens nécessaires à la réalisation dudit projet. Les effets de "réseau social" et "d'héritage" se marquent très fort dans ce type de pédagogie : comme le résumait un étudiant lors d'une enquête en 2012, "si mon père ne m'avait pas emmené faire un tour avec les ingénieurs de son labo, je pense que je n'aurais pas fait aussi bien".

Soulignons également que globalement, l'université est également marquée par un phénomène de *dualisation sociale croissante*, entre filières "d'élite" (polytech, médecine, etc.) – bénéficiant souvent des meilleures infrastructures – et filières de "promotion sociale" (sciences du travail, santé publique, etc.). Ces dernières filières sont par ailleurs largement déconsidérées au sein des institutions, ce qui pousse souvent leurs enseignants à augmenter la "sélectivité" des critères d'admission et de réussite.

"LA DÉVALUATION DU DIPLÔME"

La massification de l'accès à l'enseignement supérieur est évidemment allée de pair avec une augmentation importante du nombre de diplômés. Depuis le milieu des années 1970 et les ralentissements de la croissance consécutifs aux chocs pétroliers, des voix s'élèvent pour annoncer que l'on produit "trop de diplômés universitaires", qu'il y a "saturation" - comme le prouverait le fait qu'il existe un "chômage des diplômés". Il est vrai que l'insertion professionnelle des diplômés n'est plus aussi immédiate aujourd'hui qu'elle a pu l'être dans les années 1960-70. Citons toutefois une publication de la Banque nationale de Belgique qui tempère pour le moins l'assertion de "sur-diplômation" : à Bruxelles et pour 2010, 55 % des offres d'emplois requéraient des profils hautement qualifiés, tandis qu'à peine 17 % des emplois étaient destinés à des travailleurs faiblement qualifiés. Cependant, "près de la moitié des demandeurs d'emploi résidant dans cette Région n'ont pas de diplôme du secondaire". Ⓕ

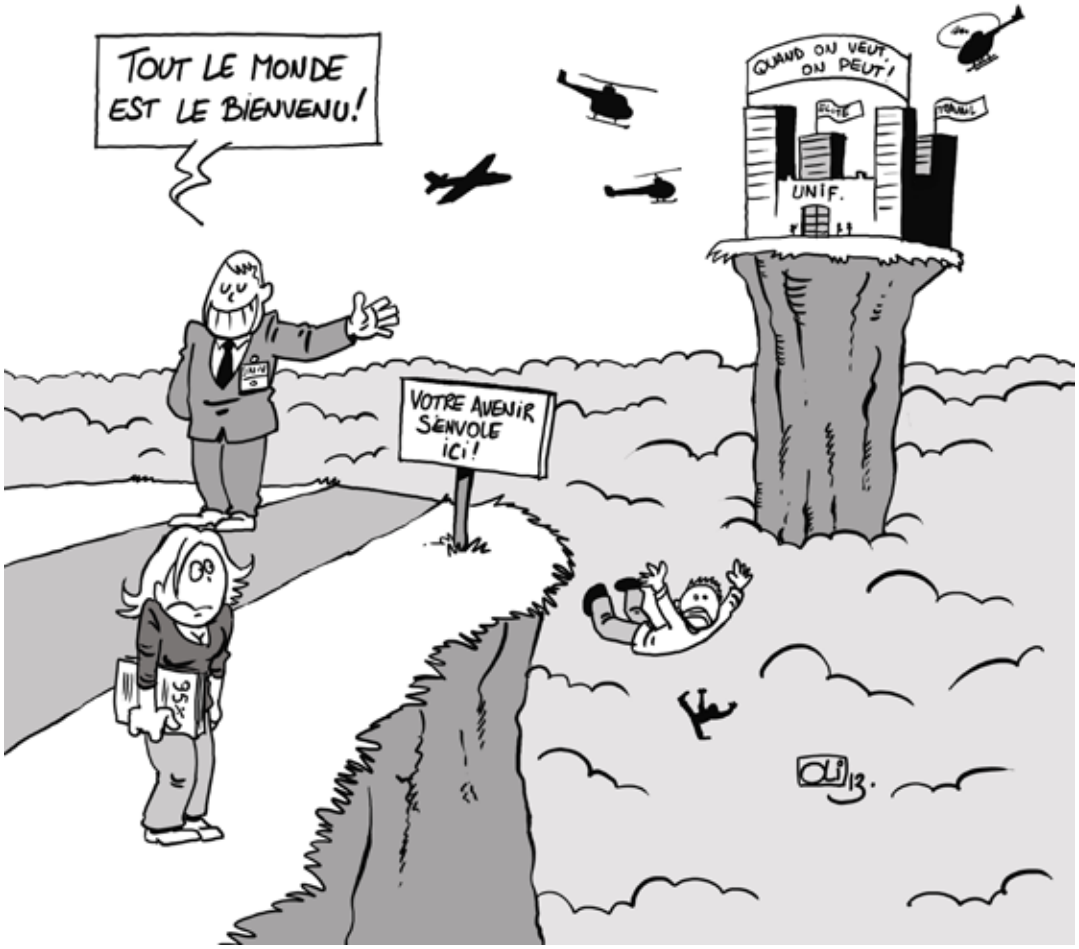

De manière plus basique, la question est peut-être moins celle de l'adéquation entre diplôme et emploi que celle, prégnante, du nombre d'emplois disponibles. Si l'on considère sous cet angle la situation, on observe que la pénurie d'emplois touche tous les types de postes (du moins au plus qualifié), cependant on observe que les profils "hautement qualifiés" sont moins touchés. Le diplôme demeure donc bien un "sésame pour l'emploi".

Par ailleurs, comme l'écrivait Jean-Claude Passeron dans les années 1980, "le terme même de "dévaluation des diplômes", qui semble faire l'unanimité sociale pour nommer le relâchement des liens entre le titre scolaire et son pouvoir social, est significatif en ceci que personne ne semble spontanément porté à nommer ce phénomène pas sa contrepartie positive, à savoir "extension de l'éducation et de la culture à une part croissante de la société, indépendamment des postes professionnels occupés". Ⓖ

POSER LES VRAIS ENJEUX

On a opéré ici un petit tour d'horizon de mauvais arguments promus par ceux qui plaident pour une "université d'excellence", qui pourrait laisser accroire que nulle réforme n'est nécessaire. Il n'en est bien sûr rien : de vrais enjeux sont posés aujourd'hui à l'université. Nous en soulignerons deux. Le premier c'est, on l'a dit, le fait que l'université est loin d'être démocratisée. Avec moins de 3 % d'enfants d'ouvriers – une proportion inférieure à celle des années 1950, se refermant sur elle-même, l'université reste un effroyable *vecteur* d'inégalités sociales! Le diplôme demeurant un avantage essentiel pour l'insertion professionnelle et l'accès aux plus hautes fonctions et s'avérant de manière croissante depuis le tournant du millénaire le produit d'un "héritage", l'université contribue bien à reproduire et à légitimer les inégalités sociales.

Le second tient dans la dégradation terrible des conditions de travail à l'université. Les définancements successifs de l'université depuis le milieu des années 1980 ont des conséquences bien concrètes en termes de taux d'encadrement, de qualité des infrastructures, etc. Il ne faut dès lors pas chercher très loin l'origine de la tentation de l'enferment corporatiste consistant à exiger une sélection des étudiants.

Tant que l'on ne posera pas ces deux enjeux clairement, on continuera à brasser les nuages de fumée toxique distillée par ceux qui s'emploient à justifier les inégalités sociales. ■

Ⓐ **Lire "Université d'excellence, université de classe!", *Ensemble!* n°80, p. 29.**

Ⓑ **Voir http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/nd/nrp2013_belgium_fr.pdf (page 87)**

Ⓒ **C. Baudelot et R. Establet, *Le niveau monte. Réfutation d'une vieille idée concernant la prétendue décadence de nos écoles*, Paris, Le Seuil, 1990.**

Ⓓ **Y. Englert, M. Shetgen et al., *Etudes de médecine : il faut sélectionner à l'entrée*, *Le Soir* du 9/08/2011**

Ⓔ **C. Vermandele et al : "Profils des étudiants entamant des études universitaires et analyse des choix d'études", in *Les Cahiers de Recherche en Education permanente* n°78.**

Ⓕ **H. Zimmer, "Inadéquations sur le marché du travail", BNB, septembre 2012.**

Ⓖ **J.C. Passeron, *L'inflation des diplômes. Remarques sur l'usage de quelques concepts analogiques en sociologie*. Revue française de sociologie, 1982, pp. 23-24, 551-584.**

Héritage : un archaïsme indépassable ?

LES DROITS DE SUCCESSION SUPPRIMÉS POUR LES HÉRITIERS DES VICTIMES DE "VIOLENCE EXCEPTIONNELLE" : INJUSTE ET INUTILE.

Martin Willems
Secrétaire permanent CNE

Juillet 2013. Le parlement wallon décide que les héritiers des victimes de "violence exceptionnelles" seront dispensées d'acquitter des droits de succession. Outre l'aspect farfelu de cette exception, voilà une décision qui décrédibilise encore un peu plus un impôt, les droits de succession, déjà souvent décrié. C'est pourtant l'impôt le plus facile à justifier dans une société qui promeut l'égalité (à gauche) ou l'égalité des chances et la valorisation du mérite (à droite). Car, qui peut encore prétendre qu'il est normal et souhaitable que certains entament leur vie, sans avoir encore rien fait, avec un patrimoine énorme, et d'autres sans rien ? Pourquoi cette hésitation, même à gauche de l'échiquier politique, à rééquilibrer la donne entre citoyens ?

EFFET D'ANNONCE

La décision du parlement wallon fait suite à la tuerie de Liège, en décembre 2011. Un an plus tard, dans la foulée de la commémoration du drame, certains médias s'indignaient de ce que les proches des victimes, en plus de la douleur du drame, devaient en sus faire les démarches administratives et acquitter des droits de succession. Le ministre Antoine embraie aussitôt par un effet d'annonce : il déposera un projet visant à exempter les héritiers de droits de succession lorsque leur proche est décédé dans un acte d'exceptionnelle violence. Le 10 juillet 2013, le parlement wallon adopte et transforme ce projet en décret Ⓐ. Il n'y a que quelques parlementaires pour se demander si on n'agit pas là dans l'émotion, et si cela ne va pas générer plus de problèmes encore : comment décider ce qui relève de la "violence exceptionnelle" ? Quelle réelle différence pour la peine des proches entre un accident de la route et une fusillade ? Quid si la cause du décès n'est pas claire et que l'enquête traîne ?

> **"LES DROITS DE SUCCESSION SONT L'IMPÔT LE PLUS FACILE À JUSTIFIER MORALEMENT."**

INJUSTE ET LOUFOQUE

Ce décret du parlement wallon est loufoque et va créer de nouvelles injustices. Parce qu'il n'y a pas de lien évident entre les circonstances d'un décès et la douleur des proches. Le chagrin est fonction de l'attachement au défunt et de la soudaineté de la disparition. Pas du fait que le décès soit dû à un acte de terrorisme. Un enfant renversé par une voiture, c'est tout aussi tragique.

Le décret rate son but, parce que les proches éprouvés devront faire plus de démarches administratives encore, pour bénéficier de l'exemption, alors qu'il s'agissait d'alléger leur peine. Parce que la distinction entre "violence exceptionnelle" et "simple" violence est imprécise, et dépendra d'une décision bureaucratique arbitraire.
Ce décret est aussi fondamentalement injuste parce qu'il n'avantage que ceux qui ont un patrimoine à hériter. Sans patrimoine à transmettre, l'exemption d'impôt ne change rien. Un enfant qui perd de manière violente le parent qui le nourrissait par son travail, mais qui n'avait pas d'économies derrière lui, ne gagnera rien. Suppose-t-on que seuls les riches héritiers souffrent ?

UN IMPÔT ÉGALITAIRE

Mais venons-en à l'essentiel : cette mesure semble se baser sur le présupposé que payer des droits de succession est une forme de "punition", une "agression" de l'État, et qu'on ne peut décemment faire subir cela à des gens qui souffriraient déjà. C'est complètement décrédibiliser un impôt déjà souvent décrié. L'impôt, outre financer le fonctionnement de l'État et des services publics, a une fonction essentielle de redistribution : corriger les disparités trop grandes de revenus pour pouvoir assurer à chacun une vie décente et un accès à l'épanouissement personnel : insertion et aide sociale, enseignement, santé, etc. Et, parmi toutes les formes d'impôt, les droits de succession sont les plus faciles à justifier, dans une société qui promeut l'égalité.

Les droits de succession, ce sont les impôts que les ayants droit paient sur le patrimoine qu'ils héritent d'une personne décédée. Cet impôt est, en Belgique, régionalisé. Le taux d'impôt est d'autant plus grand que le degré de parenté avec le défunt diminue. Le taux est aussi progressif : on paie très peu sur la première tranche, et de plus en plus lorsque l'héritage

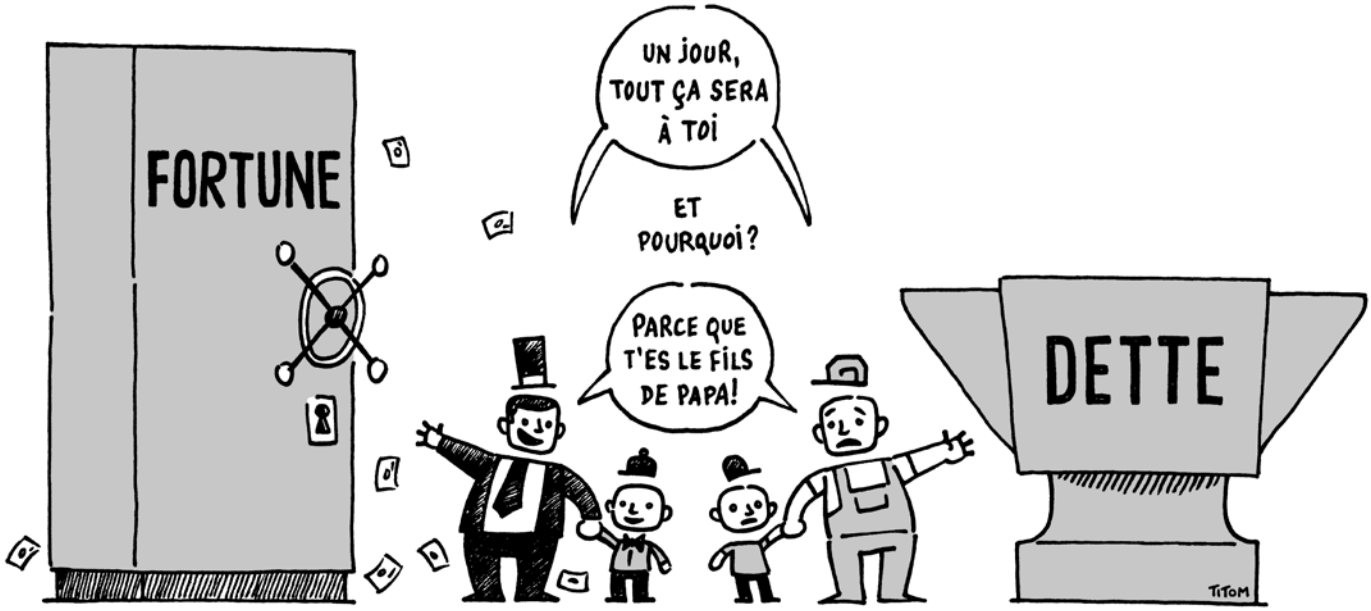

est important. Ainsi, à Bruxelles comme en Wallonie, en ligne directe (parent à enfant), on paie 3 % sur la première tranche d'héritage allant jusqu'à 12.500 euros, mais on paie jusqu'à 30 % sur la tranche qui dépasse les 500.000 euros. Entre frères et sœur, ces taux vont de 20 à 65 %. Entre héritiers sans lien de parenté, ils vont de 30 ou 40 % à 80 %. Les taux sont plus réduits lorsque qu'un époux ou cohabitant légal hérite du logement où il habitait avec le défunt.

EXTORSION FISCALE, VRAIMENT ?

Depuis toujours, des voix s'élèvent pour clamer que ces taux sont exorbitants. À droite, on parle d'"extorsion fiscale" et de "taux confiscatoires". Raisonnement étrange, parce qu'il faut hériter de plus de 500.000 euros de son père ou de sa mère pour en arriver à payer un impôt plus élevé en pourcentage que ce qui est dû, en impôt sur le revenu du travail, sur la première tranche de revenu (moins de 8500 euros annuels). Ainsi, lorsqu'on travaille, on paie beaucoup plus d'impôts sur ce que l'on gagne que lorsqu'on hérite la même somme de son père ou de sa mère!

Nicolas Sarkozy, en France, justifiait ainsi sa volonté de diminuer les droits de succession : *Quand on a travaillé dur toute sa vie, qu'est-ce qui donne du sens à la vie? C'est de faire que ses enfants commencent un peu plus haut que soi-même on a commencé. Eh bien, je ne vois pas pourquoi on devrait payer des impôts sur les successions ou sur les donations.* À l'entendre, l'impôt de succession serait injuste du point de vue du défunt. Plaçons-nous plutôt du point de vue des vivants. Qu'y a-t-il de juste à ce que certains héritent soudainement de fortunes, sans rapport avec leur travail ou leur mérite personnel, et pourquoi ces revenus ne contribueraient-ils pas de la même manière aux finances et aux services publics que les revenus gagnés par le travail ?

AINSI PERDURENT LES INÉGALITÉS

La question s'illustre facilement, à Bruxelles, avec la spéculation immobilière et l'explosion des frais de logement. Il devient petit à petit impossible d'acquérir un logement en ville simplement par son travail, comme ont pu le faire les plus chanceux des générations précédentes. Pour acquérir son logement, il faut souvent une transmission de patrimoine (héritage ou donation), en tout ou en partie. C'est l'héritage qui va transmettre et faire perdurer, de génération en génération, les inégalités que les circonstances, hasards, malheurs et réussites auront créées dans le passé. La taxation des successions est un compromis et vise à restaurer un peu d'équité.

Dans une société où on n'ose plus parler d'égalité des citoyens, tant les disparités économiques deviennent immenses, au moins prône-t-on l'égalité des chances, qui n'est qu'une version au rabais de l'égalité. La droite libérale se fait fort de défendre "les travailleurs qui se lèvent tôt" et le "mérite". Aucune de ces valeurs ne justifie d'exonérer de toute contribution sociale l'argent "tombé du ciel". Ni que le mérite ou la prospérité des parents justifie de donner à leur enfants une longueur d'avance économique sur les autres. Tout comme on ne devrait pas être (trop) pénalisé par les erreurs, les faiblesses ou les malheurs de ses parents. Les droits de succession visent à corriger, à la marge, ces différences et financer l'action publique en faveur des plus défavorisés. Pourquoi alors décrédibiliser cet impôt en créant des exonérations fantaisistes ?

MANIPULATION

Étonnamment, certaines enquêtes semblent indiquer que les droits de succession n'ont pas bonne presse et que l'opinion publique serait majoritaire à vouloir les diminuer. Sans doute cela provient-il d'une mauvaise compréhension, de l'idée fausse que l'État viendrait nous déposséder des objets personnels, des lieux et souvenirs, des seuls liens qui subsistent avec le parent disparu. L'attachement spontané à ce qui nous relie à nos aïeux. Dans les milieux nantis, on a un intérêt très concret à la question : supprimer les droits de succession, c'est renforcer la perpétuation, de génération en génération, des inégalités et des rapports de pouvoir existants. Le pas est facile, pour ceux-là, de profiter de nos sentiments naturels (l'attachement aux proches disparus, la difficile confrontation à la mort), pour décrier un impôt pourtant indispensable dans une société progressiste. Le décret wallon participe naïvement à cette manipulation. ■

Texte du décret : http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2012_2013/DECRET/834_5.pdf

À jamais **résistant**

CLANDESTIN, PARTISAN ET RESCAPÉ, BERNARD FENERBERG DÉFIE TOUS LES DÉTERMINISMES.

/ **Denis Desbonnet**
CSCE

Bernard Fenerberg est un héros, dont la vie a été marquée par l'horreur nazie. Lors d'un voyage à Auschwitz, au hasard de la visite des différents pavillons, il a découvert, submergé par l'émotion, la photo anthropométrique de son père – cette technique, longtemps utilisée dans le domaine judiciaire, permet de prendre les différentes mesures dimensionnelles d'un homme. Le cliché avait été pris par les nazis, alors que le père de Bernard descendait du convoi qui l'avait conduit à son ultime destination.
Mais, au-delà de la tragédie qu'il a connue, ce ketje de 87 ans d'une verdeur à faire pâlir d'envie a, aussi des côtés bien plus solaires. Fils aîné d'une famille aimante d'immigrants polonais ayant fui la misère et le racisme, il est devenu un *echte brusseleir*, amoureux de "ses" Marolles et du marollien, de ses poètes, chansonniers et fantaisistes : Pietje Schramouille, Jef Lambik, Virgile, etc.
Le gaillard défie tous les déterminismes et les grégarismes.
Un jour, l'auteur de ces lignes, co-auteur, avec lui, d'un article à quatre mains, lui fit remarquer avec humour qu'être le "nègre d'un Juif" était un comble pour un antiraciste. "À la réflexion, je ne sais pas si je suis vraiment juif", a-t-il rétorqué. Ajoutant que, s'il l'était, c'était contraint et forcé, en quelque sorte par défaut, dans la seule vision des nazis et autres antisémites. Totalement athée et hostile au projet sioniste, il ignorait ce que cette "identité" assignée était censée signifier pour lui.
Tant qu'à revendiquer un héritage, malgré les sinistres révélations sur les crimes staliniens et la terrible désillusion pour cette génération de militants sincères et abusés, il est resté fidèle à ses idéaux de jeunesse. Il a conservé, intactes, cette soif de justice et sa révolte contre l'oppression et l'exploitation de l'homme par l'homme : "On était tous pour Staline. On a été trompés, ce n'était pas le vrai communisme. Mais ça n'empêche : on peut quand même rester communiste, non ?"

BERNARD FENERBERG : ENGAGÉ ET LUMINEUX.

Une conviction qui lui fit, longtemps encore après la guerre, fréquenter des associations de gauche, juives et non juives - n'était-il pas déjà durant ses années de clandestinité un hôte de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, où il trouva un accueil des plus fraternels qu'il n'oubliera jamais, lui le libre-penseur plutôt disciple de Marx ? Cet engagement ultérieur ne lui fit toutefois jamais renier son irréductible indépendance d'esprit : il s'éloignera, plus tard, de certains compagnons de route trop dogmatiques à son goût.

HOMME DE GOÛT

Fenerberg voue un amour immodéré à la langue de Voltaire : ses yeux pétillent encore lorsqu'il évoque le jour où, gamin, sa première place au cours de français fut récompensée par un dictionnaire flambant neuf. Adolescent, il passait des nuits entières à dévorer les grands classiques, de Hugo à Zola (déjà, la fibre sociale guidait ses préférences). Il est, aussi, un grand amateur de chanson française, avec une prédilection pour Léo Ferré. N'oublions pas la peinture, dont le goût lui est venu dans le sillage de son épouse, sculptrice de talent : il l'aime lorsqu'elle brosse les belles gueules de prolétaires ou campe des paysages industriels dans une veine constructiviste, reflets de son inspiration sociale chevillée à l'âme.

COEUR TENDRE

L'homme est multidimensionnel. C'est, aussi – surtout – un coeur tendre. Patriarche comblé, maintes fois grand-père et même arrière-grand-père, sa famille est l'une de ses meilleures sources de jouvence. Il faut l'entendre parler avec fierté de ses enfants! Sa fille aînée porte haut les valeurs féministes. C'est qu'elle a de qui tenir : ses parents ont toujours défendu leurs convictions égalitaires, et Bernard a, dès son plus jeune âge, montré une profonde empathie pour l'autre moitié de l'Univers. Il a noué des amitiés privilégiées avec des camarades féminines, en des temps où il était de bon ton, pour les hommes, d'être misogynes et phallocrates.

Son fils, lui, est musicien. À l'aube des années 1980, il fut membre des *Tueurs de la Lune de Miel*. Un groupe que la reprise mémorable et décalée de *Nationale 7*, de Charles Trenet, amena au succès. Trenet : l'idole de Bernard qui, dans ses jeunes années, en pleine guerre, n'a pas hésité à braver les contrôles de la Gestapo pour aller l'écouter au Cirque Royal. Les chiens, décidément, ne font pas des chats…

Comment, aussi, ne pas évoquer l'amoureux pudique mais néanmoins transi de sa Cécile, croisée dans le fracas de la débâcle allemande, enfant cachée dont toute la famille a disparu dans les camps d'extermination? Aux premiers temps de leur idylle, on surnommait se petit couple Roméo et Juliette. Leur pacte a été scellé voici presque six décennies. À l'époque, les jeunes tourtereaux fort déplumés ont puisé dans leur amour la force d'affronter l'après-guerre : une période rude, entre labeur acharné pour se construire un avenir, et tracasseries administratives imposées par une "patrie" fort peu reconnaissante envers ce soldat de l'armée des ombres.

INGRATE BELGIQUE

La Belgique n'a reconnu les exploits de partisan de Fenerberg que très tardivement. Exploits qu'elle n'a, du reste, jamais récompensés. Lui se sentait Belge de coeur. Mais, vu sa nationalité française, la France et la Belgique se sont renvoyé la balle lorsqu'il sollicita quelques avantages auxquels beaucoup d'autres, dont de bien moins méritants, avaient eu droit. D'obscures raisons bureaucratiques ont également privé Cécile de réparation, et ce malgré son statut d'enfant cachée et d'orpheline.

À les entendre mentionner furtivement ce traitement indigne, avec une remarquable dignité bien loin de toute rancœur, on ne peut s'empêcher de faire le rapprochement avec les anciens combattants maghrébins de 1939-1945, dont le sort a été remarquablement décrit dans le documentaire *La Couleur du sacrifice*. La France, elle aussi, a mégoté, et souvent refusé de leur verser toute pension pour leurs années de guerre, et ce aux motifs les plus divers et les plus indignes.

Mais, fidèle à lui-même, Fenerberg refuse de s'appesantir sur ce constat désenchanté. Il préfère, et de loin, célébrer les côtés lumineux de la vie, avec ses révoltes et ses solidarités. ■

BERNARD FENERBERG, UN HOMME MODESTE, CONFRONTÉ À LA GRANDE HISTOIRE.

Ces enfants-là, ils ne les auront pas!

RÉCITS DE GUERRE ET DE RÉSISTANCE

Août 1943. Bernard Fenerberg, Bruxellois juif de 17 ans, se cache et travaille clandestinement comme ouvrier fourreur. Son père a été réquisitionné comme forçat sur le Mur de l'Atlantique, avant d'être déporté et gazé à Auschwitz -ce que son fils ignore encore. L'adolescent apprend par, un hasard inouï, que la Gestapo s'apprête à arrêter quinze fillettes juives et leur accompagnatrice, cachées dans un couvent de l'avenue Clémenceau, à Anderlecht.

Révolté, Fenerberg fait une promesse : "Celles-là, ils ne les auront pas!". Il ne lui reste que quelques heures pour agir. Une course contre la montre et la mort s'engage : il demande l'aide de Paul Alter, un des chefs des Partisans Armés dans la capitale, juif lui aussi et à peine plus âgé. Autant chercher une aiguille dans une botte de foin : clandestinité oblige, comment savoir où il se planque? On a bien connaissance de quelques-uns de ses lieux de rendez-vous, mais malgré une quête effrénée, l'homme providentiel reste introuvable. In extremis, au moment où, la mort dans l'âme, notre jeune héros se résout à renoncer, la chance lui sourit : Paul est là, attablé dans un de ses *stam-cafés*!

Le soir même, dans la plus grande improvisation et en transgressant toutes les règles de sécurité, dans le sillage de Paul et quelques-uns de ses compagnons mobilisés à la hâte, Fenerberg participe à l'"enlèvement" des petites et de la jeune fille, pour les mettre à l'abri des Gestapistes. Sous bonne garde, elles dormiront dans l'appartement familial déserté depuis des mois. Dès le lendemain, elles seront prises en charge par le fameux Comité de Défense des Juifs, et survivront toutes à la traque des nazis et à la guerre.

Notre jeune héros vient de faire ses premiers pas dans la Résistance qu'il ne quittera que contraint et forcé, lorsqu'il aura perdu le contact avec les camarades de son réseau, tombés entre les griffes des Allemands.

En 2002, lors d'une émouvante cérémonie à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, celles qui sont entre-temps devenues grands-mères, voire arrière-grand-mères, et vivent aux quatre coins du monde, retrouveront leur sauveur, lui-même entouré de ses propres enfants et petits-enfants. Une décennie plus tard, une nouvelle commémoration vient d'avoir lieu, sous l'égide des autorités communales d'Anderlecht, là où s'est déroulé cet incroyable sauvetage, au nez et à la barbe des séides de la police anti-juive. Il était temps que ce haut fait d'armes soit raconté par celui qui en fut l'initiateur et un des deux principaux acteurs. L'histoire de Bernard Fenerberg est celle d'un "petit" homme confronté à la Grande Histoire. Celle d'un citoyen ordinaire, toujours modeste, qui a montré une extraordinaire faculté de résistance à l'intolérable.

La Turquie, **ses parcs, ses violences policières**

ERDOGAN, LE PREMIER MINISTRE TURC, A DÉVOILÉ UN "PAQUET DE RÉFORMES DÉMOCRATIQUES". QUI MASQUE MAL L'AUTORITARISME DU RÉGIME EN PLACE À ANKARA.

/ **Daniel Flinker**
CSCE

La République turque est fondée par Mustafa Kemal, dit "Atatürk", en 1923, sur les ruines de l'Empire ottoman. Son histoire moderne est émaillée d'épisodes extrêmement violents : après la Seconde Guerre mondiale, trois coups d'État militaires ensanglantent le pays. Le dernier se déroule en 1980. Des généraux fascistes, soutenus par les États-Unis et l'Otan, s'emparent du pouvoir. Six cent cinquante mille arrestations sont opérées au cours du putsch, sept mille condamnations à mort prononcées.

En 2002, l'AKP, le parti de la justice et du développement, gagne les élections. Depuis lors, ce groupement néo conservateur dirige la Turquie.

Les cycles de violence -exercée à l'encontre des opposants politiques comme des minorités ethniques et religieuses- se sont-ils à présent interrompus ? La situation en matière de droits de l'homme s'est-elle améliorée, durant la dernière décennie ?

En insistant sur les problèmes auxquels sont confrontés les avocats, les médecins et les journalistes dans leurs pratiques professionnelles, voici, synthétisés, quelques éléments de réponse, tirés d'événements récents survenus principalement lors des révoltes de Gezi. Ⓐ

ILS ÉCRIVENT L'HISTOIRE

Durant le mois de juin dernier, deux millions et demi de personnes ont manifesté dans plus de 80 villes de Turquie, essentiellement afin de dénoncer le caractère autoritaire du gouvernement. Face à la rue, Recep Tayyip Erdogan a, sans surprise, misé sur la fermeté. Selon lui, "les manifestants sont des vandales et des extrémistes, main dans la main avec les terroristes" ;

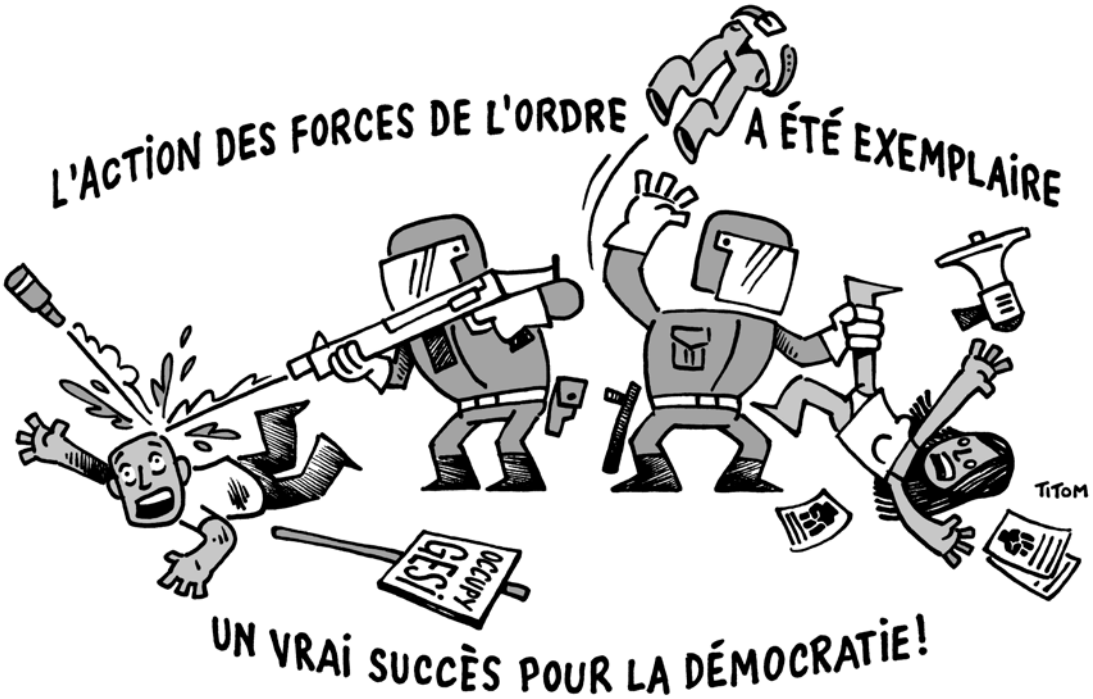

PHOTO REPORTERS

LES OPPOSANTS AU RÉGIME D'ERDOGAN NE BAISSENT PAS LES BRAS, MALGRÉ LA SÉVÈRE RÉPRESSION DONT ILS SONT LES CIBLES.

une réaction qui a justifié une répression sans merci à l'encontre du mouvement citoyen.
À ce propos, Amnesty International déclare, dans un rapport rendu public le 2 octobre, que "les autorités turques ont commis de très nombreuses violations des droits humains lorsque le gouvernement a tenté d'écraser le mouvement de protestation du parc Gezi cet été".
L'organisation de défense des droits humains démontre notamment que la police a fréquemment tiré des balles en caoutchouc en visant la tête ou le haut du corps ; que des grenades lacrymogènes ont été tirées directement sur les manifestants, les passants et parfois en direction de bâtiments d'habitation ou médicaux ; que des irritants chimiques ont été ajoutés aux réservoirs des canons à eau ; et que des policiers ont infligé des violences sexuelles à des manifestantes.
Pour autant, rapporte Amnesty, "il apparaît que la grande majorité des violences policières resteront impunies, tandis que les personnes ayant organisé les manifestations ou y ayant participé ont été vilipendées et violentées et font maintenant l'objet de poursuites injustes ou disproportionnées.
Des centaines de personnes sont menacées de poursuites judiciaires, simplement pour avoir participé aux manifestations, et ce en l'absence de tout élément attestant qu'elles aient pris part à des actes violents. Un grand nombre de personnes accusées d'avoir organisé les manifestations font l'objet d'une enquête en vertu de la loi antiterroriste". B
Face à cette répression brutale visant à museler une société civile en pleine éclosion, la défense et la protection des manifestants, ainsi que la communication autour des événements, apparaissent comme des tâches cruciales pour la démocratie. Or, ainsi que le souligne Amnesty, "les personnes ayant aidé des manifestants ou diffusé des informations sur les manifestations – médecins, avocats, journalistes et même des commerçants – ont été menacées et harcelées".

AVOCATS ET SOIGNANTS "TERRORISTES"

En Turquie, les avocats qui organisent la défense des opposants sont assimilés par les autorités à leurs clients et de ce fait, également pris pour cible par l'État.
Au cours de l'après-midi du 11 juin 2013, plus de cinquante avocats ont ainsi été arrêtés au sein même du Palais de Justice d'Istanbul, alors qu'ils s'y étaient rassemblés pacifiquement pour dénoncer la répression à Taksim. Tous ont été transférés à la Section antiterroriste du QG de la police d'Istanbul. Nombre de ces juristes ont été battus et frappés à même le sol par les policiers et leurs vêtements ont été arrachés. C Trente-six avocats sont actuellement en détention pour l'exercice légitime de leur profession. D
Durant cet été chahuté, le Premier ministre AKP n'a eu de cesse de louer l'action des forces de l'ordre qui, d'après lui, "ont passé avec succès un test de démocratie". Pourtant, la version fournie par l'Union des médecins de Turquie est diamétralement opposée à celle avancée par le gouvernement. En effet, le bilan de la répression s'avère particulièrement lourd et meurtrier : 6000 morts et 8500 blessés, dont certains très grièvement, de nombreux protestataires ayant été éborgnés suite aux tirs massifs de capsules de gaz à hauteur du visage.
Pire (?), les médecins -qui ont prêté le serment de porter secours aux malades et aux blessés- se retrouvent également dans le viseur de l'État.

Dans un premier temps, docteurs et infirmiers portant assistance aux manifestants tabassés et gazés ont été menacés de plusieurs années d'emprisonnement pour "pratique illégale de la médecine". Dans un second temps, face au tollé suscité par cette annonce, les autorités turques ont décidé de confisquer les médicaments servant à soigner les victimes des exactions policières, pour déterminer leur origine, pour voir de quels hôpitaux ils provenaient, afin de poursuivre les médecins les utilisant au motif de "détournement et vol".

JOURNALISTES TRAQUÉS

Dès les premières heures des affrontements au parc Gezi d'Istanbul, la presse turque s'est vu interdire de rendre compte des événements. Les chaînes privées à diffusion nationale Halk TV, Ulusal Canal, Cem TV et EM TV, qui ont refusé ce diktat, ont dû débourser des dizaines de milliers d'euros d'amende pour "incitation à la violence […] en publiant des contenus pouvant nuire au développement physique, mental ou moral des enfants et des jeunes".
En outre, au moins 85 journalistes ont, selon le syndicat des journalistes turcs, perdu leur emploi, victimes, eux aussi, de la répression consécutive aux événements de Taksim.
De manière générale, les lois antiterroristes en vigueur sur les rives du Bosphore renforcent la tendance à assimiler journalisme

critique et terrorisme. Ainsi, avec 76 hommes de presse incarcérés, la Turquie détient un bien triste record : en 2012, le pays a été désigné par le Comité de protection des journalistes comme "la plus grande prison du monde pour les journalistes"!
Le 6 novembre dernier, six journalistes ont été condamnés à la prison à vie par un tribunal stambouliote. La Fédération européenne des journalistes s'est insurgée contre cette décision, qui montre "une fois de plus que le régime turc ne tolère aucune critique".

RÉPRESSION SANGLANTE

Ces dernières années, la Turquie offrait un nouveau visage à l'étranger. L'AKP, dès son accession au pouvoir, a tenté de convaincre l'Union européenne que l'État (géré par le parti islamiste) respecte une série de prescrits démocratiques. Pourtant, en conquérant les postes-clés au sein de l'administration turque, Erdogan et ses comparses ont accaparé tous les pouvoirs. Afin de les conserver, ils restent déterminés, comme l'armée avant eux, à tuer dans l'œuf la moindre contestation sociale.
Depuis des décennies, les opposants politiques et les syndicalistes sont traqués sans relâche en Anatolie, violentés, assassinés.
L'attitude du gouvernement à l'égard du mouvement populaire déclenché par l'occupation du parc Gezi démontre que cette répression continue à causer de nombreuses victimes.
Fait notable : cette violence touche aussi les citoyens actifs "en deuxième ligne". Qui soigne, défend, protège ou laisse s'exprimer ceux qui contestent l'ordre établi, est également qualifié par les autorités de "terroriste"!
Certes, la décennie AKP a fait vaciller sur ses bases la république laïque, stable durant 80 ans.
Mais la dimension autoritaire de l'État turc, elle, reste fermement ancrée. Aux dires du Président du barreau de Diyarbakir, Tahir Elçi, "des milliers de civils se retrouvent devant les tribunaux pour appartenance à une organisation armée alors qu'ils ont simplement pris part à une activité relevant des droits fondamentaux comme la liberté d'expression ou la liberté de réunion, des droits garantis par la Constitution et la déclaration universelle des droits de l'homme, et défendus par n'importe quelle société démocratique".
Quand on demande à l'homme de loi les raisons pour lesquelles on peut être arrêté en Turquie, la réponse est sans appel : "Sans motif particulier. Par exemple, il suffit de donner une conférence de presse, de participer aux funérailles d'un militant, de faire le signe de la victoire lors d'une manifestation ou encore de participer à un rassemblement pour la protection de l'environnement. Cela suffit pour être catalogué membre d'une organisation armée et jugé en conséquence." Ⓔ

COMPLAISANTE EUROPE

En dépit de cette réalité, l'Union européenne a récemment décidé de renforcer sa coopération policière avec Ankara, laissant craindre qu'Europol ne se transforme en force supplétive de la police turque en Europe Ⓕ. Cette décision n'est malheureusement pas le fruit du hasard ; depuis des années, différents procès à travers l'Europe témoignent de cette collaboration. Ainsi, plusieurs personnes d'origine turque sont actuellement incarcérées au sein de l'Union. Aux yeux des tribunaux français par exemple, organiser des concerts de groupes musicaux anatoliens contestataires sur le sol européen équivaut à "financer le terrorisme". De même, l'"affaire Kimyongür" (du nom de ce citoyen belge toujours à la merci d'une extradition vers la Turquie depuis l'Espagne et l'Italie) Ⓖ est emblématique des menaces qui pèsent sur les opposants politiques turcs voire sur tous les citoyens européens.
Car, dans les faits, ce n'est pas l'UE qui intensifie la pression, qui mène progressivement Ankara vers "plus de démocratie" mais les États-membres qui -à force de collaborer avec cet État policier et de copier son arsenal législatif pénal- suivent le "modèle", se placent dans les pas de la Turquie. ■

Ⓐ Un reportage au cœur de la révolte du parc Gezi : *Réslstanbul.* In : *Ensemble!*, n°79, pp. 52-54.
Et : http://bxl.attac.be/spip/IMG/pdf_Attac_BXL_Les_DOCUMENTS_TAKSIM_24_juillet_2013.pdf

Ⓑ http://www.amnesty.org/fr/for-media/press-releases/turkey-accused-gross-human-rights-violations-gezi-park-protests-2013-10-02

Ⓒ http://www.youtube.com/watch?v=-81QdrvUF6M

Ⓓ https://www.youtube.com/watch?v=rCH4ognXQPY

Ⓔ *Turquie : la république divisée.* Documentaire de Kamil Taylan, 2013.

Ⓕ http://www.leclea.be/affaire_dhkpc/2013_la_turquie_reclame_bahar/ue_courroie-de-transmission-de-la-repression-turque.html

Ⓖ Voir : www.leclea.be/

Ⓗ *À la merci de l'Etat turc* In : Ensemble !, n°79, pp. 47-50.

MADIBA
restaurant
BAR &
ENTRANCE

J'AI APPRIS QUE LE COURAGE N'EST PAS L'ABSENCE
DE PEUR, MAIS LA CAPACITÉ DE LA VAINCRE.
NELSON MANDELA.
REPOSE EN PAIX
1918 - 2013

MAD iBA
"education is the Power"

ENSEMBLE!
Numéro 74 / Trimestriel Avril 2012
POUR LA SOLIDARITÉ, CONTRE L'EXCLUSION

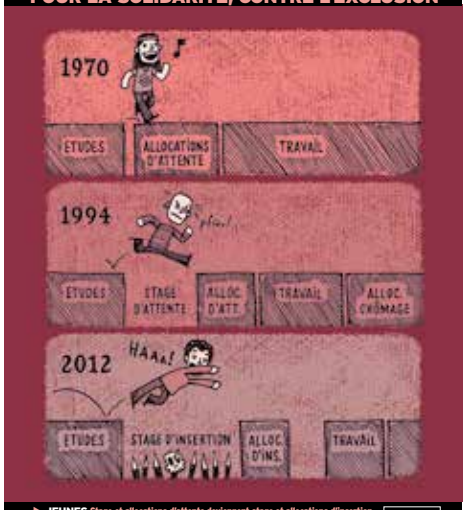

- **JEUNES** Stage et allocations d'attente deviennent stage et allocations d'insertion...
- **CHÔMAGE** Nouvelles et vieilles recettes gouvernementales contre les chômeurs...
- **EMPLOI** Prôner la "flexicurité" ou la réduction collective du temps de travail?

Belgique - België P.P. 1020 Bruxelles 2 P 003487

ENSEMBLE!
Numéro 75 / Trimestriel Juillet 2012
POUR LA SOLIDARITÉ, CONTRE L'EXCLUSION

L'UE, la grande faucheuse

- **UNION EUROPÉENNE** Non à la politique "austéritaire"!
- **CHÔMAGE ET CPAS** Le gouvernement déclare la guerre aux pauvres
- **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR** Émancipation sociale ou lois du marché?

Belgique - België P.P. 1020 Bruxelles 2 P 003487

ENSEMBLE!
Numéro 76 / Trimestriel Octobre 2012
POUR LA SOLIDARITÉ, CONTRE L'EXCLUSION

Les nouvelles réponses politiques

à la mendicité

- **ÉLECTIONS:** Des communes contre l'exclusion?
- **CHÔMAGE:** Mobilisations syndicales en faveur des sans emploi
- **ÉNERGIE:** Pour une tarification progressive et solidaire

Belgique - België P.P. 1020 Bruxelles 2 P 003487

ENSEMBLE!
Numéro 72 / Trimestriel Octobre 2011
POUR LA SOLIDARITÉ, CONTRE L'EXCLUSION

Un gouvernement anti-chômeurs?

- **CHÔMAGE** Scinder, appauvrir, exclure
- **EUROPE** Crise, austérité, mobilisations
- **ÉNERGIE** Compteurs intelligents et à budget

Belgique - België P.P. 1020 Bruxelles 2 P 003487

ENSEMBLE!
Numéro 73 / Trimestriel Décembre 2011
POUR LA SOLIDARITÉ, CONTRE L'EXCLUSION

Des solutions à la crise...

- **EUROPE** Les causes de la crise et quelques pistes pour s'en sortir
- **CHÔMAGE** Saigner les chômeurs pour soigner les banquiers?
- **PAUVRETÉ** Avec et sans emploi, les deux faces d'une même précarité

Belgique - België P.P. 1020 Bruxelles 2 P 003487

ENSEMBLE!
Numéro 77 / Trimestriel Décembre 2012 - Mars 2013
POUR LA SOLIDARITÉ, CONTRE L'EXCLUSION

Emploi : enjeu global, mission locale ?

- **RÉPRESSION:** Lutte-t-on contre le sexisme en diffusant des idées racistes?
- **CHÔMAGE:** Les femmes, premières victimes des nouvelles mesures...
- **INTERNATIONAL:** Certains combattent la pauvreté; d'autres, les pauvres!

Belgique - België P.P. 1020 Bruxelles 2 P 003487

ENSEMBLE!
Numéro 78 / Trimestriel Avril 2013
POUR LA SOLIDARITÉ, CONTRE L'EXCLUSION

Sécu: régionaliser pour mieux démanteler?

- **ÉNERGIE:** le gaz et l'électricité moins chers?
- **CPAS:** des allocataires "disposés à travailler"
- **EUROPE:** quand la pauvreté frappe à la porte...

Belgique - België P.P. 1020 Bruxelles 2 P 003487

ENSEMBLE!
Numéro 79 / Trimestriel Août 2013
POUR LA SOLIDARITÉ, CONTRE L'EXCLUSION

Vive l'accompagne-ment des chômeurs !

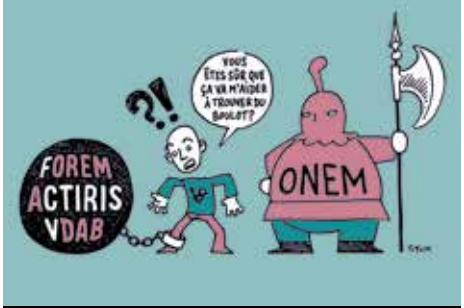

- **CHÔMAGE:** "Accompagnement", contrôle, nouvelles mesures
- **CPAS:** La chasse aux pauvres redouble d'intensité
- **INTERNATIONAL:** Des révoltés à la merci de l'État turc...

Belgique - België P.P. 1020 Bruxelles 2 P 003487

ENSEMBLE!
Numéro 80 / Trimestriel Octobre 2013
POUR LA SOLIDARITÉ, CONTRE L'EXCLUSION

On criminalise les chômeurs!

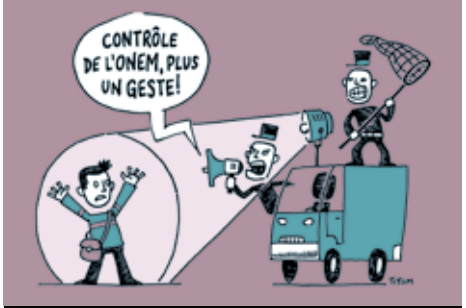

- **CHÔMAGE:** des "punitions" injustes
- **ELECTRICITÉ:** nouveaux tarifs peu progressifs
- **GRÈCE:** Mamadou le résistant

Belgique - België P.P. 1020 Bruxelles 2 P 003487

Retour postal: CSCE asbl - Place Loix 7, Bte 27 - 1060 Bruxelles